

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| Introduction   | 6         |
| Fiche signalétique   | 8         |
| Faits marquants  | 10        |
| <b>TITRE I L'HEBERGEMENT DIT CLASSIQUE : Internat collectif et Appartements Diffus</b> | <b>14</b> |
| <b>1 L'EEDE Challenge</b>  | <b>16</b> |
| 1.1 Autorisation et classification de l'établissement                                  | 17        |
| 1.2 Missions et organisations de l'EEDEC   | 17        |
| 1.3 Les équipes  | 18        |
| 1.4 Modalités d'admissions à l'EEDEC   | 19        |
| 1.5 Le public accueilli et accompagné  | 20        |
| 1.6 Les groupes d'expression   | 21        |
| 1.7 Les temps de rencontre, de travail et de partages collectifs                       | 22        |
| 1.8 L'organisation et les modalités de travail de la C3P                               | 25        |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 2 ELEMENTS CHIFFRES ET ANALYSE

33

|   |    |
|---|----|
| 2.1 Evolution du taux d'occupation sur les trois dernières années                     | 33 |
| 2.2 Entrées et sorties sur les trois dernières années                                 | 33 |
| 2.3 Age et type de mesures des adolescents sur les trois dernières années             | 38 |
| 2.4 Profil des jeunes accueillis sur les trois dernières années                       | 39 |
| 2.5 Provenance et type de mesures   | 41 |
| 2.6 Conduites à risques et mesures préventives mises en place                         | 42 |
| 2.7 Nombre de Fugues entre 2021 et 2022   | 42 |
| 2.8 Scolarité et insertion professionnelle – Nombre de jeunes ayant réussi à l'examen | 44 |
| 2.9 Orientation après le placement  | 52 |
| 2.10 Nombre de rapports réalisés durant l'année                                       | 56 |

57

## 3 L'ACTIVITE DE LA MECS

58

|   |    |
|---|----|
| 3.1 L'organisation du travail (astreintes, horaires etc...)                       | 58 |
| 3.2 Les projets éducatifs   | 60 |
| 3.3 La notion de référent éducatif  | 69 |
| 3.4 L'accompagnement différencié de la MECS collectifs et des appartements diffus | 72 |
| 3.5 Le Partenariat  | 75 |
| 3.6 Exemple de parcours de vie  | 78 |

## 4 LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

81

## Titre II : LE POLE DE DIVERSIFICATION DE MORNE A L'EAU

83

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I Introduction</b>   | 84        |
| <b>II Autorisation</b>  | <b>85</b> |
| <b>III Profil des usagers</b>   | 86        |
| <b>IV Mission</b>   | <b>86</b> |
| <b>V Organisation du service</b>  | 86        |
| <b>VI Organisation et modalités de l'accompagnement éducatif du SERAD</b> | 87        |
| a) La procédure d'admission et d'accueil                                  | 87        |
| b) Zone d'intervention et Horaires  | 88        |
| c) Rôle des binômes éducatifs   | 88        |
| d) Durée des mesures  | 88        |
| e) Permanence et astreintes   | 89        |
| f) Déroulé de la mesure   | 89        |
| g) Scolarité et formation professionnelle                                 | 90        |
| h) Le repli   | 91        |
| <b>VII. l'activité en chiffres</b>  | <b>92</b> |
| a) Origine des mesures SERAD  | 92        |
| b) Critères d'admission   | 94        |
| c) Entrées et sorties en nombre de mineurs sur les trois dernières années | 94        |
| d) Age et provenance des mineurs  | 95        |
| e) Durée des mesures sur les trois dernières années                       | 97        |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

|  |            |
|--|------------|
| <b>VII le travail avec les partenaires et les Familles</b>                 | 99         |
| <b>IV Difficultés et Perspectives pour le SERAD</b>                        | 100        |
| <b>X Le séjour éducatif d'apaisement</b>                                   | 101        |
| a) Missions et organisation du séjour d'apaisement                         | 101        |
| b) Origine et profils des jeunes accueillis sur les trois dernières années | 102        |
| c) Nombre de séjours réalisés sur les trois dernières années               | 103        |
| d) Relation avec le partenaire   | 104        |
| e) Difficultés rencontrées et axes d'amélioration                          | 104        |
| <b>TITRE : 3 GESTION DES MOYENS HUMAINS (DRH)</b>                          | <b>105</b> |
| 3.1 Organigramme   | 106        |
| 3.2 L'effectif approuvé par site   | 109        |
| 3.3 Pyramide des âges  | 112        |
| 3.4 L'absentéisme et analyse du personnel                                  | 121        |
| 3.5 Formation du personnel   | 127        |
| 3.6 L'accueil des Stagiaires à l'EEDEC                                     | 134        |
| 3.7 Le dialogue social   | 135        |
| <b>Conclusion et Perspectives 2024</b>                                     | <b>138</b> |
| <b>ANNEXES (photos)</b>  | <b>141</b> |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## **INTRODUCTION :**

L'exercice 2023 a débuté tragiquement par la disparition brutale d'un salarié, laissant craindre le pire pour les plus pessimistes. Hélas, rien ne pouvait laisser présager un tel événement aussi inattendu qu'imprévisible qui a marqué les esprits et ravivé les vieux démons de l'année précédente. Très vite, il a fallu se ressaisir, rassurer les jeunes et le personnel, notamment avec la mise en place de la cellule d'écoute et de soutien psychologique mise en place gracieusement avec le concours de la Direction Enfance et Famille. Notre collaboration avec cette dernière a été très réactive pour éviter que les plus fragiles ne sombrent dans les spéculations improductives. Une fois de plus, les professionnels ont fait preuve de résilience et d'abnégation pour puiser dans leurs ressources et continuer à mener à bien la mission de l'établissement, c'est-à-dire assurer la protection de l'enfance en danger.

Cette année, nous faisons le constat attristant et inquiétant d'une jeunesse en pertes de valeurs, qui s'appauvrit intellectuellement dans une société où la question du modèle tant à disparaître et des familles démissionnaires, de plus en plus gagnés par la misère, la précarité et la pauvreté. L'institution est en passe de devenir, un « subsidiaire familial », tant elle est appelée à intervenir à tous les niveaux, sociale, éducatif et désormais financier pour soutenir certaines familles les plus nécessiteuses qui n'arrivent plus à subvenir aux besoins de leurs enfants. C'est ainsi, que nous avons dû venir en aide à plusieurs familles que nous accompagnons dans le cadre du placement à domicile pour financer du matériel scolaire, de la vêtue alors que le service n'a pas vocation à prendre en charge ce type de dépenses, d'autant les moyens budgétaires alloués à l'activité ont subi une baisse significative en 2022, non rattrapée en 2023. Plus grave, certaines familles n'arrivent plus à assurer les besoins vitaux de leurs progénitures, à les soigner dignement. Là encore, il a fallu les aider financièrement et trouver des stratagèmes en octroyant à certaines d'entre elle un « panier alimentaire », lors des séjours ponctuels durant les vacances scolaires et le week-end.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

C'est donc, dans un contexte de raréfaction budgétaire que l'établissement a poursuivi sa mission, mais toujours avec le même engagement et la même détermination des professionnels. Ainsi, après plusieurs années de résultats excédentaires et des alertes signalées dans les comptes administratifs précédents l'exercice est clôturé avec un déficit, quoique plus normale puisque les produits de la tarification ne permettent plus de couvrir les dépenses de l'établissement, singulièrement celle du personnel. L'apparition de la prime Ségur post COVID en est la parfaite illustration, tout comme l'éclatement de l'activité, issu de la réorganisation du site de Bouillante en appartements diffus qui génère un surcoût important du fait des indemnités importantes de fin de contrats précaires.

Depuis plus de deux décennies, nous agissons dans le but d'aider chaque adolescent fragilisé qui est repéré et qui nous ait confié par L'Aide Sociale à l'Enfance, à grandir, à construire et à préparer son avenir. Pour se faire, l'intérêt supérieur des jeunes fonde nos interventions et constitue le socle de nos actions, notamment en veillant à garantir la continuité relationnelle avec la famille et les bénéficiaires d'un projet personnalisé d'accompagnement co-construit avec les représentants légaux, le référent ASE et le mineur. Ces jeunes en situation de danger ou en situation de risque requièrent un travail d'équipe pointu et réactif, un partenariat au plus près avec l'ensemble des partenaires pour leur garantir une continuité de parcours mises en œuvre grâce à nos possibilités de réponses multiples, MECS, collectif ou diffus, soutien à la fonction parentale dans le cadre des actions du SERAD, accueil des jeunes majeurs, et différents séjours (apaisement ou rupture avec le partenaire historique). Nous anticipons nos actions afin d'adapter chaque étape de l'accompagnement éducatif dans le but d'offrir aux personnes accueillies un cadre sécurisant et structurant ainsi qu'une qualité d'accueil faite de bienveillance et de bienveillance. Conscient que nous travaillons à construire les adultes de demain, les professionnels travaillent au quotidien à aider les jeunes à se projeter dans l'avenir en les aidant dans les apprentissages et en mettant tout en œuvre pour les rendre plus autonome. Que le jeune soit accueilli au Lamentin à Petit-bourg ou à Morne à l'eau, nous veillons à son bien-être et à

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

son épanouissement et cela passe nécessairement par une activité de formation, scolaire ou professionnelle, des activités socio-éducatives tout au long de l'année et plus soutenues lors des périodes de vacances scolaires.

Ce rapport d'activité tout en détaillant les éléments chiffrés relatifs à nos activités, entend aussi retracer le travail qualitatif et quantitatif menés par l'ensemble de nos équipes, qu'ils s'agissent du personnel éducatif, administratif ou des services généraux, auprès des adolescents, jeunes majeurs ou les familles que nous accompagnons toujours avec le même engagement et le même dévouement.

*Et comme le disait le célèbre romancier humoriste canadien Jean-Jules RICHARD :*

***Diriger, c'est se dévouer à une idée, à un rêve, à une vision de ce qui peut advenir »***

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## FICHE SIGNALÉTIQUE

| FICHE SIGNALÉTIQUE  |   |   |   |
|---|---|--|---|
| Association « <b>KARUKERA-ENFANCE</b> »   |   |  |   |
| <b>ETABLISSEMENT RELEVANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE</b>   |   |  |   |
| N°FINESS : 97011 108 4  |   | SIREN : 831 522 560 APE 8790A Dernière autorisation Juin 2021  |   |
| RENSEIGNEMENTS GENERAUX   |   |  |   |
| Organisme Gestionnaire  | Services  | Capacité autorisée   | Agrément  |
| Association<br>« Karukera Enfance »<br>Loi 1901<br>Conseil d'administration : 07<br>membres<br>Président : <b>Mr Jean Jacques HOUBLON</b> | <b>MECS challenge EEDEC sites éclatés à Lamentin/Petit-bourg /Morne à L'eau /Baie-Mahault</b><br><br><b>Directeur</b><br><b>M. Christian CURIER</b>   | <b>39 places</b><br><b>Statut juridique</b><br><br>Etablissement de droit privé habilité<br>A l'Aide Sociale à l'Enfance 971 | <b>Conseil Départemental 971</b><br><b>Conseil Département</b><br>Arrêté d'autorisation et d'habilitation à<br>l'Aide Sociale à l'Enfance(ASE)<br>Du 25 juin 2021<br><b>Numéro : 2021/424/CD/DGAS</b> |
| <b>SPECIFICITE</b>  | TERRITOIRE D'INTERVENTION : GUADELOUPE PROPREMENT-DITE  |  |   |
|   | PUBLIC ACCUEILLI  | RESSOURCES HUMAINES  |   |
|   | Adolescents âgés de 14 à 18ans<br>et jeunes majeurs 18-21ans  | 37 ETP   |   |
|   | MESURES DE PLACEMENT  | Articles 375 du Code Civil :<br>Assistance éducative et article L22-5<br>du CASF   | Budget approuvé : 3.041.300.29 à vérifier €   |
| <b>Activités : MECS/Placement à domicile/séjour d'apaisement/jeune majeur</b>   | <b>COORDONNEES</b><br><br><b>ASSOCIATION « KARUKERA ENFANCE »</b><br><b>BP 173 – 12 rue Gambetta – 97122 BAIE-MAHAULT</b><br><b>Tél : 0590.24.92- Fax : 0590.32.23.89</b><br><b>SIRET : 831 522 560 00018</b><br><b>E-Mail : <a href="mailto:direction@karukera-chrysalide.fr">direction@karukera-chrysalide.fr</a></b> |  |   |
| 39 places   |   |  |   |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## FAITS MARQUANTS

- **Un exercice Budgétaire déficitaire :**

Après avoir connu plusieurs années excédentaires, nous clôturons l'exercice avec un déficit de **348133.26€**. En réalité ce n'est que la résultante des décisions prises dans l'affectation des résultats excédentaires des années précédentes, des dépenses rejetées, des réductions de charges aux comptes administratifs précédents et la chute vertigineuse des tarifs. Bien que les produits aient augmentés en 2023, ils ne rattrapent pas le niveau de 2021 et restent insuffisants pour couvrir les charges incompressibles, sans occulter les prix des produits de première nécessité qui ne cessent d'augmenter. Nous l'avons vu venir, puisque nous avons alertés dans nos courriers du 31 mars 2022 et du 13 octobre 2023. Par exemple, entre 2022 et 2023, les recettes de la MECS ont diminué de 300.000€ alors que dans le même temps les charges de personnel ont augmenté. Dès lors, nous n'aurons pas d'autres choix que de prendre des mesures de gestion draconienne pour rétablir l'équilibre des comptes dès le prochain exercice. En outre, nous espérons obtenir le budget de l'exercice plus tôt pour nous permettre d'anticiper toutes ces mesures correctives nécessaire à la pérennité de l'activité.

- **Partenariat avec l'association UPENDO-KA lors de la fête de Noël :**

Suite à l'émission télévisée, nous avons été contactés par la Présidente de l'association UPENDO-KA pour effectuer une remise de cadeaux à l'ensemble des jeunes des différents sites de l'association. Nous avons organisé une réunion d'échange pour comprendre les missions et les motivations des membres du Conseil d'administration qui ont expliqué avoir été touché et sensibilisé par le reportage diffusé sur Guadeloupe première le 20 novembre. Nous avons choisi la date du 20 décembre, jour de la fête de Noël à « Karukéra enfance », puisque c'est un moment de partage, de solidarité et d'amour, crédo de cette association. Nous avons passé un excellent moment convivial et chaleureux avec les membres de cette association qui ont partagé le repas de Noël avec les jeunes et le personnel, et ont distribués des cadeaux à l'ensemble des jeunes des trois sites.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- **Trois lauréats aux examens récompensés par le Président du Conseil Départemental :**

Le mardi 20 juillet, Deux jeunes de la MECS de Petit-Bourg et une jeune majeure de Morne à l'eau ont été mis à l'honneur par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Guy LOSBAR, à la résidence Départemental du Gosier. Ils étaient parmi les 52 lauréats suivis en Protection de l'enfance récompensés de leurs efforts pour avoir passé avec succès leur examen de fin d'année scolaire. Ils étaient accompagnés par les éducateurs qui ont profité pleinement de ce moment chaleureux et convivial pour valoriser leur année scolaire. Ces jeunes font la fierté de « CHALLENGE »

- **Funérailles de notre salarié Monsieur Rodrigue NICHOLSON :**

Lors des funérailles de Monsieur Rodrigue NICHOLSON le 22 mars, les jeunes de Petit Bourg ont rendu un vibrant hommage au salarié décédé brutalement, en prenant la parole pour montrer toute l'affection qu'il lui portait. C'était un moment chargé d'émotion et nous remercions l'ensemble des professionnels de Karukéra enfance, les jeunes, les représentants de l'ASE, de la Sous-Direction enfance et famille et les partenaires qui ont fait le déplacement pour soutenir la famille et accompagner le salarié dans sa dernière demeure.

- **Mise en place d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique :**

Nous tenons à remercier la réactivité de la Directrice Enfance et Famille qui est venue sur place rendre visite aux jeunes et au personnel dès le lendemain de l'accident et qui a spontanément proposé la mise la mise en place à titre gracieux d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique animée par le personnel volontaire du Conseil Départemental. Certains personnels et jeunes qui étaient très affectés par cette disparition brutale ont pu se confier en toute sérénité en « intramuros » à ces professionnels rompus à ce type d'accompagnement. La mission a duré un mois environ.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- **Prise de contact avec la DEFJ et l'élu en charge de l'action sociale au niveau de la collectivité Départementale :**

Le 17 janvier, nous avons rencontré, Madame Lucie TETAHIOTUPA, la nouvelle directrice enfance famille et jeunesse qui était accompagnée de Madame Nadia NEGRIT, l'éluée en charge de l'action sociale. Placé sous le signe d'une prise de contact, il s'agissait pour la délégation, composée du Vice-Président de « Karukéra Enfance » du Trésorier de Chrysalide Karayib et du Directeur, d'évoquer différents sujets de préoccupations, tels que la régularisation de l'activité des jeunes majeurs, l'extension de l'activité du placement à domicile (SERAD) et discuter de la possibilité de faire évoluer l'accueil des personnes accueillies vers la mixité pour le placement à domicile et pour le séjour d'apaisement. Cet échange s'est déroulé dans un excellent état d'esprit. Nous espérons des suites à cet échange.

- **Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2023 :**

Cette année l'Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée en présence des partenaires habituels de l'ASE, salariés, représentants du personnel, avec une nouveauté, la présence de quelques parents et des représentants de la gendarmerie nationale. C'est un temps d'échange ritualisé, qui permet entre autres un arrêt sur image, de se remettre en question et de rendre compte du travail réalisé par les professionnels. C'est d'ailleurs à cette occasion que le président a demandé au directeur de revoir le format de présentation du rapport d'activité pour le rendre plus attractif et moins rébarbatif lors de la prochaine Assemblée Générale.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- **Contrôles inopinés à la MECS du Lamentin :**

**Le 07 Novembre et les 04 décembres**, nous avons été confrontés à deux contrôles inopinés sur le site du Lamentin par une délégation composée de la DEFJ, des représentants de la mission de tarification et d'une représentante de la PJJ. Si les objectifs de la première rencontre nous ont semblé s'inscrire dans une visite de courtoisie, en revanche ceux de la seconde ont semblé s'apparenter à une inspection. Les bureaux ont été réquisitionnés, des documents administratifs récupérés, le personnel administratif prié de s'installer à l'extérieur et les jeunes ont été auditionnés. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de l'autorité idoine par rapport à ses deux visites. S'il se confirme que la deuxième visite était une inspection, nous espérons recevoir prochainement le rapport de cette mission d'investigation. Nous n'avons aucune difficulté avec ces pratiques qui sont réglementaires, d'autant que notre volonté affichée a toujours été de fonctionner dans la transparence.

- **Enquête administrative diligentée par la DGAS sur la situation des jeunes majeurs :**

Le 12 juin, nous avons reçu un courrier de la DGAS dont l'objet est : « mission d'enquête administrative ». Madame Sophie PLANTIER a été missionnée pour :

- ✓ ***Recueillir et analyser toutes les données relatives au traitement des dossiers des jeunes majeurs***
- ✓ ***-Identifier les écarts ayant conduit à cette situation.***
- ✓ ***-Préconiser des mesures afin de garantir un fonctionnement conforme.***

Au mois de juillet, nous avons été reçus (Président et directeur) par l'enquêtrice. Nous lui avons rappelé la genèse de cette activité qui existe depuis 2014 pour 03 jeunes majeurs garçons et filles et 10 depuis 1999 sous l'appellation service d'accompagnement éducatif à l'autonomie(SAEA). L'association a reçu régulièrement des jeunes sortant de l'ASE ou de la cellule opérationnelle jeune majeur (Sous-Direction), sous la condition de posséder un contrat jeune majeur. La prestation est régulièrement payée depuis 2013. L'association loue quatre appartements

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

à un bailleur social de la place situé à Espérance Morne à L'eau pour héberger les 10 jeunes, sans solution d'hébergement. Ils bénéficient d'un accompagnement éducatif quotidien au plus près par une équipe de professionnels qui intervient sur l'ensemble des dispositifs du pôle de diversification de Morne à L'eau. Lors du contrôle inopiné du mois novembre, la délégation conduite sous l'autorité de la DEFJ a visité les locaux et a semblé satisfaite des conditions d'hébergement des personnes accueillies.

Nous avons également abordé ce sujet lors de notre rencontre du début d'année avec la DEFJ et l' élu en charge de l'action sociale pour régulariser ce service, qui porte des réponses par rapport à la loi TAQUET de février 2022. 04 places ont été tarifées pour l'exercice alors qu'il en existe 10 en réalité. Nous souhaitons vivement la régularisation de l'activité par le biais d'un arrêté d'autorisation en bonne et due forme comme il en a toujours été question dans nos discussions avec les interlocuteurs de l'époque.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## TITRE 1 :

### LA MECS CHALLENGE « DIT CLASSIQUE » : INTERNAT COLLECTIF et APPARTEMENTS DIFFUS

## I L'ENSEMBLE EDUCATIF EXPERIMENTAL CHALLENGE (EEDEC).

### 1.1 AUTORISATION ET CLASSIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Depuis le 25 juin 2021, le Conseil Départemental a délivré à l'association gestionnaire « Karukera Enfance » une nouvelle autorisation de 5 ans, après plus de vingt ans d'existence, avec habilitation à, l'Aide Sociale à l'Enfance pour gérer l'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge(EEDEC) sur la base des articles L312-1, L313-7, L315-2, R313-7.3 et D313-13 du code de l'action sociale et des familles.

#### Les activités sont les suivantes :

- Maison d'enfants à caractère social(MECS) de 24 places dont 22 installées. Activité en sites éclatés, internet collectif de Boisbert au Lamentin et appartements diffus à Petit-Bourg et à Montalègre au Lamentin
- Service éducatif renforcé à Domicile (SERAD) 09 places basé à Morne à l'eau
- Séjour éducatif d'apaisement (SEA) 02 places basé à Morne à L'eau
- Accueil des jeunes majeurs 04 places installées sur 10 effectives

**Soit un total autorisé de 39 places.**

## 1.2 MISSIONS ET ORGANISATIONS DE L'EEDEC

La mission de l'établissement est définie par le code de l'action sociale et des familles (CASF) et s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'enfance en lien avec les orientations du schéma départemental « Enfance et Famille ». L'établissement assure une mission de prévention et de protection de l'enfance et propose une offre de service constituée par un ensemble de prestations conforme aux prescriptions de la loi 2002-2. L'établissement peut aussi accueillir dans le cadre de l'accueil des fratries

Sa mission est :

- Accueillir par un hébergement diversifié des adolescents dans le cadre de la suppléance familiale
- Garantir une protection physique psychologique et morale
- Développer la socialisation
- Permettre aux jeunes de suivre une scolarité classique ou adaptée dans des établissements scolaires proches
- Permettre aux parents de participer activement à l'accompagnement éducatif de leur enfant
- Eviter la séparation de l'enfant avec sa famille lorsque cela est possible
- Accompagner le retour d'un jeune à domicile après un placement en internat spécialisé
- Préparer le placement d'un jeune en institution.
- Permettre aux jeunes en situation d'échec et de blocage dans les apprentissages de scolaires de se remobiliser et développer leurs connaissances afin de favoriser dès que possible leur réinsertion dans les structures de l'éducation nationale ou de s'orienter vers un champ professionnel.

Par ailleurs, l'établissement est organisé en plusieurs sites éclatés. Un internat collectif à Boisbert au Lamentin, des appartements diffus à Petit-Bourg et à Montalègre, le pôle de diversification de morne à l'eau et les locaux administratifs de Baie-Mahault pour la gestion des fonctions supports ressources humaines et comptabilité. Chaque site est géré par un chef de service et un directeur qui coordonne l'ensemble des sites.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

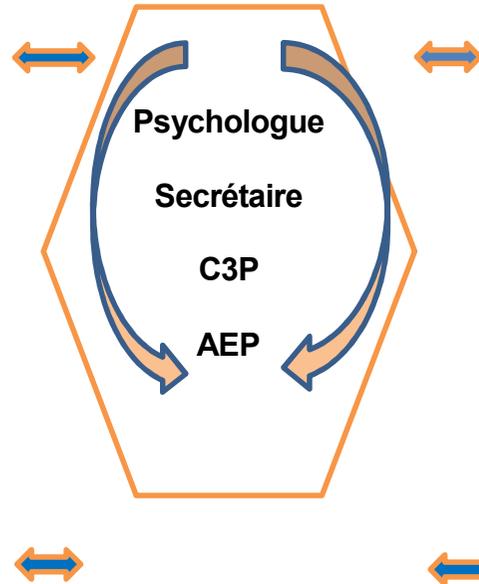
## 1.3 LES EQUIPES.

### Lamentin I

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Educateurs Spécialisé    | 2 |
| Moniteur-Educateur       | 2 |
| Éducateur-Elève          | 2 |
| Maîtresse De Maison      | 2 |
| Surveillant De Nuit      | 3 |
| Chef de Service Educatif | 1 |
|                          |   |

### Petit-Bourg

|   |
|---|
| 3 |
| 3 |
| 3 |
| 2 |
| 6 |
| 1 |



**C3P : Coordinatrice de Parcours et de Projets Personnalisés**  
**AEP : Agent d'Entretien Polyvalent**

## 1.4 MODALITES D'ADMISSIONS A L'EEDEC

L'établissement accorde une importance particulière à l'accompagnement d'un adolescent qui entre dans notre processus d'admission. A ce stade des premiers contacts, il s'agit d'évaluer les besoins et les attentes du mineur et de ses représentants légaux en présence d'un représentant du service placeur, puis dans un second temps, nous vérifions la pertinence et l'adéquation du profil du jeune avec nos réponses institutionnelles. La procédure d'admission est à dissocier de la procédure d'accueil.

La demande d'admission est d'abord adressée au directeur par les services sociaux ou judiciaire, cette demande est parfois accompagnée d'un fonds de dossier retraçant le parcours de l'adolescent. Une première analyse des dossiers est faite en interne par les membres de la commission d'admission (directeur, deux chefs de services des deux sites) puis nous planifions les entretiens d'admissibilité en présence du jeune, du représentant légal et du travailleur social référent. Les entretiens sont animés par le directeur ou par l'un des chefs de service s'il est empêché. A la fin de l'entretien d'admissibilité, si le profil de l'adolescent correspond au public accueilli par l'établissement et que notre accompagnement répond aux attentes du mineur et de son représentant légal, les membres de la commission font une proposition d'orientation au directeur (Internat collectif ou Appartement diffus). Le directeur informe le service demandeur par écrit au plus tard une semaine après la présentation, de son accord pour l'accueil du mineur.

## 1.5 LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE

Les jeunes accueillis en hébergement dit classique sont des garçons âgés de 14 à 18ans. Les adolescents sont confiés à « l'EED Challenge » sur décision judiciaire du Juge des Enfants après avoir été confié à L'Aide Sociale à l'Enfance qui délègue par la suite la mission d'accueil à l'établissement ou l'accueil de quatre mineurs est établi à la demande des représentants légaux du mineur dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire (placement administratif) établi par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les difficultés à l'origine du placement sont pour la plupart des adolescents liées à l'environnement familial mais pas qu'exclusivement. Nous observons des problématiques récurrentes parmi les jeunes confiés à l'établissement qui se décline en plusieurs niveaux :

- *Au niveau comportemental*

De l'agressivité, violences verbales et physiques, l'opposition à l'autorité, des inhibitions (repli sur soi, isolement, manque d'estime de soi). Des difficultés à gérer les frustrations et les émotions.

- *Au niveau de la santé*

On note des conduites addictives (dépendance à l'alcool et/ou aux stupéfiants), de nombreux jeunes sont suivis pour des problèmes d'asthme, de mauvais suivi dentaires ou dermatologiques, parfois il est relevé l'absence partielle de suivi de vaccinations.

- *Au niveau psychologique*

On relève des retards cognitifs (jeune repéré déficient par la MDPH), des troubles alimentaires, des conduites suicidaires, des dépressions.

- *Au niveau intellectuel*

Légère déficience intellectuelle, les fondamentaux n'ont pas été acquis, difficultés à la lecture, à l'écriture et au calcul. Nombreux de nos jeunes sont en échec scolaire et ne font plus confiance au système scolaire traditionnel.

- *Au niveau social*

Ils rencontrent des difficultés à créer des interactions sociales (difficultés à intégrer un groupe, à relationner, et à communiquer avec l'autre).

- *Au niveau affectif*

On note une grande souffrance affective des jeunes de fait de la séparation avec leur environnement familial. Cette souffrance est plus accrue s'agissant des jeunes qui ont été abandonnés ou rejetés par leurs familles.

## 1.6 LES GROUPES D'EXPRESSION

Comme les années précédentes, nous avons œuvré pour maintenir la régularité de cette instance de paroles accordée aux jeunes. En effet, à raison d'une fois par mois, ces espaces d'échanges ont été conduits au sein des sites de l'hébergement classique. Des réunions de rentrée et de bilan ont été animées par les Chefs de Service sur chaque site respectif, tandis que les autres rencontres ont été menées par les éducateurs de service moyennant un compte rendu transmis au responsable. Dans un souci de rappel du caractère obligatoire de ces réunions, un calendrier a été affiché sur chaque site et l'ordre du jour est préparé ou présenté en réunion d'équipe. Le rôle et la place qu'occupent les représentants des adolescents (un titulaire et un suppléant élus par vote sur chaque site) participent à l'inscription et à la participation des jeunes à faire vivre cet espace de parole. Notons que ces derniers sont encadrés par les éducateurs pour accomplir leurs missions et sont invités par les chefs de service à faire le point sur l'avancée de la prise en compte de leurs doléances. Bien évidemment, ce n'est pas sans difficultés que nous parvenons à pérenniser ces groupes d'expression qui font l'objet d'annulation ou encore de report en fonction des événements imprévus (urgence, conflits...). Pour autant, la grande majorité des adolescents accordent un certain intérêt à pouvoir s'exprimer sur le fonctionnement de l'institution car la parole de chacun trouve un écho favorable concernant certaines décisions retenues. Des élections de représentants des jeunes se sont tenues au mois de septembre 2023 et ont permis l'élection de nouveaux élus. Nous n'avons pas encore pu mettre en place le Conseil de Vie Sociale (CVS). Toutefois, nous restons convaincus de sa pertinence et nous mettrons tout en œuvre pour que sa création soit effective afin de permettre à toutes les parties (représentants des usagers, familles, personnes invitées et direction) de communiquer et d'échanger ensemble sur toutes les conditions de vie institutionnelle.

## 1.7 LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS

Les instances principales et constantes qui ont rythmé la vie institutionnelle au cours de cet exercice sont les réunions d'équipe, et les événements institutionnels (journées du lien social et la fête de Noël). Ces temps de rencontre et de partage favorisent des échanges sur les pratiques en vue d'une meilleure cohésion des équipes, d'une consolidation des liens interprofessionnels et de la mise en place de relations plus sereines entre les usagers eux-mêmes mais également avec les accompagnateurs et les familles.

### - Les réunions pédagogiques et institutionnelles

Les réunions pédagogiques hebdomadaires contribuent à la transmission des informations, aux échanges pluri professionnels autour de la situation des jeunes et des méthodes pédagogiques. Nous avons aussi mené des réflexions autour de thématiques telles que le droit à l'intimité, le secret partagé et la confidentialité. L'ordre du jour de chaque réunion est porté à la connaissance des professionnels par voie d'affichage au moins 48h à l'avance.

Ces réunions sont bien investies par les professionnels. Néanmoins, nous avons relevé des absences sur le site de Petit-Bourg pour lesquelles des mesures (envoi de courrier) ont été prises par la direction, et des discussions ont été réalisées entre manager et personnels absents en vue d'une rigueur observée par l'équipe.

Deux réunions institutionnelles ont été animées par le directeur où la grande majorité des professionnels était présente (excepté les surveillants de nuit ayant terminé leur service le matin). Cette instance nous a permis de traiter la vie de l'institution au niveau pédagogique, financier et organisationnel. Des réflexions ont été menées autour des dysfonctionnements, pour mieux les identifier et ainsi, tenter de les résoudre.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- **Les évènements institutionnels (journée du lien social et fête de Noel) : Deux temps** institutionnels ont été organisés par les équipes des trois unités de notre structure.

- ✓ **La journée du lien social** : Cette journée du lien social s'est tenue le 18 mai et s'est voulue être une aventure collective, créatrice de liens forts.

Le projet de cette journée du lien social a été porté par les jeunes depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre. En effet, nos adolescents ont fait le choix d'une thématique autour des jeux sportifs (match de football et Kolantha) le matin et des jeux de société l'après-midi. Cette manifestation s'est déroulée au complexe sportif Daniel VINCENT à Prise d'eau Petit-Bourg et force est de reconnaître que ce fût une belle réussite. Les jeunes, faisant partie intégrante dudit projet, à travers ce franc succès, se sont sentis valorisés et encouragés à poursuivre l'aventure jusqu'au bout.

- ✓ **Notre traditionnelle fête de Noël, en partenariat avec l'association « UPENDOKA » en sa qualité de marraine.**

La fête de Noel s'est déroulée sur le site du Lamentin 1 dans un décor festif où jeunes, famille, professionnels et partenaires associatifs se sont fédérés autour de valeurs de partage, de don de soi et de réjouissance. **L'association UPENDOKA, la chanteuse Jenny (La créole JAZZ club)** ont fait dons de cadeaux aux jeunes, et à titre gracieux, ces deux partenaires ont partagé avec nous leur talents respectifs (chants, danse, yoga du rire)

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Par ailleurs, nous avons fait appel à des prestataires extérieurs afin d'apporter davantage de consistance et d'éclat à cette fête, qui reste un moment privilégié pour nos jeunes, et bien plus encore en direction de ceux qui ne disposent d'aucun encrage familial. Il s'est agi de l'intervention d'un disc-jockey, en l'espèce un ancien jeune du foyer, qui a assuré l'animation musicale couplée avec des jeux de société et d'adresse en bois, activité orchestrée par le prestataire **JEU CONSULT**.

L'ensemble des participants ont largement contribué à la réussite de cette fête qui est restée marquée dans les esprits de chacun. Les jeunes ont noué de bonnes relations avec les membres des associations qui ont été très satisfaits de ce temps de partage.

Il est à noter l'engouement, l'inscription et la satisfaction des participants qui accueillent ces temps institutionnels comme étant un moment incontournable de l'histoire de l'institution. Ces temps sont souvent remémorés lors de discussions entre jeunes et professionnels, et peuvent représenter pour eux de véritables repères.

## 1.8 L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE TRAVAIL DE LA C3P

### A) Rappel de l'historique de la mise en place de la fonction

La fonction de Coordonnateur des Parcours et des Projets Personnalisés (C3P), a été mise en place en Janvier 2018 suite à une volonté institutionnelle d'améliorer notre accompagnement éducatif individuel. Il était également primordial de pouvoir répondre au plus près aux attentes de la loi du 2 janvier 2002 qui place l'utilisateur au cœur de son projet de vie à travers son projet personnalisé.

La fonction de Coordonnateur des Parcours et des Projets Personnalisés est assurée par une éducatrice spécialisée qui est détaché du groupe et qui intervient sur les deux unités de la MECS de l'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge. Son temps est donc réparti sur les unités de Petit-Bourg et du Lamentin, et son intervention porte sur les 22 jeunes accueillis dans l'établissement traditionnel.

### B) Organisation du travail de la C3P

La C3P développe ses fonctions sur un ETP (Equivalent Temps Plein), et répartie son travail sur deux journées sur le Module du Lamentin et deux journées et demi sur le Module de Petit-Bourg.

Une de ses missions principales est l'organisation et la mise en place des projets personnalisés de leur programmation à leur évaluation. Le projet personnalisé est décliné en plusieurs axes permettant de balayer d'une manière large les différentes problématiques du public accueilli. Les objectifs à travailler sont répartis entre les différents acteurs interne à l'EEDE Challenge, (éducateur référent, psychologue, équipe pluridisciplinaire), les partenaires (ASE, structures médico-sociales, PJJ), le jeune et sa famille. Afin de pouvoir suivre l'état d'avancement du projet personnalisé, un cahier de suivi d'accompagnement éducatif est mis en place pour chaque jeune afin de rendre compte de chaque démarche et projet éducatif mis

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

en place, mais également afin de pouvoir y consigner les observations et évolutions observées. Ce document permet alors à l'équipe éducative de garantir une continuité dans l'accompagnement du jeune.

Cette implication de la C3P dans les projets personnalisés contribue à entretenir des relations privilégiés avec les familles, en étant chargée de la conception des calendriers prévisionnels des séjours en famille par période de trois mois. Cette tâche est accomplie en échangeant régulièrement sur les séjours en famille avec les parents et l'équipe éducative, ce qui permet de réviser les calendriers en respectant les ordonnances de placement et en consultant la famille et l'Aide Sociale à l'Enfance. La coordinatrice est également amenée à rédiger et/ou superviser des projets éducatifs en lien avec le projet personnalisé établi, comme les projets de sport individuel, les demandes de départ en colonie de vacances, les ouvertures de compte bancaire. Son travail se réalise en lien avec l'éducateur référent, et au plus près du mineur accueilli en lui rendant compte régulièrement de l'avancée des objectifs et des actions arrêtées. La construction de la relation éducative entre la C3P et le jeune se réalise autour des démarches individuelles effectuées avec celui-ci : démarches administratives, audiences, synthèses avec les partenaires... et à travers des entretiens individuels. Les jeunes identifient alors cette éducatrice comme une personne ressource dans l'avancement de leur projet personnalisé, auprès de laquelle ils peuvent trouver des réponses à leurs interrogations.

Le volet scolaire est pris en charge par l'éducateur référent et l'équipe éducative, ils sont les interlocuteurs privilégiés des établissements scolaires afin de pouvoir être le plus réactif possible. Cependant certaines situations sont confiées à la coordinatrice des parcours et des projets personnalisés, telles que, les demandes d'affectations, les recherches avec l'adolescent de son orientation scolaire, la participation aux conseils de discipline.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## C) Démarches réalisées au cours de l'année 2023 : Une mutation des missions d'origine.

Depuis plusieurs années, il est mis en avant la nécessité de créer un poste de C3P à temps plein sur chacune des unités afin de pallier à la multiplicité de démarches que doit assurer le C3P. Au cours de l'année 2023, le temps de travail a été réparti entre les préparations et mises en œuvre des projets personnalisés des 22 jeunes qui occupent 60 % de son temps (préparation, mise en forme des projets personnalisés, réunions, rapports d'évolution), les rencontres et échanges avec les référents ASE environ 5 %, les démarches scolaires (rencontres dans les établissements, recherche de scolarité, synthèses scolaires, contact avec le rectorat) environ 5 %, les accompagnements aux audiences en assistance éducative et aux pénales 10 %, la participation au Bilan de Fin de Mesure (BFM) de l'Aide Sociale à l'Enfance 5 %, les démarches administratives (papiers d'identité, consulat, préfecture) 10 % et la préparation des contrats jeunes majeurs 5 % (5 CJM réalisés en 2023). Nous observons une mutation dans les missions du travail de C3P, puisque sa fonction première était de recentrer l'accompagnement individuel de nos usagers. Les éducateurs référents ont, cette année, davantage investi leur accompagnement en se montrant présent dans la conception et la mise en place des projets éducatifs individuels et des démarches inhérentes au projet personnalisé. La C3P a en ce sens, investi plus de temps dans les démarches spécifiques nécessitant des recherches poussées, et des contacts avec les administrations. Ces types de démarches nécessitent de nombreux appels et déplacements afin de trouver les bons interlocuteurs, le C3P est alors comme un fil rouge dans la démarche qu'il mène jusqu'à son achèvement, et développe une certaine spécificité dans ses compétences. Nous pouvons citer l'exemple de ce jeune qui suivait sa scolarité dans le cadre d'une notification MDPH dans un établissement scolaire spécialisé. L'orientation scolaire post troisième était incertaine puisqu'il n'était plus dans le dispositif de droit commun. Il a donc fallu solliciter de nombreux partenaires et services, mobiliser plusieurs interlocuteurs pour permettre au jeune de bénéficier d'une orientation adaptée à ses compétences. Le travail du C3P a donc été de mettre en lien toutes les informations recueillis, de défendre les droits de l'élève et d'expliquer à la famille le bien-fondé des démarches à entreprendre. Le C3P en tant que fil

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

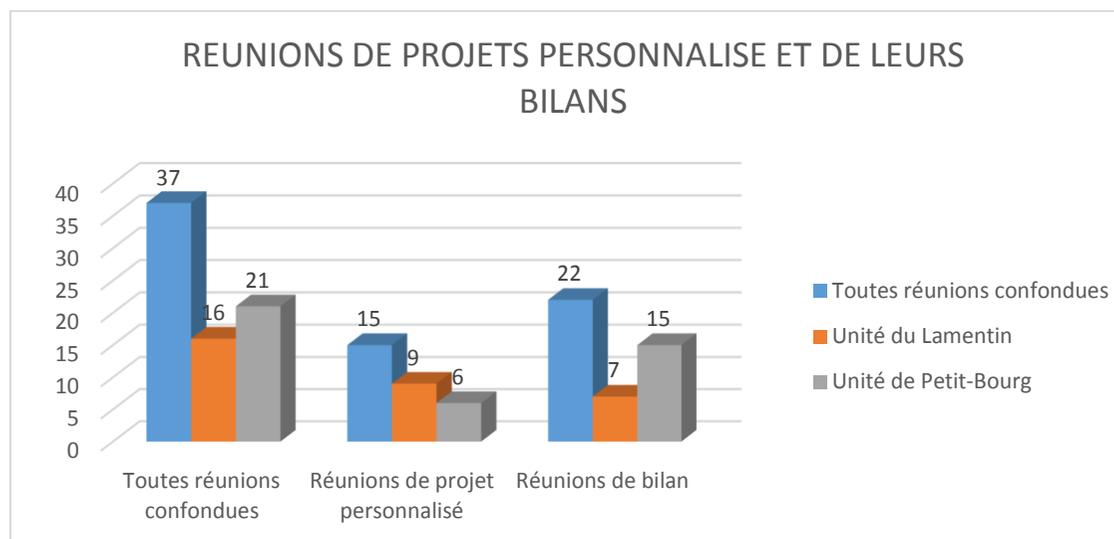
rouge de cette démarche a permis de la mener jusqu'à sa réussite. Il en a été de même avec les démarches d'obtention de la nationalité française qui ont pu aboutir en maintenant des contacts directs et en créant des relations partenariales avec le tribunal administratif.

La mutation des missions du C3P peut être expliquée par les situations complexes des jeunes nouvellement accueillis : rupture scolaire profonde, handicap social, mineurs étrangers en situation non régularisés, addiction aux jeux vidéo, dysfonctionnements multiples de la cellule familiale, absence de prise en charge de leur handicap. Ces situations nécessitent alors de réinventer l'intervention éducative, de proposer des projets éducatifs innovateurs et de se mettre en relation avec des partenaires de plus en plus large (administration, associations, ancienne famille d'accueils, etc....) et donc de disposer de davantage de temps.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

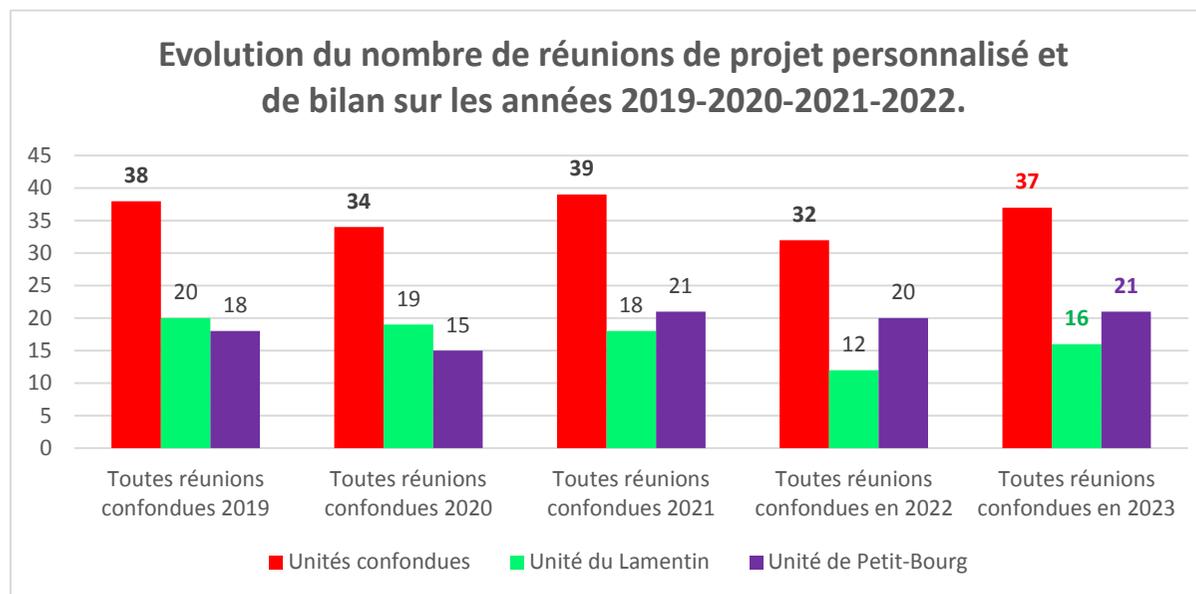
## D) Favoriser la tenue et la participation des réunions de projet personnalisé et leur bilan.

Au cours de cette année 2023, les modules de Petit-Bourg et du Lamentin ont pu mener **37** réunions de projets personnalisés soit 15 projets personnalisés et 22 bilans.



Nous pouvons observer que le module du Lamentin a connu au cours de l'année 2023, un mouvement de jeunes sortant et entrant encore assez important nous conduisant à mener davantage de réunions de projet personnalisé que de bilan. Le module de Petit-Bourg a répondu aux objectifs d'évaluation du projet personnalisé, en permettant aux jeunes de bénéficier de deux réunions de projet personnalisé en 2023 (projet personnalisé et bilan ou deux bilans).

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



Nous observons une certaine constance dans le nombre de réunion de projet personnalisé réalisés durant les 5 dernières années, avec une moyenne de **36** réunions menées par an sur les deux modules.

## E) La fonction de C3P : Nécessité d'améliorer l'accompagnement éducatif

Après cinq années de fonction au poste de coordinatrice des parcours et des projets personnalisés, le bilan est toujours semblable, il y a nécessité à développer ce poste en temps plein sur chaque unité de la MECS (Petit-Bourg et Lamentin). Mais quelle serait la plus-value d'un ETP sur chaque module ? Dans un premier temps une véritable amélioration de l'accompagnement individuel proposé actuellement puisque le nombre de dossier serait divisé par deux, et permettrait au C3P de rencontrer les jeunes d'une manière plus régulière. Il en serait de même avec les familles, l'opportunité de travailler durablement avec la famille et l'environnement familial permettrait une réintégration dans le milieu familial plus sereine et plus pérenne. Les démarches en lien avec le projet personnalisé seraient réalisées plus rapidement et ne resteraient pas, pour certaines, en souffrance durant plusieurs mois faute de temps à leur accorder. Le développement et le renforcement du partenariat serait également envisageable et permettrait de résoudre plus rapidement des situations complexes en terme de scolarité, d'insertion ou administrative. La possibilité de développer des approches « cognitivo-émotivo comportementale » plus novatrices à travers des programmes d'apprentissage des compétences psycho-sociales, en réalisant du travail de recherche autour des avancées scientifiques en matière d'action sociale, en se formant à de nouvelles pratiques éducatives telles que la psychoboxe ou plus spécifique comme les addictions, la sexualité des adolescents. Mais également en proposant des projets éducatifs innovants d'envergure correspondant davantage aux problématiques individuelles des mineurs accueillis. De plus, notre expérience autour de la préparation de la majorité et de la mise en autonomie de nos jeunes, nous ont permis de poser le constat d'un besoin d'un accompagnement individuel des pré-majeurs avant leur sortie, dans de nombreuses démarches administratives. Cet accompagnement individuel est certes plus aisé dans le cadre d'un groupe restreint tel qu'il est proposé au sein des appartements diffus, mais pourrait être davantage exploré avec la présence en temps plein du C3P sur chaque module.

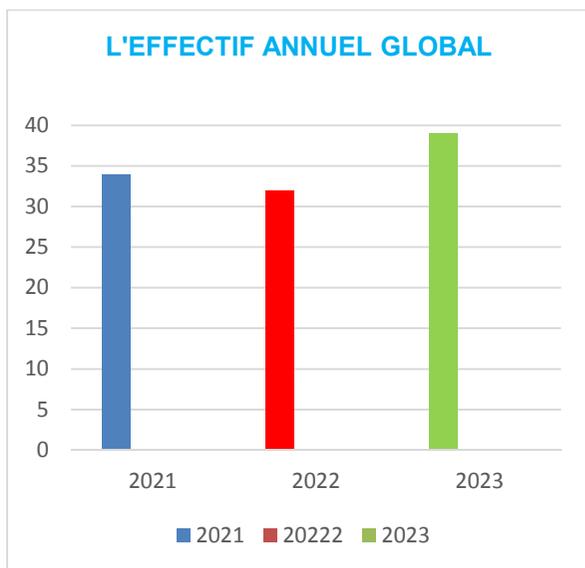
L'association KARUKERA ENFANCE à la volonté, à travers ses MECS, de toujours améliorer et innover l'accompagnement global proposé aux adolescents accueillis, la création d'un nouveau poste de C3P est un enjeu important des prochaines années.

## II ELEMENTS CHIFFRES ET ANALYSE

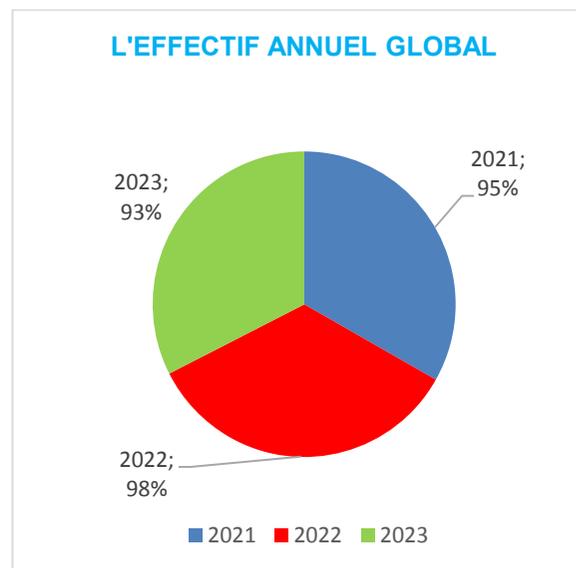
### 2.1 EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

Sur les trois dernières années, en moyenne l'effectif global de notre établissement est de **35 jeunes**.

#### Evolution de l'effectif annuel de 2021 à 2023



#### Evolution du taux d'occupation de 2021 à 2023



L'activité de l'hébergement traditionnel reste globalement stable avec une moyenne de 95,33% sur les trois derniers exercices. Pour 2023, le taux d'occupation est de **93,42%** pour **7502** journées réalisées pour un nombre de journée théorique de 8030.

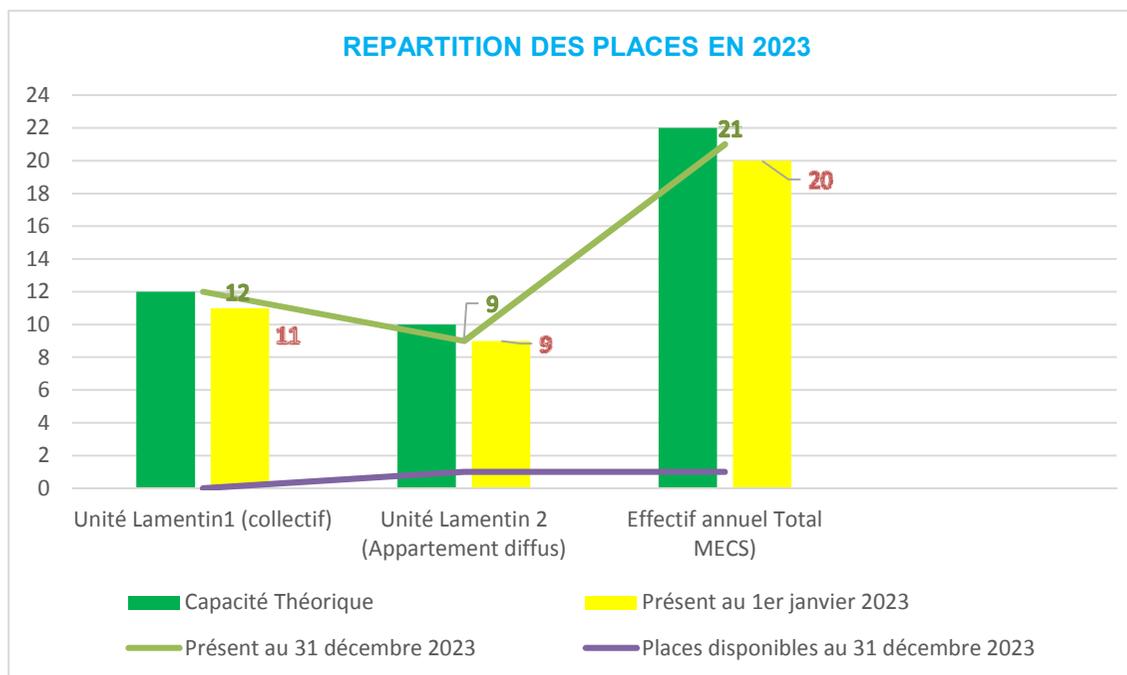
Ces chiffres prouvent une diminution du nombre de jeune accueilli à la MECS (Hébergement) par rapport à 2022 (-pts)

La durée moyenne de séjour des mineurs accueillis s'élève au total à **625 journées**

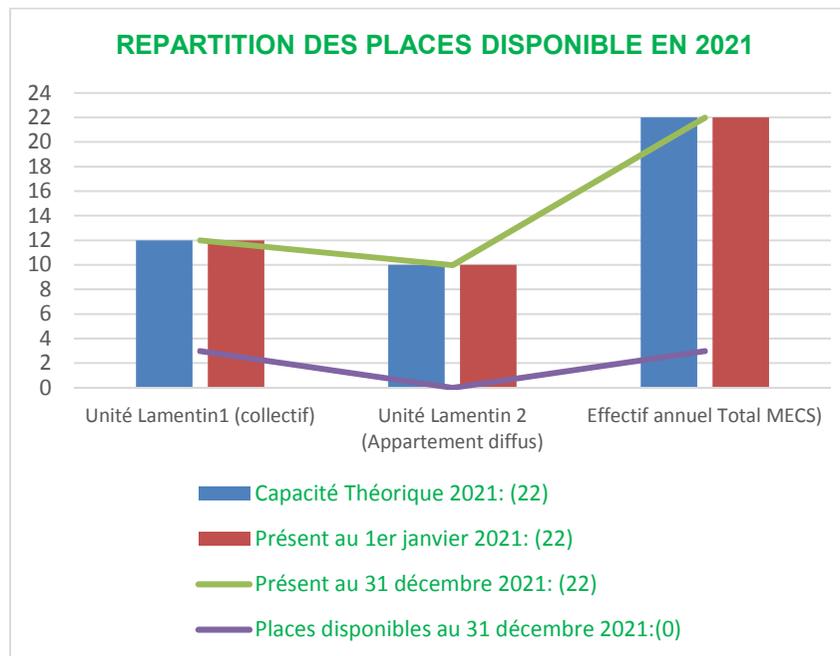
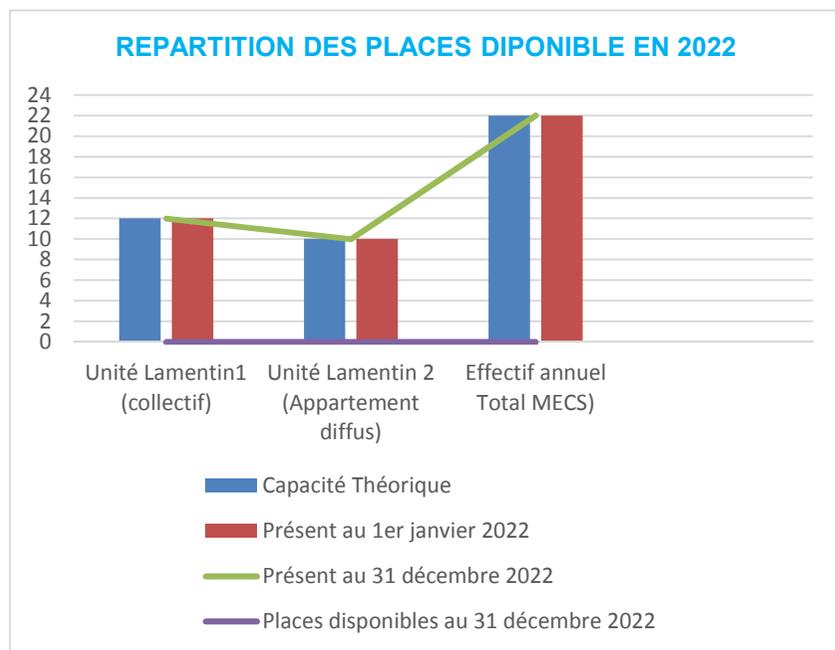
# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 2.2 : ENTREES ET SORTIES SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES.

L'effectif global de la population accueillie en **2023** s'élève à **39 jeunes** dont respectivement **20** sur le site du Lamentin<sup>1</sup> et **19** sur le site de Petit Bourg Lamentin<sup>2</sup>. Comme l'indique nos chiffres de 2021, 2022 et 2023, les places disponibles sont rares. Sur 3ans l'établissement a fonctionné dans sa pleine capacité d'accueil.



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



## L'année 2023 a été marquée par de nombreux défis.

Comme l'ensemble du secteur social, nous souffrons d'une crise de recrutement sans précédent. Malgré l'implication des équipes, nous avons connu un Turnover important dans nos équipes, limitant les possibilités d'actions. De plus, cet exercice 2023 a aussi été impacté par la crise financière (augmentation des prix, inflations) à cause du conflit Russo-Ukrainien qui a impacté le pouvoir d'achat de certaines de nos familles et des jeunes que nous accompagnons; des familles déjà fragilisées et parfois vivant dans des situations très précaires.

Malgré cela, nous avons œuvré à poursuivre notre engagement auprès des jeunes, en adaptant nos actions et en renforçant la collaboration avec nos partenaires (établissement scolaire, la gendarmerie, les clubs et associations sportives ou culturelles), tout en maîtrisant nos dépenses.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## *Quelques temps forts :*

- ❖ *Dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant célébrée chaque année le 20 Novembre, nous avons été choisis par le conseil départemental pour répondre aux questions d'une journaliste. Dans ce reportage vidéo, nous avons mis en avant les conditions de vie de quelques mineurs en leur laissant la parole puis très brièvement nous avons présenté la mission de protection de l'établissement et les pratiques des professionnels. Ce reportage a été diffusé sur la chaîne locale « Guadeloupe la 1ere »*
- ❖ *Au second semestre 2023 nous avons également accueilli dans l'établissement une délégation composée de professionnels du conseil départemental et de la protection judiciaire de la jeunesse en charge d'une mission inspection. Les professionnels sont intervenus sur le site du Lamentin <sup>1</sup>.*

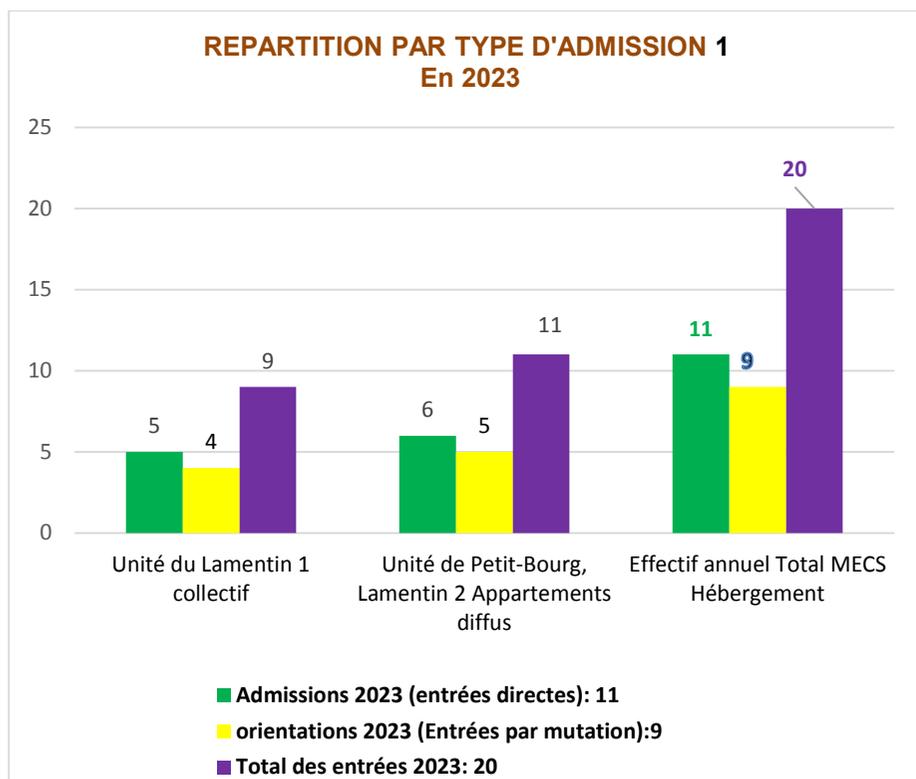
Les situations des jeunes avec des problématiques spécifiques et complexes (addictions, troubles psychiques, handicap..) ont contribué à marquer l'actualité de l'établissement. Néanmoins, on relève une fois de plus une forte activité. (Un taux d'occupation de 93% en 2023)

Nous avons comptabilisé 9 (entrées par mutation) de mineurs sur le site du Lamentin <sup>1</sup> (en collectif) ou sur les sites de Petit Bourg ou encore de Lamentin <sup>2</sup> (en appartement diffus). Ces jeunes proviennent d'un autre dispositif géré par l'association et sont orientés d'un site à un autre. Cette donnée met en exergue la souplesse des prestations, qui facilite la cohérence du parcours des jeunes accueillis. Elle interroge également sur notre capacité d'adaptation constante de notre offre aux sollicitations extérieures (entrée directe) puisque chaque profil de jeune est différent.

Nous observons en 2023, que 11 jeunes ont été admis à la suite d'une demande d'accueil provenant des services de l'aide sociale à l'enfance, tandis que 09 jeunes, dans une logique de parcours, sont passés d'un dispositif à un autre proposés par l'association (entrée par mutation).

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

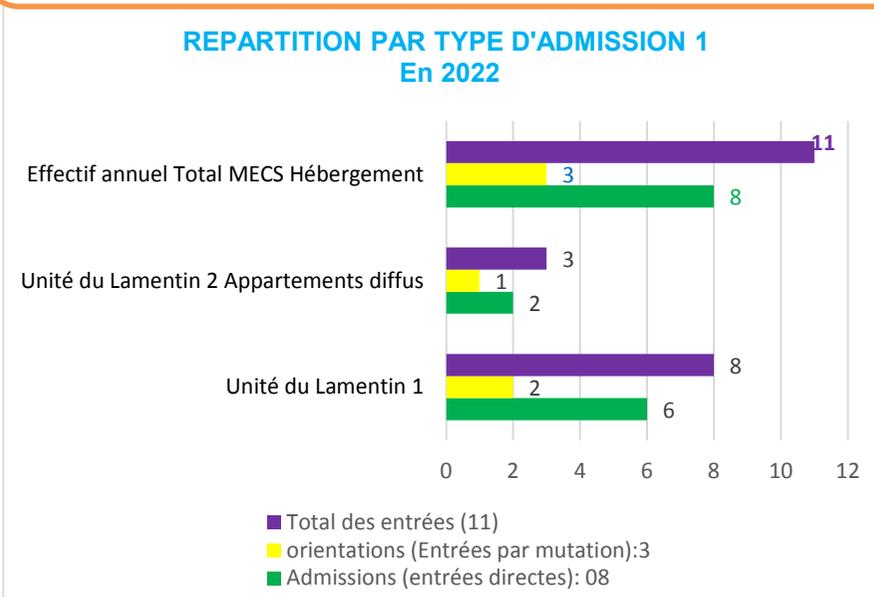
La procédure d'admission préparée semble être bien maîtrisée au sein de l'établissement puisque nous constatons que la majorité des jeunes sont entrées dans ce cadre. En résumé, au préalable, la demande est adressée au directeur par les services sociaux ou judiciaires, puis les demandes sont traitées par une commission, composée des chefs de service qui se réunissent en présence du mineur et de ses parents ou de ses représentants légaux. En bout de course, c'est le directeur qui informe le service demandeur de la décision. Si la décision est favorable, la situation est présentée en réunion d'équipe et les autres résidents sont informés.



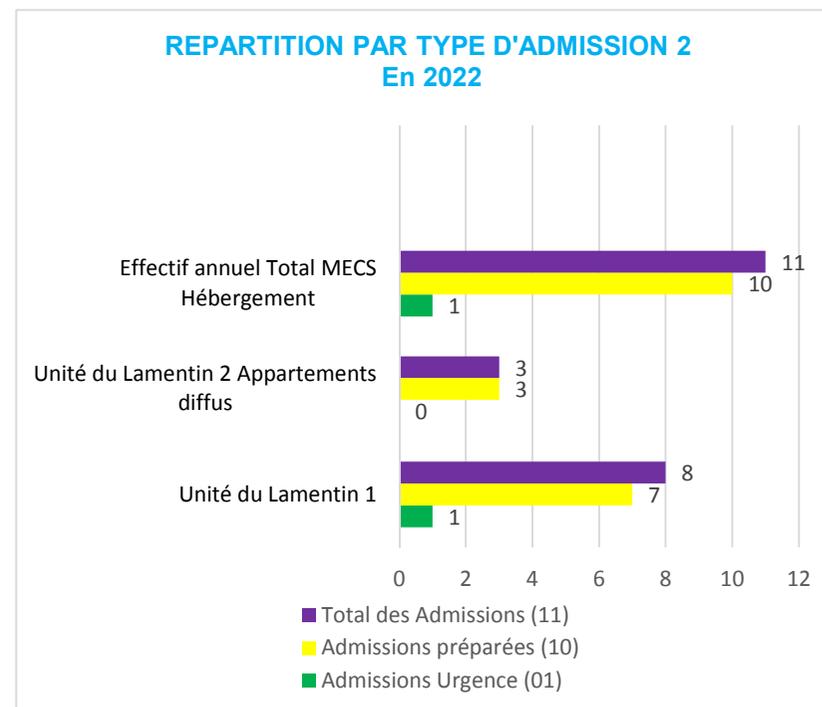
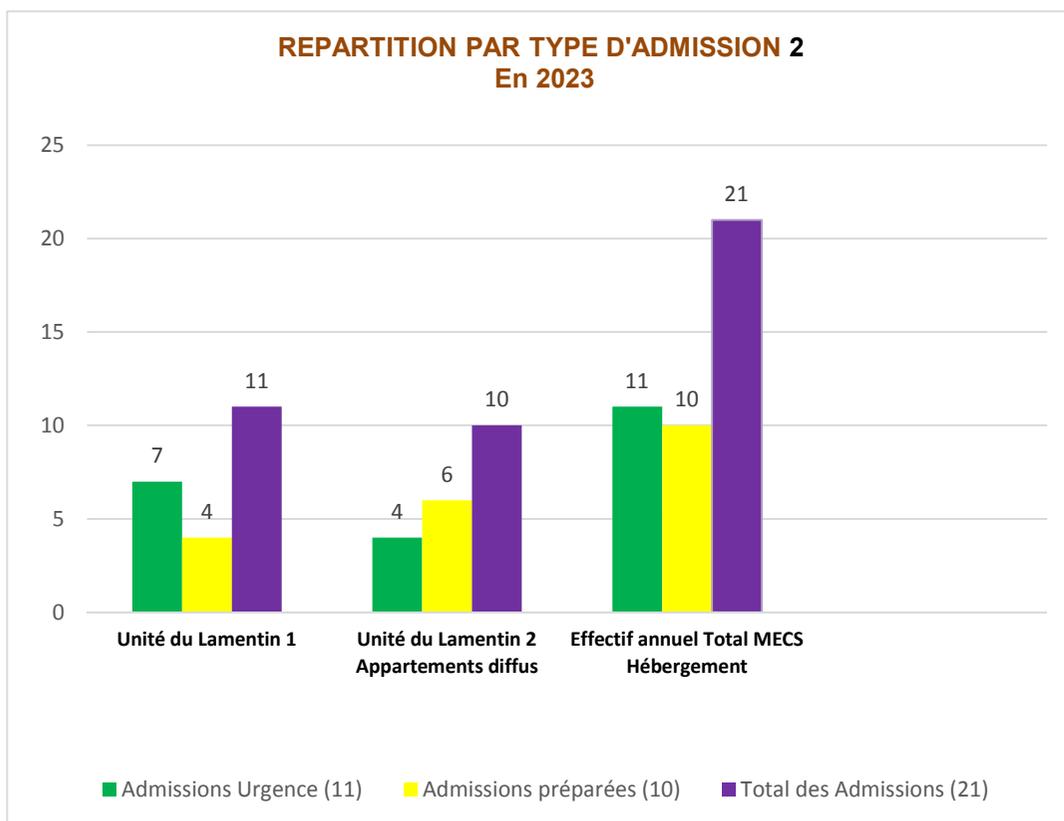
**Commentaires :**

Au total 9 jeunes ont suivi la logique de parcours que propose l'ensemble éducatif diversifié.

Onze jeunes ont été admis en hébergement en 2023, suite à une demande d'admission par l'Aide Sociale à l'Enfance.



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



## Commentaire :

La procédure d'admission préparée est maîtrisée au sein de l'établissement puisque nous constatons qu'un nombre important de mineurs (**10**), sont entrées dans ce cadre néanmoins pour faire face à l'urgence d'une situation, il arrive également que des mineurs (**11**) soit accueilli sans entretien au préalable devant une commission.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 2.3 AGE ET TYPE DE MESURES DES ADOLESCENTS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES.

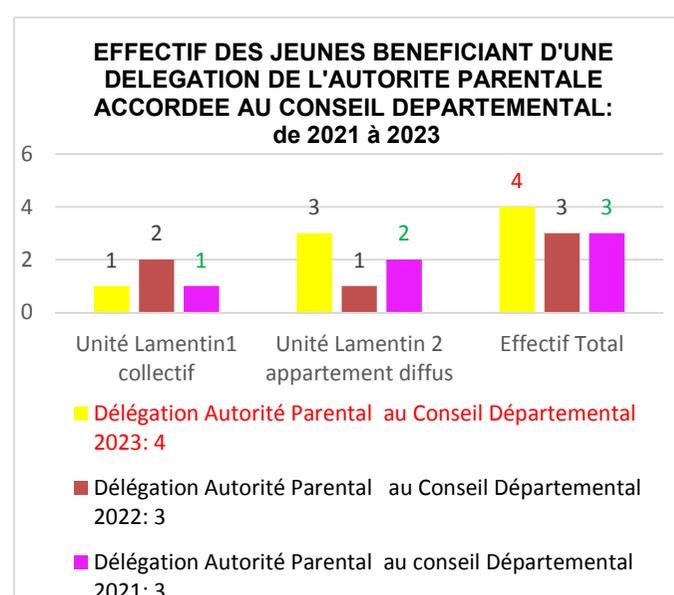
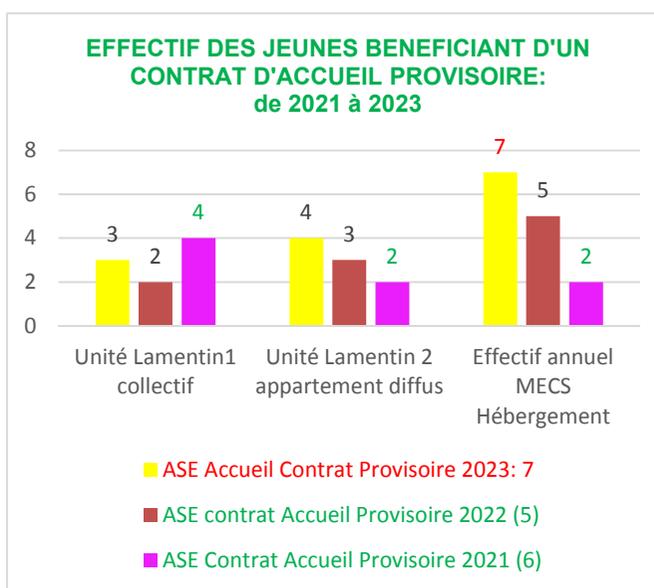
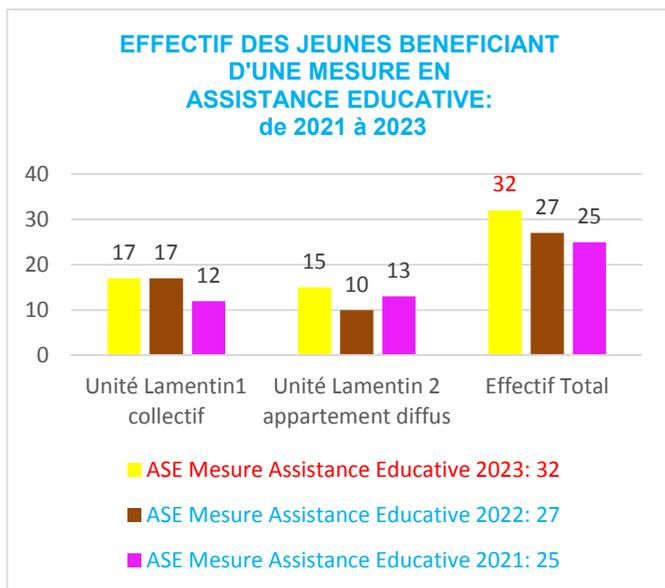
La population accueillie au sein de la MECS est composée exclusivement de jeunes adolescents âgés de 14 à 18ans

### Effectif des jeunes suivis par genre de 2021 à 2023

| SITE   | Effectif<br>Jeune Garçon<br>2023 | Effectif Jeune<br>Garçon<br>2022 | Effectif Jeune<br>Garçon<br>2021 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| UNITE<br>LAMENTIN <sup>1</sup><br><small>COLLECTIF</small>   | 20                               | 19                               | 16                               |
| SITE<br>LAMENTIN <sup>2</sup><br>PETIT BOURG<br><small>APPARTEMENTS DIFFUS</small><br><small>*BOUILLANTE</small> | 19                               | 13                               | 18                               |
| <b>EFFECTIF ANNUEL<br/>MECS HEBERGEMENT</b>  | <b>39</b>                        | <b>32</b>                        | <b>34</b>                        |

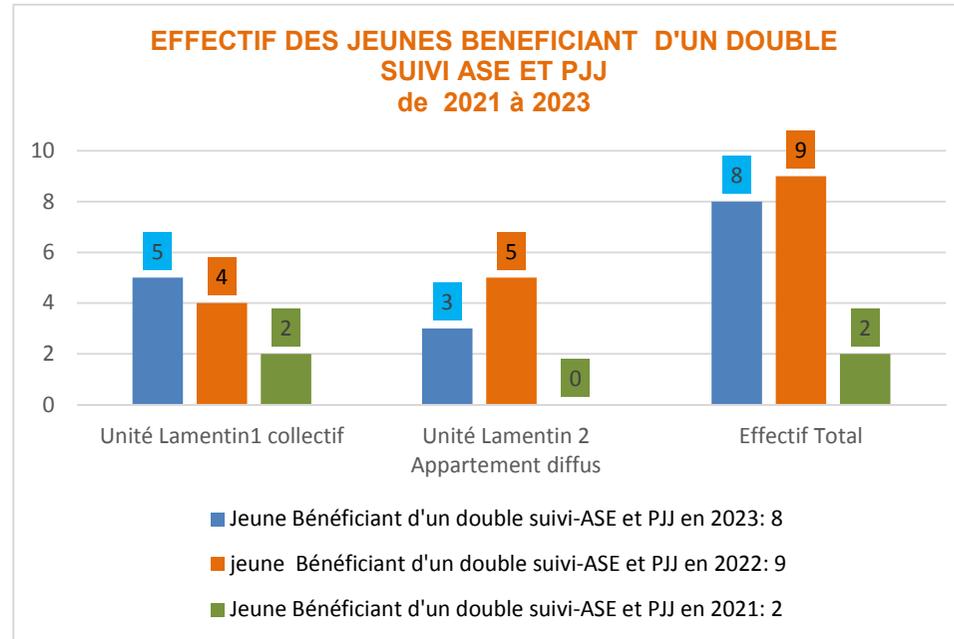
## 2.4 PROFIL DES JEUNES ACCUEILLIS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

Depuis la fin d'année en 2019, l'établissement n'accueille plus de jeune au titre du pénal, Par conséquent, la majorité des jeunes ont été accueillis au titre d'un placement au civil. Nous constatons que les demandes d'admission en assistance éducative sont très importantes puisque le placement administratif représente seulement cinq jeunes.



En 2023, un total de quatre jeunes ayant une délégation d'autorité parentale (DAP) exercée par le président du conseil départemental ont été accueillis en hébergement au sein de notre MECS, on comptait trois DAP sur le site de PETIT BOURG dont une partielle qui est exercée par l'ASE du DOUBS.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

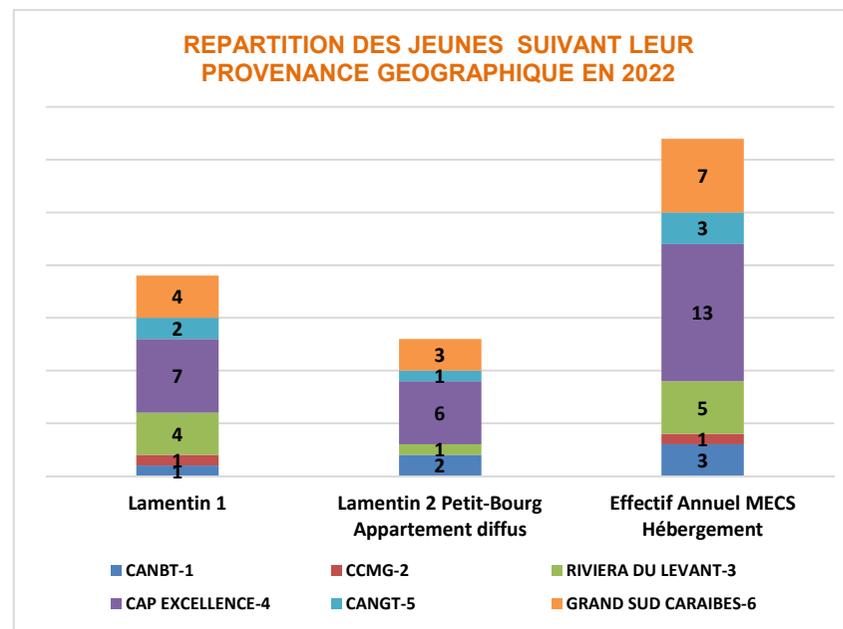
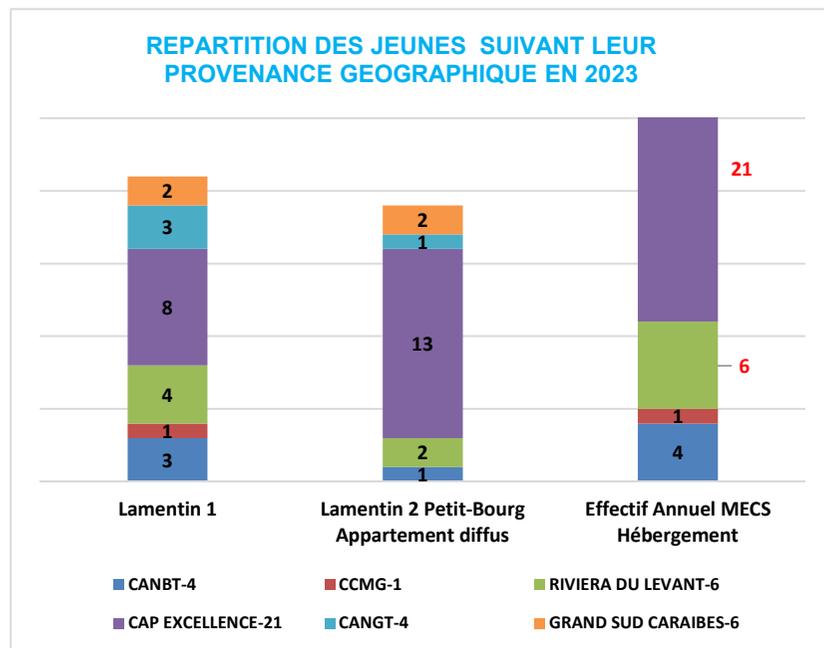


Sur le site du Lamentin<sup>1</sup>, cinq jeunes du foyer ont été suivis conjointement par les services ASE et PJJ.

- ✚ Deux jeunes pour agression physique dont un avec usage d'une arme blanche
- ✚ Deux jeunes pour agression sexuelle dont un soumis à un contrôle judiciaire
- ✚ Un jeune pour agression physique et dégradation de bien public

Sur l'unité de Petit-Bourg (appartements diffus) 3 jeunes ont bénéficié conjointement d'un suivi ASE/PJJ

## 2.5 PROVENANCE ET TYPE DE MESURES



<sup>1</sup>CANBT : (Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg, Goyave, Pointe-Noire) : **4 jeunes** <sup>2</sup>CCMG : (Grand Bourg, Saint-Louis, Capesterre) : **1 jeune**

<sup>3</sup>RIVIERA DU LEVANT : (Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Désirade) : **6 jeunes**

<sup>4</sup>CAP EXCELLENCE : (Abymes, Pointe à Pitre, Baie Mahault) : **21 jeunes**

<sup>5</sup>CANGT (Morne à l'Eau, Moule, Anse Bertrand, Port-Louis) : **4 jeunes**

<sup>6</sup>GRAND SUD CARAIBES (Basse-Terre, Baillif, Bouillante, Capesterre BE, Gourbeyre, Saint-Claude, Terre de Bas, Terre de Haut, Trois Rivières, Vieux Fort, Vieux Habitants) : **4 jeunes**

<sup>1</sup>CANBT : (Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg, Goyave, Pointe-Noire) : **3 jeunes** <sup>2</sup>CCMG : (Grand Bourg, Saint-Louis, Capesterre) : **1 jeune**

<sup>3</sup>RIVIERA DU LEVANT : (Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Désirade) : **5 jeunes**

<sup>4</sup>CAP EXCELLENCE : (Abymes, Pointe à Pitre, Baie Mahault) : **13 jeunes**

<sup>5</sup>CANGT (Morne à l'Eau, Moule, Anse Bertrand, Port-Louis) : **7 jeunes**

<sup>6</sup>GRAND SUD CARAIBES (Basse-Terre, Baillif, Bouillante, Capesterre BE, Gourbeyre, Saint-Claude, Terre de Bas, Terre de Haut, Trois Rivières, Vieux Fort, Vieux Habitants) : **7 jeunes**

Les jeunes accueillis par l'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge (Hébergement) proviennent de toute la Guadeloupe. Toutefois, on relève un effectif plus important sur les territoires de CAP EXCELLENCE (21) et de la RIVIERA du LEVANT (06)

51% des jeunes accueillis proviennent de CAP EXCELLENCE.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 2.6 CONDUITES A RISQUES ET MESURES PREVENTIVES MISES EN PLACE

Initié l'an dernier par un questionnaire anonyme, le projet de sensibilisation des conduites addictives s'est poursuivi au cours de cet exercice avec l'intervention du COREDAF dans nos murs afin de prévenir nos jeunes des risques liés à la consommation de produits addictifs (tabac, alcool, cannabis et écran). Nous avons réalisé 2 séances de travail sur 2 journées en procédant par petits groupes de 5 (soit 1h30 d'intervention par groupe sur 1 journée) pour une meilleure pertinence de l'action sur nos jeunes qui ont tendance à être moins réceptifs en grand groupe. Cet espace d'information et de paroles a permis aux jeunes de mieux prendre conscience des dangers des conduites addictives. Certains consommateurs minimisent la consommation notamment du cannabis, toutefois la grande majorité des jeunes semblent avoir pris la mesure de la banalisation des risques encourus. S'il reste compliqué d'agir sur la conscience de certains adolescents qui restent persuadé que leur consommation n'est qu'éphémère et qu'ils sont « dans le contrôle », force est de constater que les non consommateurs ne se laissent pas influencés par ces derniers car leurs réflexions sont teintées de discours de prévention.

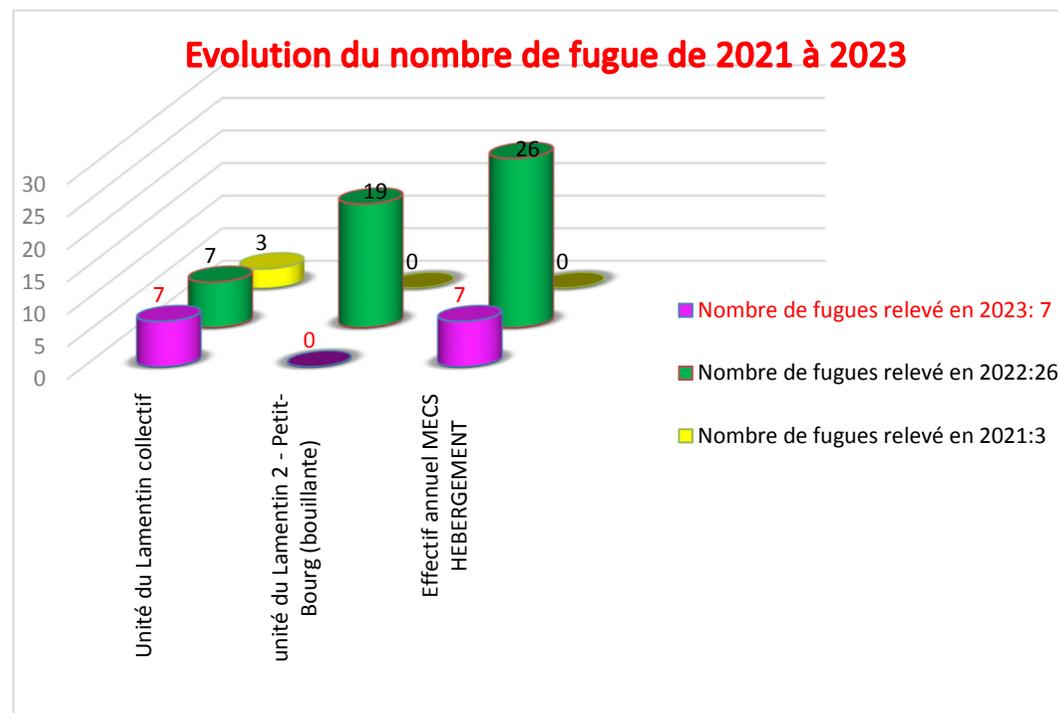
## 2.7 NOMBRE DE FUGUES ENTRE 2022 ET 2023

Les fugues sont une réalité des MECS depuis tantôt, en effet, les jeunes qui sont opposés au placement fuguent généralement pour se rendre au domicile de leurs parents ou de proches de la famille élargie ou d'un ancien lieu de placement. Nous avons relevé une dizaine de fugues commis par 3 jeunes au niveau des appartements diffus. 60% de ces fugues proviennent d'adolescents qui ont des difficultés à accepter la séparation avec la famille et vivent le placement comme une punition. Ces fugues ont lieu en journée mais constatées en début de soirée du fait de l'absence des jeunes dans la structure durant leur activité diurne (école, formation, sortie libre en extérieur...). Par ailleurs, elles ont fait l'objet d'une information à la gendarmerie et officialisées dans les 48h si nous n'avons pas eu de confirmation de leur présence au domicile familial. Nous notons que la durée de ce type de fugue n'excède jamais 2 jours. Sitôt le retour des fugueurs que nous récupérons au domicile de leurs parents, nous les accompagnons à la gendarmerie pour la levée de fugue.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

La deuxième catégorie de fugues (40%) d'une durée très courte (1 nuit) survient en soirée lors de la liaison entre éducateur et surveillant de nuit pour la passation de service. En effet, ce type de fugueur met en place tout un stratagème pour s'enfuir sans qu'il ne soit vu en vue de participer à une activité nocturne entre amis. Généralement, il ne décroche pas son téléphone et rentre en contact avec le professionnel que s'il rencontre des difficultés de locomotion pour réintégrer la structure.

Sur le site de Boisbert, Lamentin<sup>1</sup>, le nombre de fugue entre 2022 et 2023 reste identique. La crise sanitaire a beaucoup contribué à limiter les fugues chez nos jeunes, à cause de la peur d'être positif à la COVID-21, mais depuis janvier 2022, nous sommes revenu progressivement à un fonctionnement quasi normal avec la réapparition de certaines déviations chez les jeunes placés en institution.



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 2.8 SCOLARITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE – NOMBRE DE JEUNES AYANT REUSSI A L'EXAMEN

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 13 jeunes ont été inscrits au sein d'un établissement public de second degré, 2 jeunes dans des établissements de formations professionnelles. Ces chiffres sont assez significatifs et s'expliquent par l'âge moyen des mineurs accueillis par l'unité du Lamentin1. Bien qu'une majorité des jeunes ont menés à terme leur année scolaire et sont passés en classe supérieur. Sur l'effectif de jeune présenté à l'examen (7), 1 jeune a passé avec brio son examen (1 Diplôme National au brevet)., 2jeunes ont obtenu le CAP.

### Répartition par site concernant des jeunes ayant obtenu leur examen en 2023

| UNITÉ  | DIPLOME NATIONAL AU BREVET (DNB)/CFG  | CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)  | BREVET ETUDES PROFESSIONNELLES (BEP) | BACCALAUR EAT (BAC) |
|--|---|--|--------------------------------------|---------------------|
| Unité de PETIT BOURG<br>APPARTEMENTS<br>DIFFUS | <b>(3) élèves :</b><br>- 1 en 3 <sup>ème</sup> SEGPA collège Eugène YSSAP de STE-ANNE (CFG)<br>- 1 en 3 <sup>ème</sup> collège Emilie LAMBOURDE à les ABYMES (DNB)<br>- 1 en 3 <sup>ème</sup> à la MFR de SAINTE-ROSE (CFG) | <b>(2) élèves :</b><br>- 1 en classe de 2 <sup>ème</sup> année de CAP menuiserie au lycée Bertène JUMINER à LAMENTIN<br>-1 en classe de 2 <sup>ème</sup> année CAP Entretien des embarcations de plaisance au lycée Chevalier SAINT GEORGE à, Les Abymes |                                      |                     |
| Unité du Lamentin collectif                    | <b>(1) élève</b> au collège appel du 18 Juin du LAMENTIN en classe de 3 <sup>ème</sup>  |  |                                      |                     |

NB : 7 jeunes se sont présentés aux examens dont 5 réussites

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

**Effectif de jeunes inscrits en établissement public de second degré  
ou de formation professionnelle l'année scolaire  
2022-2023**

| SITE  | NOMBRE DE JEUNE INSCRIT EN ETABLISSEMENT PUBLIC DE SECOND DEGRE | NOMBRE DE JEUNE INSCRIT EN ETABLISSEMENT DE FORMATION PROFESSIONNELLE | NOMBRE DE JEUNE INSCRIT EN ETABLISSEMENT DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU EN ETABLISSEMENT PUBLIC DE SECOND DEGRE |
|---|---|---|--|
| UNITE<br>LAMENTIN <sup>1</sup> COLLECTIF                          | 13  | 02  | 15   |
| UNITE<br>PETIT BOURG<br>LAMENTIN <sup>2</sup> APPARTEMENTS DIFFUS | 10  | 04  | 14   |
| EFFECTIF ANNUEL<br>MECS HEBERGEMENT                               | 23  | 06  | 29   |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Collège

| DISPOSITIF                          | ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2022 à JUIN 2023) | SPECIALITE                                | OBSERVATIONS  | ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023)  | OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2023)   |
|-------------------------------------|---|---|---|---|--|
| COLLEGE (11)                        | Collège Emilie LAMBOURDE à Les Abymes (1)                         | Classe 3eme                               | Résultats passables<br>Des lacunes en français, mathématiques et anglais                          | Lycée professionnel Gerty ARCHIMEDE de Morne-A-l'Eau en 1 <sup>ère</sup> année BAC PRO en Métiers des Transitions Numérique et Energétique (MTNE) | Résultats passables, trop de bavardages en cours (exclusion d'1 jour)                                |
|                                     | Collège du Raizet   | Classe 3 <sup>ème</sup> SEGPA             | Elève motivé, bon niveau en anglais, peut mieux faire, absentéisme                                | Lycée Chevalier Saint-Georges en 1 <sup>ère</sup> année métiers de la mode – vêtement flou  |  |
|                                     | Collège Nestor de Kermadec (1)                                    | Classe -3 <sup>ème</sup> (1)              | Elève passable s'investit de manière irrégulière  |   |  |
|                                     | Collège Jean-Jaurès de Baillif (1)                                | Classe de 3 <sup>ème</sup>                | Elève décrocheur  |   |  |
|                                     | Collège Bébel de Sainte-Rose (3)                                  | Classe de 4 <sup>ème</sup> (1)            | Elève passable, résultat moyen. Porte un intérêt aux ateliers                                     | Collège Bébel de Sainte-Rose. En classe de 4 <sup>ème</sup>   | Comportement inadapté en cours, peut mieux faire.  |
|                                     |   | Classe de 4 <sup>ème</sup> (1)            | Elève avec un niveau moyen  | Collège Maurice Satineau de Baie-Mahault—Classe de 3 <sup>ème</sup>   | Elève moyen  |
|                                     |   | Classe de 4 <sup>ème</sup> -SEGPA (1)     | Elève non lecteur, résultat faible. Porte un intérêt aux ateliers                                 | Collège Appel du 18juin au Lamentin-Classe de 3 <sup>ème</sup> SEGPA  | Motivé, mais demeure influençable, peut mieux faire dans les apprentissages.                         |
|                                     | Collège Appel du 18 juin au Lamentin                              | Classe 3 <sup>ème</sup>                   | Assiduité, manque de confiance en soi, difficultés dans les apprentissages, obtention de l'ASSR.2 | Lycée du Moule Louis Delgrès<br><br>2 <sup>nd</sup> Pilotage, Maintenance des Installations Automatisées.   | Elève décrocheur, souhaite s'orienter  |
|                                     |   | Classe de 4 <sup>ème</sup> ULIS (1)       | Difficulté d'adaptation, problème de comportement   | Collège Appel du 18 juin au Lamentin  | Montre un intérêt pour sa scolarité, malgré ses troubles du comportement<br>Apprentissage la lecture |
|                                     | Collège Edmond BAMBUCK (1)  | Classe de 4 <sup>ème</sup>                | Elève moyen   | Collège Appel du 18 juin au Lamentin  |  |
| Collège Michelle Pellet à Angoulême | En classe de 4 <sup>ème</sup>                                     | Comportement inadapté, renvois successifs | Collège Appel du 18 juin au Lamentin, classe 3 <sup>ème</sup>                                     | Elève motivé, des efforts sur son comportement  |  |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lycée général

| DISPOSITIF        | ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEMPTEMBRE 2022 à JUIN 2023) | SPECIALITE      | OBSERVATIONS   | ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023) | OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2023)             |
|-------------------|--|-----------------|--|--|--|
| LYCEE GENERAL (2) | Lycée privé catholique de Massabielle Pointe à Pitre               | T ST2S          | Résultats moyens   | Non communiqué suite retour en famille                                 |  |
|                   | Lycée Sony Rupaire de Sainte Rose                                  | 2 <sup>nd</sup> | Résultats faibles, malgré de bonnes volontés, doit être réorienté.<br>Production Horticole | Lycée Agricole de Baie-Mahault en 1 <sup>ère</sup> année BAC PRO       | Travail convenable, ne doit négliger aucunes matières. encouragement |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Lycée professionnel

| DISPOSITIF                        | ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2022 à JUIN 2022) | SPECIALITE   | OBSERVATIONS  | ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023)                                      | OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2023)                                |
|-----------------------------------|---|--|---|---|---|
| (6)<br><b>LYCEE PROFESSIONNEL</b> | Lycée Bertène Juminer   | 1ère année BAC PRO REMI (Réalizations d'Ensembles Mécaniques et Industriels) (1) | Résultats faibles, absentéisme scolaire, aucune motivation pour cette filière | Orienté en cour d'année en apprentissage au CFA en serrurerie métallerie                                    |   |
|                                   | Lycée de Blanchet Gourbeyre (1)                                   | 1ère année BAC PRO mécanique auto (1)  | Sanctionné par le conseil de classe pour indiscipline                         | Lycée Paul LACAVE à CAPESTERRE BELLE EAU en T BAC PRO Maintenance de Véhicules Particuliers                 | Arrivé en novembre 2023, n'a pu être évalué   |
|                                   | Lycée Chevalier Saint Georges aux Abymes (1)                      | 2ème année CAP Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance (REEP) (1)     | Bon travail   | 2ème année CAP Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance (REEP) (1)                                | Bon travail   |
|                                   | Lycée Louis DELGRES de Le MOULE (1)                               | 2ème année BAC PRO Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC)       | Bien investi dans sa scolarité  | Lycée Louis à LE MOULE en T BAC PRO MSCP  | Non communiqué, orientation en appartements jeunes majeurs dispositif de Morne-A-L'eau. |
|                                   | Lycée Paul Lacavé de Capesterre Belle Eau (1)                     | 1ère année BAC PRO 3 MV2 (1)   | Ensemble acceptable, quelques problèmes de comportements (bagarres)           | Lycée Paul LACAVE de Capesterre Belle Eau en 2ème année BAC PRO Maintenance de Véhicules Particuliers (MVP) | Lycée Paul Lacavé de Capesterre Belle Eau (1)   |
|                                   | Lycée Carnot de Pointe à Pitre (1)                                | 1ère année CAP VENTE   | Bon travail, Tableau d'honneur  | Lycée Carnot- 2ème année CAP VENTE  | Très bons résultats, tableau d'honneur  |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Formation professionnelle

Dispositifs publics de type associatif et centre de formation (MFR, CAVA, CFA)

### INSERTION PROFESSIONNELLE EN ETS FORMATION PROFESSIONNELLE

Ces dispositifs ont été choisis par 2 jeunes, en raison du caractère d'alternance pour la Maison Familiale et Rurale et de l'aspect professionnel et rémunérateur pour le Centre d'Aide à la Vie Active et le Centre de Formation des Apprentis. Les appréciations et les retours des formateurs sont encourageants,

#### Centre de Formation et d'Apprentis

| DISPOSITIF                                   | ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2022 à JUIN 2023) | SPECIALITE   | OBSERVATIONS   | ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023)              | OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2023)           |
|--|---|--|--|---|--|
| Centre de Formation et d'Apprentis (CFA) (1) | CFA GRETA de la Guadeloupe Abymes                                 | 2 <sup>ème</sup> année BAC PRO Réparation des carrosseries | Très investi dans la pratique, mais de grosses lacunes dans les matières théoriques (Regroupement au lycée Paul LACAVE de Capesterre Belle Eau | Contrat d'apprentissage du 16/01/2023 au 15/01/2024 au garage BIANAY à Pointe-Noire | Doit travailler les matières théoriques s'il veut avoir son examen |

#### Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA)

| DISPOSITIF                                     | ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2022 à JUIN 2023) | SPECIALITE         | OBSERVATIONS                                 | ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023) | OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2023) |
|--|---|--------------------|--|--|--|
| Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) (1) | CAVA (1)  | CAVA Garage 44     | Bonne assiduité<br>Manque de sérieux         | CAVA Garage 44   | -Poursuite de sa formation, bonne assiduité              |
| Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) (1) | CAVA (1)  | Atelier menuiserie | Beaucoup de potentiel,<br>manque d'assiduité |  |  |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Maison Familial et Rural

| DISPOSITIF                                | ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2022 à JUIN 2023) | SPECIALITE  | OBSERVATIONS   | ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023)       | OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2023)  |
|---|---|---|--|--|---|
| Maison Familial et Rural<br><br>(MFR) (2) | MFR du Lamentin   | En classe de 4eme DIMA                                  | S'investit peu en classe, problème de comportement, s'exprime bien   | MFR du Lamentin<br>En classe de 3 <sup>ème</sup>                             | Problème de comportement en classe, motivé pour sa scolarité  |
|   | MFR de Sainte-Rose (2)  | En classe de 3 <sup>ème</sup> Enseignement Agricole (1) | A du potentiel, mais est trop dispersé et provocateur                | CFA du Raizet à Les Abymes en mécanique<br>Auto au garage SMILEY à Le Gosier | Début d'apprentissage le 16/10/2023 se montre intéressé mais semble avoir des difficultés de compréhension à travers la reproduction d'es tâches mécaniques |
|   |   | En classe de 3eme (1)                                   | Résultats insuffisants malgré du potentiel<br>N'a pas obtenu son CFG | 1 <sup>ère</sup> année CAP équipier polyvalent de commerce                   | Absentéisme notoire   |

## Centre de Formation

| DISPOSITIF                 | ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2022 à JUIN 2023) | SPECIALITE | OBSERVATIONS | ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023) | OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2023) |
|----------------------------|---|------------|--------------|--|--|
| Centre de Formation<br>(0) |   |            |              |  |  |

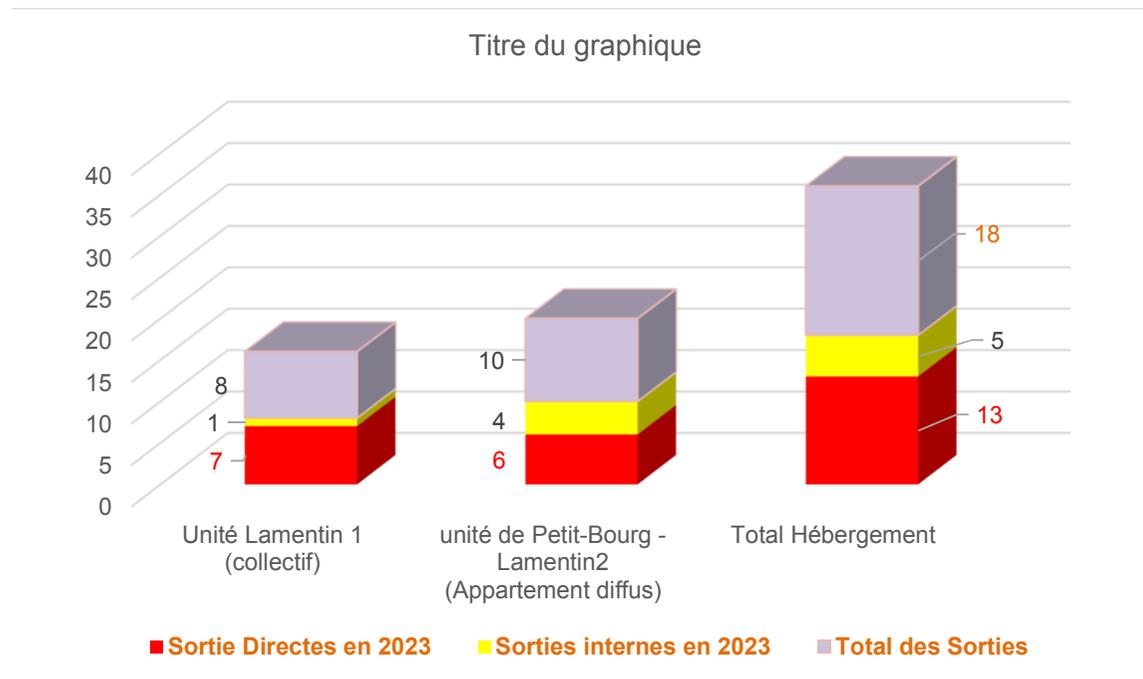
# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Déscolarisation et réponses apportées

2 jeunes étaient en situation de déscolarisation lors leur arrivée au sein des appartements diffus. En effet ils n'ont pas été scolarisés l'année scolaire antérieure et avaient un niveau 3<sup>ème</sup>. Suite à des entretiens avec un conseiller d'orientation, ils ont pu mieux définir leur projet professionnel. L'un s'est orienté vers la boulangerie et a effectué un stage de découverte dans ce domaine, mais malheureusement suite à un grave accident de la route, il n'a pas pu prétendre à un contrat d'apprentissage. L'autre a été accepté en classe de 1<sup>ère</sup> année BAC PRO en électricité au lycée Bertène JUMINER de Lamentin et s'est fait remarquer le début du premier semestre par ses capacités intellectuelles et ses résultats satisfaisants.

## 2.9 ORIENTATION APRES LE PLACEMENT

### Typologie des sorties en 2023



Sur cet exercice, **18** jeunes ont quittés les sites de Petit-Bourg, du Lamentin<sup>1</sup> et du Lamentin<sup>2</sup>. La grande majorité d'entre eux ont été placés dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Typologie des sorties en 2022

| SITE   | SORTIE DIRECTES EN 2022 | SORTIE INTERNES EN 2022 | TOTAL DES SORTIES |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------|
| <b>UNITE LAMENTIN <sup>1</sup></b><br>(COLLECTIF)                      | 04                      | 02                      | 06                |
| <b>UNITE PETIT BOURG LAMENTIN <sup>2</sup></b><br>(APPARTEMENT DIFFUS) | 04                      | 00                      | 04                |
| <b>TOTAL HEBERGEMENT</b>   | <b>08</b>               | <b>02</b>               | <b>10</b>         |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Orientation des jeunes à leur sortie en 2023

| ORIENTATION<br>AGE | RETOUR EN FAMILLE<br>(sortie directe)   | POLE DE DIVERSIFICATION DE MAE<br>(orientation en interne)  | AUTRES<br>(sortie directe)   |
|--------------------|---|---|--|
| <b>14ANS (0)</b>   |   |   |  |
| <b>15ANS (4)</b>   | Le jeune a du mal avec la vie en collectivité avec l'accord de son représentant légal il a été reconduit en famille (1)   |   |  |
|                    | Le jeune est retourné en famille et poursuit sa scolarité au lycée (1)  |   |  |
|                    | Le jeune n'a pas souhaité se rendre en séjour éducatif d'apaisement et s'est montré réfractaire à poursuivre son accompagnement, il est retourné en famille et à mis en échec son projet scolaire (1) | Le jeune donnait des signes de lassitude avec la vie en collectivité. Un projet de retour au domicile familial avec un étayage éducatif proposé par le SERAD. (1) |  |
| <b>16ANS (5)</b>   | Le jeune est retourné en famille et poursuit sa scolarité au lycée de CAPESTERRE spécialité mécanique auto (1)  |   | Le jeune a été orienté vers EPEI du LAMENTIN ou il poursuit sa scolarité (1)   |
|                    | Fin de mesure et retour en famille (3)  |   |  |
| <b>17ANS (4)</b>   | Retour en famille, en opposition avec le placement a Fugué de l'établissement (2)   | Orienté vers le SERAD suite à un accident grave de la route (1)   | Opposition au placement, orientation vers un tiers digne de confiance (1)  |
| <b>18ANS (5)</b>   | Fin de placement à la majorité (1)  | Orientation vers l'appartement en semi-autonome avec un CJM (3)   | Sortie directe avec un CJM et une inscription à l'internat du Lycée du LAMENTIN avec la possibilité de se rendre en famille le weekend et les vacances scolaires (1) |
| <b>EFFECTIF</b>    | <b>10</b>   | <b>05</b>   | <b>03</b>  |

Un total de 18 jeunes, ont quitté l'hébergement traditionnel. Dans la logique de continuité des parcours, **05 jeunes** ont été orientés vers le pôle de diversification de Morne-A-L'eau, pour intégrer les appartements de semi autonomie.

**10 jeunes** sont retournés vivre en famille.

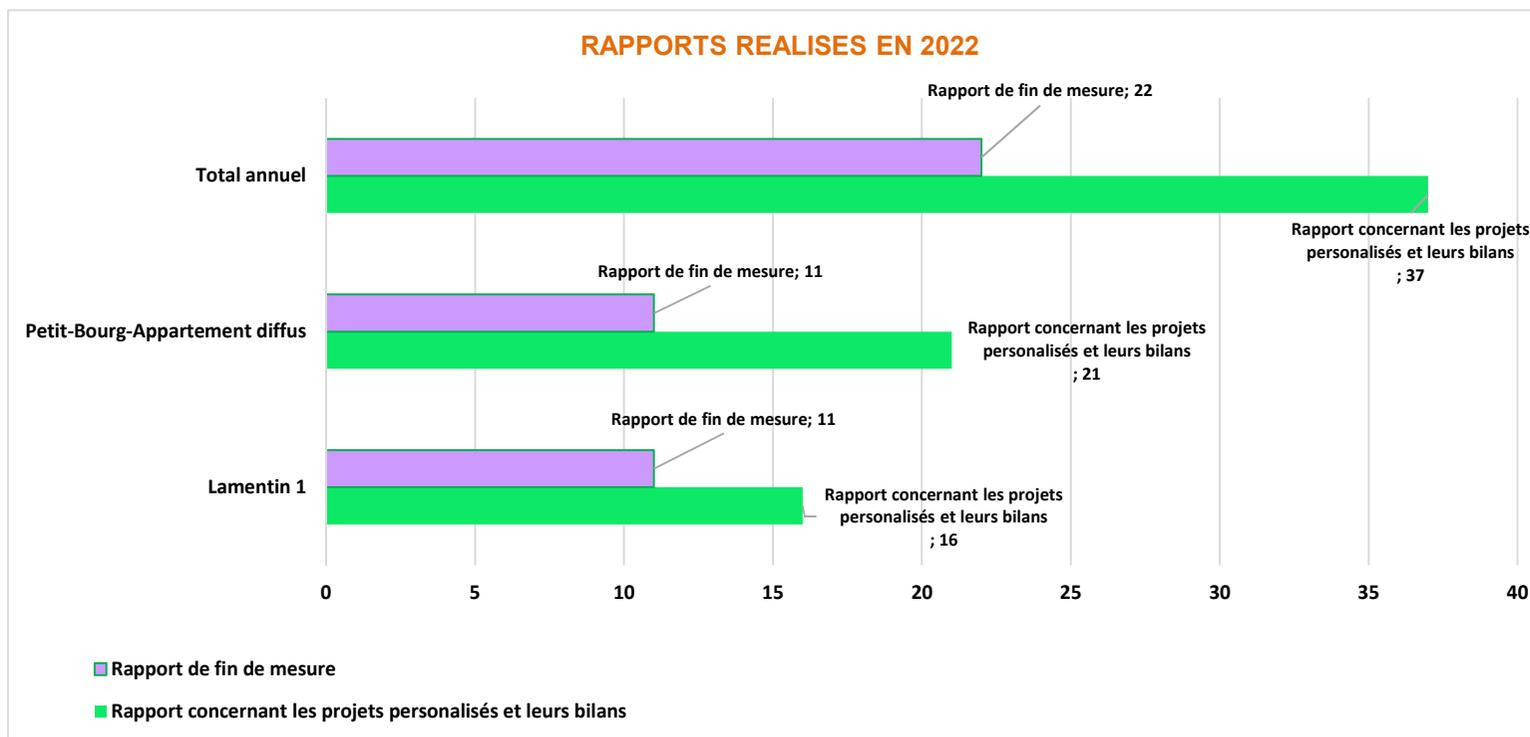
# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Répartition des jeunes par site en fonction du type de sortie

| UNITE  | SORTIES DIRECTES EN 2022 | SORTIES INTERNE EN 2022 | TOTAL DES SORTIES |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------|
| LAMENTIN <sup>1</sup><br>(COLLECTIF)                         | 04                       | 02                      | 06                |
| LAMENTIN <sup>2</sup><br>PETIT BOURG<br>(APPARTEMENT DIFFUS) | 04                       | 00                      | 04                |
| <b>TOTAL<br/>HEBERGEMENT</b>                                 | <b>08</b>                | <b>02</b>               | <b>10</b>         |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 2.10 NOMBRE DE RAPPORTS REALISES DURANT L'ANNEE



## III L'ACTIVITE DE LA MECS

### 3.1 L'ORGANISATION DU TRAVAIL (ASTREINTES, HORAIRES ETC...)

Le mode d'organisation du travail que nous mettons en application est balisé par la Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966, relative aux établissements et services pour personnes inadaptées et en situation de handicap.

Pour le personnel éducatif, la répartition de l'organisation de la durée du travail se fait sur un cycle de 6 semaines pour le site de Lamentin 1, de 4 semaines pour celui de Petit-Bourg avec une durée moyenne hebdomadaire de 35h.

Pour le personnel des services généraux (maîtresses de maison et surveillants de nuit), le cycle de travail se déroule sur 2 semaines avec une régularité de 35h hebdomadaire pour le premier groupe et de 33h pour le second groupe avec un roulement de 28h30 et 38h.

Quel que soit le corps de métier, la durée quotidienne de travail est continue, et l'amplitude de la journée de travail n'excède pas 9h30. Elle inclue les temps de pauses de 20mns ainsi que les temps de repas.

La répartition du temps de travail du personnel éducatif se décompose comme suit :

- heures de travail auprès des usagers (80%),
- heures de préparation et d'écrits professionnels (15%)
- heures de réunions (5%).

Chaque semaine, les éducateurs bénéficient d'un temps d'écrits compris entre 2h30 et 8h, matérialisé à travers le planning mensuel.

Les plannings mensuels sont affichés au minimum 15 jours avant le début de chaque mois, ils sont produits par les chefs de services et validés par le directeur. En cas d'absences de salariés (arrêt de maladie, congés exceptionnels ou autres), nous puisons dans notre vivier de professionnels disponibles pour effectuer les remplacements dans le respect de la législation du travail (ne pas dépasser 48 h de travail hebdomadaire), moyennant le paiement des heures supplémentaires, ou encore, nous procédons au recrutement de professionnels en CDD. Afin d'optimiser les moyens humains, la gestion de la récupération des heures fériées travaillées est effectuée à l'initiative des chefs de service, en collaboration avec les professionnels qui sont sous leur responsabilité directe. Les récupérations sont organisées sur des plages horaires durant les périodes où l'effectif des jeunes est moins important.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Il s'agit de périodes de vacances scolaires où plus de la moitié de l'effectif bénéficiaire de droit d'hébergement en famille, ou bien lors de courts séjours à l'extérieur nécessitant un encadrement moindre. Ce procédé est accepté par les salariés à l'unanimité et participe à limiter des surcoûts en personnel remplaçant. Cependant, tout salarié est libre de poser des récupérations de jours fériés travaillés comme bon lui semble. Dans ses fonctions connexes, le planning réalisé permet aux cadres intermédiaires de préparer les éléments de paie qu'ils transmettent au service des ressources humaines pour le traitement des salaires. Lors de l'élaboration des plannings, nous tendons à prendre en compte la dimension humaine, le cadre réglementaire, l'aspect adaptatif et lorsque cela le permet, l'aspect collaboratif est priorisé. Ce travail est chronophage. Nous employons un temps non négligeable à l'élaboration d'un planning équitable et fonctionnel. De plus, la survenue d'imprévus (absences, départ en formation de personnel sur une courte période...) requiert une agilité rapide pour la bonne continuité de service. La mise en place effective de logiciels pour l'élaboration et la diffusion des plannings est une nécessité qui nous permettra de consacrer ce gain de temps à des tâches à plus forte valeur ajoutée (la démarche qualité, l'évaluation externe.....).

Bien que les chefs de service ne soient pas soumis à contraintes horaires, au regard de leur fiche de poste, ils effectuent 35h selon un planning faisant lieu de repères pour les équipes. Cependant, ils peuvent être présents sur site en fonction des nécessités de service.

Les horaires de la psychologue sont répartis en journées avec un suivi individuel des usagers, du temps d'écrits et une demi-journée pour les travaux de recherche. La C3P, quant à elle, intervient en semaine du lundi au vendredi sur une plage horaire de 35 heures de travail hebdomadaire. En cas d'urgence, elle peut être amenée à intervenir sur le groupe même en week-end. En vue de gérer les urgences, les cadres (directeur et chefs de service) des établissements assurent des astreintes suivant un calendrier semestriel affiché sur chaque site. Les astreintes débutent le lundi à partir de 18h jusqu'au lundi suivant à 8h sur un roulement d'une semaine pour le directeur sur les 2 sites et l'autre semaine pour les chefs de service sur leur site respectif.

## 3.2 LES PROJETS EDUCATIFS

Conformément aux orientations pédagogiques de l'année, nous avons accompagné les usagers autour de **5 thématiques** parmi lesquelles :

### 1- L'apprentissage à l'autonomie

- **L'apprentissage à l'autonomie** de nos usagers s'est décliné, en priorité, sur 3 axes : les activités domestiques, les activités culinaires et les démarches administratives.

Ces apprentissages, catalyseurs de l'accompagnement au quotidien, ont ritualisé la vie de nos jeunes sur les deux sites de manière générale, en ciblant davantage le module des appartements et singulièrement ceux des « des Grands Adolescents » et des « Intermédiaires ».

La finalité des actions éducatives coutumières est de permettre la consolidation de savoir-être et de savoir-faire des jeunes afin qu'ils soient dans de bonnes dispositions pour poursuivre leur cheminement à travers leur projet de vie, à l'aube de leur majorité, notamment pour ceux qui occuperont un logement autonome.

- **Les activités domestiques** : elles sont organisées par les maîtresses de maison, de concert avec les éducateurs. Les jeunes sont amenés, en fonction de leur degré d'autonomie, à effectuer les tâches inhérentes à la vie quotidienne, au nombre desquelles, faire son lit, ranger son armoire, entretenir les espaces individuels et collectifs (chambre, salle de bain, cuisine...), faire sa lessive. Par ailleurs, identifier et manipuler des produits ménagers sont des actes auxquels nous accordons une importance particulière ceci aux fins de permettre aux jeunes, non seulement, de gagner en autonomie, mais aussi de les aider à acquérir les bases de l'hygiène et de la propreté. La récalcitrance de certains a conduit les équipes à être dans une écoute bienveillante en tenant compte de la singularité de chaque jeune, qui pour des motifs variés, n'ont pas encore intégré les automatismes de ces codes. Pour autant, les adolescents consentants pour qui la réalisation des tâches domestiques est une évidence, participent à une bonne émulation du groupe. Nous confirmons l'importance de chambres individuelles au niveau des appartements qui favorise une plus forte implication des jeunes dans l'entretien de leur espace personnel.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Nous notons, par ailleurs, un bon investissement des « Grands adolescents » qui réussissent à maintenir de façon autonome (exceptionnellement avec l'intervention des maîtresses de maison pour des rappels techniques) l'état de propreté de l'appartement et l'entretien de leurs vêtements et linge de maison.

- **Les activités culinaires** : Si pour les plus jeunes (Lamentin1 et Lamentin 2) les activités culinaires se sont développées autour des temps forts (week-end, carnaval, pâques, Noël...), elles se sont poursuivies autour du projet « *Apprendre à cuisiner sainement et équilibré* » et ont été accompagnées des conseils d'une diététicienne-nutritionniste. A la suite de son intervention ont été apposées des affiches portant sur les groupes alimentaires au sein des lieux de vie afin de permettre aux jeunes de les visualiser et de les appliquer lors de la réalisation des repas.

Nous notons la pertinence de ce travail autour de la nutrition qui a eu des retombées significatives sur le groupe des « Grands adolescents », notamment dans la gestion de leur dîner. En effet, les anciens jeunes, forts des connaissances acquises en matière d'hygiène alimentaire, ont été moteurs dans le maintien des ateliers culinaires, lesquels ont permis aux nouveaux arrivants qui pouvaient avoir des comportements alimentaires « déviants » à revoir leurs habitudes.

Nous envisageons de poursuivre cet atelier culinaire à raison d'une fois par année, en lien avec l'intervention de nutritionnistes afin d'ancrer la question de l'hygiène alimentaire dans les habitudes de nos jeunes qui ont des penchants pour les repas rapides de types fast-food.

- **Les démarches administratives**

Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures à accompagner nos jeunes à travers ces démarches qui, pour la plupart étaient en demande de nationalisation française, de pièces d'identité et d'ouverture de compte. En effet, 2 pré-majeurs ont acquis la nationalité française avant d'obtenir leurs Cartes Nationales d'Identité. Soulagés par l'obtention de leurs papiers d'identité, ils ont pu procéder à leurs propres démarches (ouverture d'un compte bancaire entre autres), ce qui leur a permis d'appréhender de manière plus sereine leur projet de vie à leur majorité.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Pour autant, nous devons accentuer notre action autour des démarches administratives (renouvellement attestation CMU,...), de la gestion physique quant aux demandes en lien avec les pièces administratives (CNI, passeport, diplômes, attestation de sécurité sociale, fiches de paye.....) et surtout dans l'aide à la gestion du salaire (singulièrement pour les jeunes apprentis).

## 2- Les activités physiques et sportives

- **Le sport en club (projet individuel)**

Conscients de la nécessité pour nos jeunes de pratiquer une activité sportive, et à travers celle-ci leur permettre d'accéder à une socialisation, nous faisons un point d'honneur, en concertation avec eux, à ce qu'ils soient inscrits à un sport. Les choix de sport ont été divers et variés cette année, en fonction de la représentation qu'ils se font de la discipline, de leurs besoins et doléances. Toutefois, lorsque le coût de la discipline choisi est trop onéreux, il leur est permis d'élargir leurs choix à d'autres options.

- **4** jeunes ont bénéficié d'une inscription au sein de clubs de football : adeptes du football, nous avons toutefois noté quelques épisodes d'absentéisme pour certains.
- **3** jeunes ont été initiés aux sports de combat (Taekwondo et boxe) : Même si leur entrée au sein de ce club s'est déroulée courant du dernier trimestre de l'année, nous avons relevé une très bonne assiduité pour deux d'entre eux.
- **2** jeunes ont été inscrits en club de VTT : discipline bien appréciée par ces adolescents aimant se dépenser physiquement. Il est à noter la régularité et l'investissement d'un jeune adhérent à l'association « les anges de vélo » qui a bénéficié d'un vélo acheté par l'institution et qui y a maintenu sa pratique à sa majorité
- **2** jeunes ont été inscrits en club de natation en eau de mer : ils ont ainsi pu apprendre à nager et ont pris plaisir à pratiquer ce sport complet qui leur a permis de solliciter tous les muscles du corps sans les fragiliser.
- **1** jeune a pratiqué le tennis de table au Stade Lamentinois : Il a fait preuve d'assiduité à ses débuts, nonobstant quelques absences, il a maintenu son activité dans la durée.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- **2** jeunes ont intégré des clubs de rugby (CRG de Goyave et BRUC de Les Abymes) : l'un a été remarqué par ses qualités techniques et d'endurance, mais malheureusement victime de douleurs à un genou nécessitant de la rééducation, il a dû interrompre ses entraînements pour raisons médicales ; tandis que l'autre passionné par ce sport depuis 2ans, a participé à différents stages organisés par le comité Guadeloupe de rugby pour monter en compétences.
  - Inscrit depuis l'année 2021 au sein du club de tennis de Lamentin, 1 jeune a poursuivi ses entraînements avec assiduité et passion pendant 2 ans.
- **Le sport collectif (football, crossfit, randonnées pédestres, basket, natisme...)**

Animées par les éducateurs, ces activités physiques et sportives ont rythmé le quotidien de nos jeunes. L'idée est de permettre aux adolescents d'être actifs en se dépensant physiquement, en préservant leur santé et en permettant une mise à distance des écrans.

Au vu des objectifs que nous nous étions fixés pour l'année 2023, le bilan qui en ressort s'avère positif dans l'ensemble.

En effet, nous constatons que certains des jeunes ont eu une conduite correcte et une assiduité ainsi qu'une bonne participation aux activités sportives proposées au quotidien par l'équipe éducative.

Il est à souligner que les jeunes étaient force de propositions pour la pratique sportive en extérieur. Ils ont alors intégré que les activités physiques constituent pour chacun d'eux, un élément important au niveau de la santé.

Il a été question de faire intervenir des partenaires extérieurs, en fonction des exigences ou de la réglementation.

En plus de ces disciplines, durant l'année, il y a eu une continuité des séances de football « initiation à la pratique du football », une fois par mois le week-end sur le terrain de la Rosière à Lamentin dans le cadre de rencontres inter foyers (les modules de Lamentin 1 et de Petit-Bourg). Afin d'évaluer les progrès mais parallèlement, dans un souci de récompense, lors de la journée du lien social du 18/05/2023, un tournoi de football a été organisé. Cinq équipes mixtes se sont affrontées durant une matinée, sur le terrain de Prise -d'Eau, à Petit-Bourg.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Outre la remise de prix, force est de constater que les jeunes en ont tiré un bénéfice en se dépensant physiquement, et en mettant en avant des règles du vivre ensemble. Ainsi, ils ont respecté les règles induites par la discipline et ont passé un moment convivial autour du ballon. Ils ont développé l'esprit d'équipe et le dépassement de soi. C'était également l'occasion pour les jeunes de canaliser leur énergie et de mettre en lumière des techniques de jeux constructives qu'ils ont appris lors des activités.

Par ailleurs, en semaine scolaire et en fonction de la disponibilité des jeunes, nous mettons en place, en fin de journée, des ateliers de transpiration avec des jeux collectifs ou des jeux individuels (Foot Ball, cross fit, Basket...). Chacun a pu évoluer en fonction de son niveau d'investissement personnel et de ses compétences.

Cette approche pédagogique peut être est une passerelle en vue d'une implication au sein d'un club sportif.

En ce qui concerne l'activité « Crossfit », elle a été dans un premier temps organisée par l'éducateur en poste. Cette pratique a permis aux jeunes de développer leur musculature. Ils ont pu se dépasser physiquement et mentalement.

Nous avons pu participer à une seule séance en salle à Fitness Park, du fait de la mutation de notre coach vers la Région Basse-Terre.

En plus de l'aspect physique, nous avons mis l'accent sur la santé avec l'intervention d'une nutritionniste. Dès lors, nous avons augmenté la consommation de fruits et légumes, de calcium et l'apport glucidique. Il s'agissait aussi de réduire les apports lipidiques et le surpoids en augmentant l'activité physique journalière.

Enfin, pour les randonnées pédestres, les jeunes ont pu découvrir la faune et la flore à travers plusieurs traces et sur plusieurs sites étendus sur l'ensemble du territoire. Ils ont aussi participé à des **marches** mises en place par des associations culturelles et sportives telles que « **l'association des sapeurs -pompiers de Saint-François et l'association « Les 2 moulins de Sainte-Anne.**

Ils se sont réjouis de cette activité et se sont montrés volontaires pour y participer.

Les séances ont été de véritables moments de détente et d'intégration dans d'autres groupes sociaux. Cela a été aussi l'occasion de faire preuve de dépassement de soi en sortant de leur zone de confort avec pour motivation une quête du bien-être et de performance physique.

## 3- Prévention à la santé : éducation à la sexualité et sensibilisation à l'hygiène corporelle

L'éducation à la santé est un des piliers de la prise en charge des jeunes, en dehors des actions menées au quotidien pour les encourager à observer une vie plus saine (soins médicaux, hygiène alimentaire, activité physique et sportive,...), nous leur avons offert l'opportunité d'accéder à des connaissances complémentaires par l'intermédiaire d'intervenants en lien avec les sujets d'éducation à la sexualité et de sensibilisation à l'hygiène corporelle.

Le projet ayant pour thème « **la sexualité au cœur des changements à l'adolescence** » porté par l'équipe éducative en partenariat avec le **planning familial** Guadeloupe de Pointe-A-Pitre avait pour ambition de promouvoir la santé sexuelle auprès des jeunes et de les sensibiliser sur les différentes Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

Ce projet devait se dérouler en 2 étapes : Le visionnage de vidéos via **des supports (question sexualité.fr et onsexprime.fr) sous forme d'ateliers animés par les éducateurs d'une part, et par l'intervention de professionnelles du planning familial d'autre part.**

Les ateliers menés en intra par les éducateurs se sont fait rares car il semblerait que ceux-ci ne sachent pas comment aborder avec les jeunes la question de la sexualité et préfèrent que ce sujet soit traité par des professionnels ayant une expertise en la matière. Néanmoins, nous envisageons de faire bénéficier à une partie de nos salariés de formations sur la thématique de l'éducation à la sexualité des adolescents afin de maintenir ces ateliers comme des pivots de l'accompagnement de nos jeunes.

L'intervention du planning familial s'est déroulée au courant du mois d'avril 2023 en direction d'un groupe de 10 jeunes sur une durée de 3 heures. Mme GOUNOUMAN, assistante sociale, et sa stagiaire ont traité les sujets relatifs à **l'anatomie, au consentement et aux relations affectives et sexuelles. Le débat a été riche par les questionnements et arguments émanant** de plus de la moitié des jeunes, mais s'est toutefois vu parasité par deux adolescents qui ont fait preuve de railleries à l'égard de ceux qui ont montré **une vive curiosité quant au sujet abordé.**

In fine, cet apport de professionnels de terrain a contribué à mieux informer les jeunes sur la thématique de la sexualité de manière générale. Notons que de la **documentation et des préservatifs** ont été mis à la disposition des jeunes en fin de séance.

Forts de ce constat, nous préconisons **la poursuite de ce travail avec les partenaires, en procédant par petits groupes sur un temps plus réduit** (des séances d'une heure trente par petit groupe de 3 à 4 jeunes).

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Le projet « **po an mwen, santé an mwen** » est né du constat qu'une majorité des jeunes ont du mal à prendre soin de leur peau qui est la première barrière du corps humain contre les agressions extérieures. L'intervention d'une esthéticienne de l'institut « COCOON BIEN ETRE » a contribué à aider les adolescents à intégrer dans leur quotidien les soins du visage avec des produits adaptés au type de peau de chacun. Les différentes étapes du soin visage ont été adoptées par la quasi-totalité des jeunes à travers des ateliers de soins mis en place sur chaque groupe. Au fur et à mesure temps, les soins de leur peau sont devenus des automatismes.

## 4- Les activités culturelles et de loisirs

Les périodes des vacances scolaires (carnaval, Pâques, grandes vacances, Toussaint et Noël) et les week-ends sont des temps propices aux activités de mémoire, de loisirs et culturelles. Sur chacune de ces périodes, les jeunes ont pu profiter des festivités et des manifestations qui ont eu lieu sur notre territoire.

Toutefois, plusieurs actions phares ont rythmé la vie de nos jeunes durant ces périodes de vacances :

- **Séjour à Marie-Galante**

Une immersion de deux jours sur l'île de Marie-Galante a été réalisée avec un petit groupe de 7 jeunes du module de Lamentin 1, encadré par 4 professionnels psycho-éducatifs. Ce séjour a eu comme finalité de permettre à ces jeunes à profil complexe (difficulté à respecter les règles, conduites addictives, etc...) de s'adapter à un environnement distinct, de développer leur capacité d'adaptation individuelle et collective. D'un point de vue global, force est de reconnaître que les jeunes étaient dans de bonnes dispositions dans un espace qui leur était inconnu, et ont fait preuve de comportements et d'attitudes adaptés autant dans des lieux de restauration qu'à travers les activités culturelles et ludiques proposées par les professionnels. Ces derniers ont relaté la bonne dynamique qui s'est instaurée entre jeunes et adultes autour des tâches domestiques, des échanges et des interactions positives. Cependant, les adolescents ont manifesté très peu d'intérêt pour les activités culturelles et historiques qui ont peu de place dans leurs habitudes au quotidien. Par ailleurs, le sevrage imposé durant le séjour n'a pu être maîtrisé par les professionnels, au regard de l'absence de volonté des jeunes à « suspendre ou encore cesser » leur consommation de produits illicites.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- **Journées dans les dépendances : les Saintes et Marie-Galante**

Nombreux sont nos jeunes qui découvrent les dépendances de la Guadeloupe à leur placement institutionnel. Le voyage en bateau est souvent très apprécié par eux et qui laisse sur leur visage un sentiment de légèreté. Par ailleurs, ils ont pu découvrir les différents sites des îles et leur histoire. La rencontre de la population et la dégustation des mets ont familiarisé les adolescents aux us et coutumes culinaires de ces dépendances.

- **Des séjours en colonie :**

4 jeunes ont participé à des séjours en colonie durant les grandes vacances avec l'association le CADEC dont 3 sur le département et 1 à la Dominique. Nous avons noté le comportement inadapté d'un jeune qui a été recadré par la direction du CADEC, puis par les responsables de notre structure.

Globalement, ces séjours se sont bien déroulés car les participants se sont bien amusés et ont pu faire des rencontres en dehors de notre établissement. Un de nos jeunes a été sensibilisé par ses encadrants sur le travail d'animateur en centres de vacances et a émis le souhait de préparer son BAFA.

- **Sensibilisation autour des métiers du bois :**

Cette année nous avons voulu faire découvrir à nos jeunes les différents métiers autour du bois en mettant à l'honneur la formation de menuisier, formation suivie par l'un de nos usagers afin d'éveiller leur curiosité sur d'autres choix de métiers possibles. C'est dans cette optique qu'ils ont visité la maison du bois de Pointe-Noire pour laquelle ils n'ont manifesté que très peu d'intérêts. Néanmoins, ils ont bien investi l'atelier de confection de meubles en bois qui s'est ponctué par la création de 2 bancs et une table de chevet à base de matériaux de récupération (palettes en bois). Leurs efforts et motivations ont été soutenus par l'équipe éducative et surtout par un de nos jeunes qui a effectué son cursus scolaire dans la filière menuiserie.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- **Les sorties cinéma** ont permis aux jeunes d'enrichir leur culture cinématographique, de développer leur curiosité, d'être sensibilisé aux problèmes de société, aux problématiques liées à l'adolescence, mais aussi de découvrir de nouvelles situations. A la fois art populaire, divertissement et pédagogie, nos jeunes trouvent dans cet espace, un moment de détente où ils côtoient le tout public.

- **Le passage d'ADO PHARAON en Guadeloupe à travers son show hypnose** a été l'occasion pour nos jeunes de découvrir cet art et de rencontrer l'artiste à travers une séance de techniques de théâtre qui leur ont été dédiées dans les murs institutionnels. Certains d'entre eux, d'initiative personnelle, sont montés sur scène afin de tester les effets de l'hypnose sur eux. Ils ont été émerveillés par les techniques employées par l'hypnotiseur, ce qui a eu pour conséquence d'éveiller davantage leur curiosité.

- **Visites de sites patrimoniaux**

D'autres activités ont participé à l'enrichissement et à l'épanouissement de nos adolescents parmi lesquelles la découverte ou redécouverte de différents sites du paysage guadeloupéen (la pointe des châteaux, cimetière de Morne-A-L'eau, la marche des esclaves, le Mémorial-Act la cassaverie de Sainte-Rose, exploitation CLO TERRE à Baillif...) mais également la découverte de différentes plages et cours d'eau qui semblent avoir été très appréciés, leur procurant même une forme d'apaisement.

- **Les activités aquatiques** (baptême en plongée sous -marine, canoé kayak, bouée tractée, scooter des mers)

- **Les contes et légendes : intervention de BENZO pour familiariser les adolescents aux contes de « chez nous »**

- **Sensibilisation à la protection de l'environnement** : la participation de nos jeunes à une action de nettoyage du site Nesty à Petit-Bourg dans le cadre d'un partenariat du Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe et de l'association « CLEN MY ISLAND » a été l'occasion de prendre part à un acte citoyen. La plupart des jeunes étaient surpris de voir autant de déchets jonchant le sol. Heurtés par cette « atteinte » à la préservation de l'environnement, c'est ensemble qu'ils ont souhaité être « acteurs » du changement en portant pleinement leur contribution à la remise en état de cet espace. Il est à noter le positionnement réfractaire de 2 de nos résidents qui ont refusé catégoriquement de soutenir leurs camarades dans cet acte citoyen, arguant qu'il ne s'agissait alors pas « d'une activité » pour les jeunes. Néanmoins, ils se sont montrés attentifs au discours porté par des fervents défenseurs de la planète, ce qui, on l'espère, chemin faisant, provoquera certainement chez chacun d'eux un déclic.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 5 -Les renforceurs : La valorisation des jeunes méritants

Cette année nous avons reconduit les 2 actions phares de la valorisation des jeunes méritants à travers la récompense des réussites scolaires ainsi que la fête de fin d'année. La réunion d'expression des usagers qui s'est tenue au mois de juillet 2023 a été l'occasion pour l'équipe de féliciter l'ensemble des jeunes qui se sont investis dans leur scolarité ou encore dans leur formation, d'honorer et d'acclamer les réussites aux examens et les passages en classe supérieure. Ce moment, fort en émotions, a permis à chaque jeune de témoigner des efforts fournis pour atteindre leur objectif. Tous à l'unanimité ont présenté des remerciements aux professionnels pour les avoir soutenus à travers leur projet de vie. De plus, la mise en œuvre d'un projet intitulé « **graine de génie** » a permis de récompenser les jeunes qui ont réussi à leur examen, mais également ceux qui sont passés en classe supérieure. Cette récompense s'est traduite par une activité collective (accrobranche), accompagnée d'un partage autour d'un repas festif soigneusement préparé par les maîtresses de maison et suivi d'une remise de récompenses (diplômes symboliques, bons d'entrée pour un parc d'attraction, ainsi que des bons cadeaux d'une valeur de 50€). Le directeur ainsi que les chefs de service étaient présents autour des jeunes, lesquels ont chacun prononcé, à l'égard de ceux-ci, un discours élogieux. Les jeunes ont été accueillis au sein d'un restaurant de la ville de Baie-Mahault pour la Saint -Sylvestre, selon leur demande. Ce moment convivial et festif leur ont permis de goûter aux plaisirs de la table tout en célébrant le passage à la nouvelle année. Tous (ceux qui n'ont pas de relais familial mais également ceux qui ont souhaité honorer de leur présence, faute de festivités familiales) ont été ravis de jouir de cette attention particulière.

Par ailleurs, un de nos jeunes, en quête de développement personnel, s'est rapproché de sa propre initiative du cabinet d'une thérapeute afin de l'aider à identifier son potentiel et à l'utiliser à bon escient dans sa vie. Cette démarche, très valorisante pour l'adolescent a été présentée sous forme de projet individuel et a obtenu sa validation par la direction. Cet investissement de 1200€ pour 20 séances de coaching a eu des répercussions positives sur le jeune, lequel apparaît aujourd'hui « grandi » et davantage éclairé dans ses choix de projet de vie de jeune majeur. Aussi, force est de constater que les renforceurs ont un impact conséquent sur nos jeunes qui se sentent dès lors valorisés, reconnus et qui parviennent plus aisément à se projeter vers d'autres objectifs. Nous tenterons d'élargir sur l'exercice des années à venir ce type de valorisation en direction de nos adolescents afin de les motiver sur d'autres aspects de l'accompagnement au quotidien et aussi de bénéficier de thérapies nouvelles, susceptibles de répondre à leurs besoins et attentes.

## 3.3 LA NOTION DE REFERENT EDUCATIF

Au sein de la MECS, chaque éducateur assure la référence d'un à quatre jeunes en fonction de sa qualification (Educateur Spécialisé, Moniteur Educateur, éducateur non diplômé). L'éducateur référent est un travailleur du « quotidien » qui représente aussi un point d'ancrage éducatif dans l'institution. C'est un adulte ressource et un repère dans l'équipe pour le jeune et les intervenants extérieurs. Interlocuteur privilégié au plus près des adolescents, celui-ci possède une connaissance très fine du quotidien au foyer et c'est à travers ses observations des relations, des activités, de son sens aigu de l'écoute et des tâches de tous les jours qu'il réalise ses missions avec ce souci constant de développer les potentialités de chacun, tout en mobilisant en eux leurs ressources. Tous les usagers ont fait l'objet d'une co-référence afin de leur garantir un suivi continu. Et en cas de longue absence d'un éducateur-référent, le co-référent qui au fait du dossier du jeune, peut ainsi en assurer le suivi. La notion de référent ne s'entend pas au sens de la relation exclusive mais plutôt dans le but de faciliter l'accompagnement au plus près des jeunes accueillis. En l'absence du référent et/ou du co-référent, et dans l'intérêt supérieur du jeune, les démarches peuvent être assurées par n'importe quel membre de l'équipe éducative en fonction du planning de service. Dès la procédure d'admission, nous privilégions à travers nos pratiques la place centrale de l'usager dans sa prise en charge et ce, conformément à la loi du 02-01-2002. Nos modalités d'accompagnement se situent au croisement de la vie en collectivité et de la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement. Chaque jeune bénéficie d'un projet personnalisé construit, à partir des problématiques qu'il aura lui-même identifiées, de la commande sociale, et du diagnostic posé par l'équipe éducative à l'issue de la période d'observation. Celui-ci est évalué et actualisé tout au long du placement et en fonction de l'évolution de l'adolescent. Pour ce faire, l'éducateur référent prend une part active à travers les différentes phases de la démarche de projet personnalisé. Durant la période d'observation, il est chargé de recueillir l'ensemble des informations (visite à domicile en binôme avec la psychologue, consultation du dossier de l'usager, entretiens individuels, observations menées par l'équipe éducative....) afin d'identifier les attentes et besoins de l'usager.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

A l'issue de cette phase, Il incombe au référent du jeune de préparer le rapport d'observation qu'il présente lors de la réunion du projet personnalisé animé par le chef de service, ainsi que les acteurs qui gravitent autour du jeune (bénéficiaire, parents, référent ASE) sont présents pour la co-définition des objectifs et des moyens du projet.

La rédaction du projet personnalisé est assurée par le coordonnateur de parcours et de projet personnalisé (C3P) et sa mise en œuvre est effectuée en premier lieu par le jeune et les acteurs qui l'accompagnent. Des rencontres ont lieu au moins une fois par semaine entre le jeune et son référent pour assurer le suivi des actions. Une évaluation du projet est faite au mieux chaque semestre, celle-ci se fait sous la forme d'une réunion de bilan, pour laquelle un rapport est rédigé au préalable par le référent en collaboration avec les autres professionnels.

## 3.4 L'ACCOMPAGNEMENT DIFFERENCIE DE LA MECS COLLECTIFS ET DES APPARTEMENTS DIFFUS

Sur le module de Lamentin1 (MECS traditionnel), l'effectif des jeunes est pris en charge de manière collective dans une villa où le lieu de vie est situé à l'étage. Les 12 jeunes sont répartis par groupes de 3 à 4 adolescents dans des chambres collectives.

Au niveau des appartements diffus, les 10 jeunes sont répartis par groupe de 3 à 4 suivant cette déclinaison :

- **Lamentin 2** : 4 jeunes « PRIMO ACCEDANTS » : acquisition de base de socialisation et prémices de l'autonomie
- **Petit-Bourg 1104** : 3 jeunes « INTERMEDIARES » : apprentissage à l'autonomie
- **Petit-Bourg 1012** : 3 jeunes « GRANDS ADOLESCENTS » : mise en situation d'autonomie

Dans le premier type d'organisation, chaque éducateur exerce simultanément la fonction de référent et de co-référent de 3 ou 4 jeunes, alors qu'en ce qui concerne la seconde organisation, chaque éducateur est à la fois référent et co-référent de 2 adolescents tout au plus. Le surplus de moyens humains découle de la nature même de ce dispositif dit « éclaté ». En effet, il y a eu nécessité de procéder à l'embauche de 3 éducateurs et 3 surveillants de nuit en CDD pour couvrir les besoins en encadrement des 3 appartements. L'articulation entre l'individuel et le collectif est plus fluide et mieux maîtrisée en appartements diffus qu'au foyer collectif où la dimension groupale a tendance à prendre le pas sur l'accompagnement individuel. Nos constats et analyses ont mis en lumière des avantages en faveur d'un accompagnement éducatif au sein des appartements diffus.

- 1- Une meilleure préservation de l'intimité des jeunes du fait de la présence de chambres individuelles comprenant un espace personnel (bureau et chaise) pour effectuer en toute quiétude les devoirs scolaires. Ces conditions de vie sont très appréciées par les adolescents qui souvent, dans leur milieu familial, n'ont jamais bénéficié d'un espace qui leur soit propre.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- 2- Le travail d'arbitrage des phénomènes groupaux est mieux maîtrisé par les professionnels. Les faits de violences, d'agressivité et de conflits sont rares et lorsqu'ils se présentent, sont vite circonscrits au regard de l'organisation qui est immédiatement mise en place en place, visant à éloigner l'agresseur de la victime.  
Nous avons observé les effets positifs de l'absence quasi totale des phénomènes de violences sur 2 de nos jeunes en situation de déficience légère. En effet ces derniers ont été des victimes d'agressions physiques commis par leurs pairs durant leur passage au sein de la MECS de Lamentin. Orientés sur le module des appartements diffus, ces 2 adolescents ont exprimé leurs souhaits quant à une meilleure sécurité et un épanouissement réel.
- 3- Une meilleure qualité de l'accompagnement au quotidien du fait de l'effectif réduit des jeunes au niveau des appartements, les maîtresses de maison assurent leur rôle éducatif à travers les tâches domestiques de manière plus individualisée et approfondie. Par ailleurs, les difficultés (problème d'endormissement, bizutage, énurésie.....) qui peuvent survenir la nuit sont plus facilement détectables par les surveillants de nuit.
- 4- Une plus- value du travail de personnalisation de l'accompagnement éducatif dû au temps disponible par les éducateurs de service lorsque tous les jeunes sont en activité. Ce temps est mis à profit par les référents pour les actions et démarches à mettre en place dans le cadre des projets personnalisés de leurs référés, et aussi à travers la production des différents écrits professionnels (rapport d'observation, rapport d'évolution et de fin de mesure...).
- 5- La prise en charge en effectif restreint permet au référent de réaliser un travail très ciblé en direction de son référé, mais participe également à une plus large connaissance de l'ensemble des situations. Ainsi, ils peuvent mener des démarches et avoir une lecture précise des problématiques de chaque jeune de l'appartement où ils sont en poste, et être ainsi au fait de toutes les situations.
- 6- Sur le long terme, nous observons que les jeunes sortants ont de meilleures perspectives d'insertion sociale et professionnelle et apparaissent mieux préparés à un mode de vie en cohabitation ou encore au sein d'un logement autonome.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

En hébergement collectif, il apparaît que les jeunes développent le sens « du vivre ensemble » alors qu'au niveau des appartements diffus, le groupe restreint favorise davantage l'individualisme.

L'hébergement en appartements diffus nous apparaît comme étant davantage complémentaire à la MECS car il répond d'une part à une option pour les nombreux adolescents vulnérables et fragiles que nous accueillons et dont le profil ne relève pas du grand-collectif, et d'autre part, il participe plus fortement au renforcement de l'inscription des autres adolescents dans leur projet de vie. Notons que trois jeunes sortants de ce dispositif ont connu un parcours scolaire remarquable, en réussissant entre autres à leur examen, et ont parallèlement bénéficié d'un Contrat Jeunes Majeurs (CJM) à leur majorité. C'est pour toutes ces raisons que nous préconisons la pérennité de ce dispositif.

## 3.5 LE PARTENARIAT

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers, de leur proposer un accompagnement individualisé et de qualité, l'établissement travaille en collaboration avec de nombreux partenaires. Outre les liens quotidiens avec le service de protection de l'enfance, partenaire principal et naturel dans le cadre de la mesure de placement, de nombreuses relations sont tissées avec les acteurs locaux.

### 1- Les acteurs de soins psychologiques et psychiatriques

**Les professionnels et les services de soins** : Les dentistes (ex : Dr FENTON), les médecins libéraux (ex : Dr MARTINEZ), le comité de réflexion, de recherches d'action et de formation en vue de la prévention de déviances psychosociales (COREDAF), le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les centres médico-psychologiques (CMP), Unité Soins et Liaison Addictologie (USLA), le centre hospitalier de Montéran pour le suivi d'une situation complexe, les ergothérapeutes, les neuropsychologues.

### 2 - Les acteurs du secteur du handicap et de l'inadaptation

**Les établissements sociaux et médico-sociaux** : l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique de Sainte Anne (ITEP), la Maison des adolescents (MDA), le Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD), le Centre Adaptation à la Vie Active pour les jeunes qui souhaitent s'initier à la menuiserie, la restauration ou encore l'espaces verts (CAVA), la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) pour assurer le suivi des jeunes relevant du champ du handicap.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 3° Les acteurs socio-culturels et sportifs

**Les services culturels** de la ville du Lamentin et de leurs communes avoisinantes, les clubs de VTT

**Les associations culturelles et de loisirs:** Avec Rodolphe MORVANY de BMX GUADELOUPE, les jeunes ont été initiés à la pratique du BMX sur un parcours spécifique. De même au mois de juillet, les jeunes ont pu passer un test de natation puis s'adonner à des activités de loisirs en mer comme le Canoé kayak encadré par un moniteur. Tout au long de l'année, les jeunes ont grandement contribué à poursuivre l'entretien et la culture de l'espace jardin sur le site du Lamentin 1. Dans ce cadre un espace dédié aux plantes aromatiques a été créé ainsi qu'un poulailler. Grâce à nos deux poules, nous sommes alimentés en œufs quotidiennement tenant compte des conseils de Jean Pierre CHICATE MOIBERT de KOUMBIT GWADLOUP. Quant aux activités de loisirs pour lesquels nos jeunes sont très friands, nous avons renouvelées des expériences à sensations fortes comme le moto-cross, les sorties découvertes de nouveaux sites culturels ou bien encore des séjours à Pierre et Vacances.

**Les associations sportives :** Nous faisons appel à des partenaires pour l'encadrement des activités sportives avec Fabrice FABERT, les clubs de football comme le Club sportif Lamentinois (CSL). Ces activités sont assurées par des professionnels diplômés. (Éducateurs sportifs, guide de montagne..). En plus des clubs sportifs, nous avons inscrit des jeunes en salle de sport (Fitness Park).

L'inscription des jeunes dans des activités à l'extérieur, selon nous a contribué à favoriser leur intégration sociale et participer à leur épanouissement, ce medium nous a permis également de travailler la question des règles, la motivation et l'engagement.

## 4 Les autres partenaires

**Les autres MECS de la région ex :** Unité d'hébergement des garçons (UHG), MAEI ou KANNEL

**Les professionnels indépendants :** surveillant de baignade, coiffeur, photographe, moniteur de sport

**Les centres de formations** en acceptant d'accueillir des stagiaires du centre du CFTS et de l'IFMES, l'établissement est reconnue "site qualifiant" et comme une organisation apprenante.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

**Les établissements scolaires et de formation** (collèges, lycées dépendant du RECTORAT, les Maisons Familiales et rurales (MFR) et les Centres de Formation des Apprentis (CFA)

**Le réseau d'entreprises pour des stages de découverte ou de perfectionnement** : Nous travaillons en collaboration avec certains entrepreneurs sensibles à la formation de nos jeunes comme M. CASIMIR, plombier au Lamentin.

**Les services du département** : l'Aide Sociale à l'enfance, depuis la mise en place des Equipes Territoriales pour la Protection de l'Enfance, à renforcer le partenariat avec l'établissement, en désignant un interlocuteur privilégié « le référent ASE » pour chaque situation.

**Les services de l'état** : la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les tribunaux pour enfants, la gendarmerie, la brigade de prévention de la délinquance juvénile.

## 3.6 EXEMPLE DE PARCOURS DE VIE

Saturnin (prénom fictif) est issu d'une fratrie de cinq enfants. Sa situation familiale a été connue des services sociaux en 2016, suite à la condition administrative irrégulière de sa mère sur le territoire. Ce qui a plongé la famille dans de grandes difficultés financières, empêchant Madame d'assurer pleinement ses fonctions parentales et a entraîné le placement de la fratrie en famille d'accueil. Force est de constater que le comportement du mineur se révélant « inadapté », singulièrement au regard de la baisse de ses résultats scolaires ainsi que par une véritable défiance de l'autorité affichée, une nouvelle orientation a été préconisée. Saturnin a alors intégré la MECS EEDE Challenge de Bouillante le au cours du premier trimestre de l'année 2019. Après deux années en MECS, il a ainsi pu intégrer le dispositif des appartements diffus, et a pu évoluer sur chaque appartement en lien avec son degré d'autonomie.

S'il était au départ dans une transgression permanente des règles et du cadre imposé par l'adulte, dans des conduites à risque (consommation de produits prohibés, cambriolage entre autres) du fait de son influençabilité, force est de reconnaître que l'adolescent a beaucoup cheminé sur son parcours, et a su davantage trouver sa place au sein de petites unités qu'offrent les appartements diffus.

Les actes délictueux auxquels il a participé lui ont valu des condamnations et suivis, notamment effectués par les Services de Protection Judiciaire de la Jeunesse. C'est dans ce contexte qu'Evans a cheminé et grandi de ses expériences en se montrant investi dans les tâches quotidiennes partagées avec ses pairs. L'objectif était de l'amener progressivement à devenir acteur de son projet, tout en l'accompagnant vers une autonomie totale, nécessaire à son évolution. Il a ainsi pu mettre en acte tous les apprentissages transmis par l'équipe éducative, en lien avec la gestion du quotidien à travers les tâches ménagères mais aussi la gestion du budget. Le jeune, accompagné d'un éducateur, disposait d'un budget à l'aide duquel il faisait les courses à raison d'une fois par semaine.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Au fur et à mesure du temps, Saturnin a développé une capacité d'expression qui lui a permis d'occuper la fonction de « délégué » du groupe de jeunes du foyer durant plus de deux années.

Gagnant en maturité et en estime de lui, le jeune a formulé le souhait d'être soutenu et accompagné à ce propos. C'est ainsi qu'il a pu bénéficier d'un suivi effectué par un coach personnel, à raison d'une séance hebdomadaire durant six mois.

Concernant sa situation familiale, le jeune semble très conscient quant aux difficultés que rencontre sa mère, et verbalise le souhait de pouvoir travailler en vue de subvenir aux besoins de sa fratrie. Cela témoigne, là encore, de l'évolution de son cheminement. Le travail sur son développement personnel et le suivi psychologique en intra lui ont permis de se recentrer sur lui et sur ses projets.

En dépit des nombreux déménagements de la mère, son fils et elle ont toujours souhaité garder le lien, notamment durant les week-ends et vacances scolaires. Notons toutefois qu'il n'a pas souhaité s'y rendre durant quatre mois, sans manifester de raisons apparentes.

Madame a toujours répondu présente aux différentes sollicitations de l'équipe éducative, même si elle s'est, souvent, montrée oppressante envers son fils concernant les démarches administratives, générant chez le jeune une forme de repli sur lui-même.

En dépit de l'absence de figure identificatoire tangible, et inscrit dans une configuration familiale où il accusait, par la force des choses, une inversion des rôles et places, il a su, progressivement, se défaire de ce schéma familial afin de se « recentrer » sur lui.

C'est ainsi qu'au plan scolaire, ses résultats scolaires se sont révélés être à la hauteur de ses attentes. Il a poursuivi un CAP « menuiserie fabricant bois » durant deux ans au sein du lycée de Lamentin, où il a excellé. C'est ainsi qu'il a obtenu son CAP avec la mention « d'excellence ». Il a fait le choix de poursuivre sa scolarité en première Bac Professionnel où il a effectué sa rentrée en 2023. C'est précisément dans ce domaine qu'il ambitionne de poursuivre jusqu'à l'obtention de son BTS. Notons qu'il a également obtenu la nationalité française ainsi que ses papiers d'identité française.

Enfin, le parcours de Saturnin durant les quatre années de placement qu'il a connu, sont à saluer. Son lourd passif institutionnel qui a pu le conduire à emprunter des chemins déviants, n'a pas été un frein à la prise en charge éducative. Evans a su se saisir de son placement pour en tirer le meilleur.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Enfin, le jeune a fait la demande de la mise en place d'un contrat jeune majeur qui a reçu l'avis favorable de l'Aide Sociale à l'Enfance, ceci aux fins de l'encourager et de le soutenir dans la mise en place de tous ses projets. Une orientation vers l'internat du lycée au sein duquel il est affecté a été préconisée au regard de l'instabilité de sa mère, et dans un souci de maintien des acquis.

## 4 LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

En 2023, l'ensemble des jeunes orientés sur l'ensemble éducatif diversifié expérimental Challenge, sur les unités du Lamentin 1 et des appartements diffus à Petit-Bourg, ont bénéficié d'un suivi psychologique. Accueillis quatre jours par semaine, dans un bureau spécifique à Bélair Dérozières, des entretiens individuels leur sont proposés dans cet espace dédié à l'écoute et à la parole en assurant le respect des normes éthiques, la confidentialité tout en créant un lieu empathique. Il s'agit alors de pouvoir accompagner les souffrances morales, de dépister les troubles de comportement et de la personnalité en réalisant des évaluations, de poser des diagnostics et de guider chacun des mineurs en favorisant leur croissance personnelle, leur bien-être. Etre psychologue dans cette institution, c'est avant tout accorder de l'attention à des jeunes en grandes carences affectives, en décrochage scolaire, en rupture sociale ou happés par des dynamiques négatives (primo délinquance, actes délictueux), afin de leur redonner les moyens de trouver ou de retrouver la confiance qui leur fait défaut. A ce titre, il est indispensable de recevoir leurs maux avec bienveillance et sans jugement, mais également de disposer d'un sens aigu de l'observation et de l'analyse. Afin de garantir une continuité de ce travail et que la prise en charge soit la plus efficiente possible, une collaboration avec l'équipe éducative permet de communiquer, de transmettre des informations et favorise la construction d'outils adaptés à chaque situation. Les cas sont en effet débattus au cours des réunions pédagogiques hebdomadaires sur les unités respectives en fonctions des échéances de placement ou des dispositions préoccupantes. Ce regard croisé participe à une meilleure connaissance du jeune, de mieux cerner les enjeux qui l'aideront à se développer dans des conditions positives. Aussi, bien que la prise en charge psychologique soit individuelle, le mineur évolue dans un environnement où le collectif prime. Il est alors influencé par d'autres psychés, par des dynamiques groupales et animé par des modifications inhérentes à la période de l'adolescence. Etudier l'individu et ses processus mentaux, appréhender les différentes constructions identitaires, sociales et personnelles qui le traversent à cette période charnière nous permettent, en tant que professionnels de saisir les souffrances qui peuvent l'animer.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

A ce titre, certains de nos jeunes développent des comportements antisociaux et des conduites à risque, principalement autour de la consommation de substances psychoactives, induisant des conséquences négatives essentiellement sur leur scolarité et les relations, parfois déjà distendues avec la cellule familiale.

Sachant que l'évaluation de la dangerosité d'une conduite particulière peut varier selon le point de vue adopté et du contexte, il s'agit pour le professionnel d'induire néanmoins, dans la représentation de l'adolescent, les dangers d'adaptation psychosociale, là où, lui interprète ses conduites comme sources de nouvelles expériences, un comportement de rébellion ou une exploration adaptative à son environnement.

Ces questions sont alors appréhendées dans le cadre de leur suivi en individuel, au même titre que les processus pubertaires, la découverte de la sexualité, leur besoin d'autonomie et d'indépendance, à travers cette quête d'émancipation des figures parentales pour se rapprocher de leurs pairs.

L'appui d'organismes extérieurs tels que le COREDAF, la maternité consciente et de sexologues ou des coaches en développement personnel renforcent le travail sur la prévention mais aussi aide l'adolescent à comprendre ce processus développemental.

L'enjeu est que le jeune ne puisse pas s'inscrire dans un développement pathologique.

De plus, notre partenariat avec des psychiatres perdure tant dans le cadre du suivi avec le CMP ou des professionnels libéraux. Nous notons toutefois, qu'il est très difficile de pérenniser la collaboration avec les CMP. Nos demandes ne sont plus prises en compte, avec des modalités de prise en charge très fluctuantes. Et, obtenir des rendez-vous avec un psychiatre s'avère laborieux. A ce titre, un de nos jeunes doit se rendre dans la commune de Baillif une fois par mois pour honorer ses rendez-vous. Le trajet et les temps d'attente impliquent une mobilisation sur un temps relativement long.

Pour un autre jeune, le suivi s'opère à Pointe-à-Pitre mais avec une fréquence aléatoire, la professionnelle passant de longs mois hors du département. L'offre de soins étant limitée sur le territoire et avec notre public accueilli, nous devons alors composer avec ses freins.

En 2023, deux familles ont pu bénéficier d'une thérapie familiale avec une professionnelle du CMP de Ricou, aux Abymes. Cette complémentarité apporte une autre dimension dans notre prise en charge pour la restauration ou le maintien des liens familiaux. Le placement qui en soi constitue une rupture, ne doit pas induire une cassure supplémentaire. Il est primordial que les liens d'attachement perdurent et que le rôle affectif et éducatif des parents puisse être conforté.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

En somme, en nous impliquant dans les problématiques des familles, avec le concours de l'aide sociale à l'enfance, nous assumons une position tierce et nous préparons, dans la mesure du possible, le retour au domicile familial. Un placement doit avant tout être le projet des familles, et ce, bien que les problématiques rencontrées dans la cellule familiale puissent être déstabilisantes et réinterrogent l'équilibre systémique de ces familles. En 2023, force est de constater que la précarité sociale et économique a engendré des répercussions sur certains de nos jeunes. Ces derniers ont dû bénéficier d'un panier alimentaire lors de leurs séjours en famille, afin que le maintien des liens se pérennise dans des conditions optimales. Il en résulte que cette question budgétaire n'ait pas revêtu un point de départ de mal-être, de souffrance ou de culpabilité.

Souvent confrontés à des familles monoparentales, il serait intéressant de redonner davantage de visibilité à la fonction paternelle sur la vie psychique de nos adolescents, d'autant que nous accompagnons des garçons, des pères en devenir.

Par ailleurs, dans notre effectif, il apparaît que nombreux sont ceux qui présentent une déficience cognitive, généralement par manque de stimulations dans la prime enfance. Cela affecte alors leur raisonnement, la planification de leur futur mais surtout leur attention et a des répercussions sur les apprentissages. Cette compréhension des processus cognitifs permet d'élargir le travail avec d'autres partenaires. Il est question dans un premier temps de rassurer le jeune sur ses compétences, de l'aider avec l'appui des équipes pédagogiques des établissements scolaires, à trouver des stratégies nécessaires pour le maintenir dans un projet d'insertion réaliste et réalisable ou dans son orientation scolaire ou professionnelle. Il est indispensable de sortir le mineur dans la spirale d'échecs dans laquelle il s'est enlqué en modifiant les schémas de pensée qui le font souffrir.

Pour l'ensemble des jeunes accueillis, afin que les services placeurs aient des éléments d'évaluation ou d'analyse, des réflexions à l'aide de supports théoriques, des suggestions et hypothèses, et une aide à conceptualiser des situations, des rapports psychologiques leurs sont transmis. Le suivi psychologique qui est proposé aux mineurs accueillis doit leur conférer un espace où il leur est possible d'appréhender les motifs du placement, de traduire les plaintes somatiques et angoisses en émotions et ressentis. Il s'agit de mettre des mots sur ce que traversent des adolescents et qu'ils expriment davantage leurs qualités et qu'ils apprennent à se valoriser.

La prise en charge dans les appartements diffus favorise l'expression des problématiques de manière moins explosive. Le retrait dans les chambres individuelles concourt à un apaisement en cas de conflits. Et, le collectif sur l'unité du Lamentin participe à développer davantage des notions d'entraide, de consensus mais aussi de jeux de pouvoir, d'influence dans la dynamique groupale. Ces deux modes de prise en charge doivent être pris en compte dans la relation thérapeutique.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Titre II :

## LE POLE DE DIVERSIFICATION DE MORNE A L'EAU

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## I INTRODUCTION

L'année 2023 a été globalement une année d'introspection pour le service. A près de dix années d'exercice, il était temps de faire cette rétrospective, et d'en analyser les évolutions. Durant cet intervalle, notre ligne de conduite a été de mobiliser nos compétences professionnelles pour improviser et apporter les réponses éducatives adaptées, afin d'optimiser nos interventions en direction des familles. Nous avons noté au cours de ces années une évolution des profils, tant pour les mineurs que pour leurs parents. Depuis trois ans, il y a une intensification des difficultés sociales et économiques de ces familles, qui évoluent dans des environnements de plus en plus précaires, avec des personnalités très carencés.

Ce constat nous a amené à questionner nos pratiques, car la complexification des problématiques chez les bénéficiaires a entraîné une augmentation des rotations et des déplacements à leurs domiciles, laissant apparaître parfois un sentiment d'échec pour l'équipe.

La direction a donc décidé de poursuivre l'analyse des pratiques professionnelles avec un cabinet spécialisé, ce qui a aidé l'équipe à objectiver son ressenti, et qui a permis à chacun de mieux comprendre les mutations qui se sont opérées ces temps derniers dans notre société. D'ailleurs, nous pensons que l'augmentation des demandes de placement à domicile en est certainement l'un des marqueurs. A ce titre, nous établissons des listes d'attentes, sans forcément pouvoir y répondre.

Il faut noter que de 2014 à 2019, l'effectif de personnes accueillies a augmenté de 2 à 9 jeunes pour le SERAD et de 3 à 10 jeunes pour le SAEA qui accueille les jeunes majeurs. Quoique que ce dernier service soit hors habilitation, il est géré par le pôle de diversification, et ce sont donc les mêmes professionnels qui y interviennent. Notre volonté de produire un accompagnement qualitatif, et de poursuivre notre mission, pour les trois dispositifs (SERAD, SEA, SAEA), a nécessité un renforcement des moyens humains, par l'embauche de plusieurs contrats à durée déterminée, en passant de trois à cinq personnels, entre 2019 et 2023. Il faut noter que seuls trois postes d'éducateurs spécialisés sont autorisés sur le pôle de diversification, en sachant que l'un d'eux a été transformé en poste de chef de service en 2023, et n'a pas été remplacé. De plus, le service a connu un turn-over important de personnel, car il requiert une grande disponibilité. Pour pallier à la pénurie d'éducateur spécialisé, la direction a opté pour l'accueil régulier de stagiaires de troisième année.

Nous poursuivons nos objectifs d'accompagnement, en maintenant un questionnement permanent de nos pratiques, et croyons en la perfectibilité du service rendu.

## II AUTORISATION

Le pôle de diversification de Morne à L'eau est rattaché à la MECS Challenge et par conséquent fait partie intégrante du nouvel arrêté d'autorisation numéro 2021/424/CD/DGAS du 25 juin 2021. Il héberge le Service Educatif Renforcé à Domicile(SERAD) qui a un effectif de neuf places et le Séjour Educatif d'apaisement(SEA) qui comptabilise théoriquement 8 sessions de 21 jours à l'année pour deux jeunes par session. Soit un potentiel de 16 jeunes à l'année. En 2023 un objectif de six sessions a été fixé. Le site gère également des appartements de semi autonomie pour l'accueil des jeunes majeurs âgés de 18 à 21ans(mixte), sous l'appellation du service d'accompagnement éducatif à l'autonomie. En 2023, quatre places sont tarifées pour ce public, alors que le service en compte dix effectivement installées juillet 2019. **L'activité jeunes majeurs fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique.** Le pôle accompagne donc théoriquement 35 jeunes à l'année. En outre, le site héberge également le séjour de rupture géré par « Chrysalide Karayib », notamment pour l'accueil des familles, les temps de préparation, le matériel etc..

En termes de moyens humains, seuls trois postes d'éducateurs spécialisés sont autorisés depuis 2014. La transformation d'un poste d'éducateur en poste de chef de service éducatif, n'a pas été remplacée. Compte tenu de l'effectif conséquent de bénéficiaires, la Direction a pris le parti d'embaucher des CDD pour couvrir l'accroissement d'activité. Cette mesure ne pouvant être que temporaire, il apparaît urgent de réfléchir à compléter de manière durable l'équipe, car la multiplication de contrats précaires favorise le turn-over des équipes et par conséquent, une relation insécure pour les familles.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## III PROFIL DES USAGERS

Les personnes accueillies sont des mineurs âgés de 14 ans jusqu'à 18 ans, dont les familles ont signé un contrat administratif avec l'Aide Sociale à l'Enfance, ou encore qui sont confiés à l'Aide Sociale à l'enfance par un juge des enfants. Ces mineurs sont issus de familles qui rencontrent des difficultés éducatives ou matérielles importantes.

Tout comme l'année précédente, nous notons une paupérisation grandissante des familles. En 2023, sur 16 jeunes accueillis, 13 familles ne possèdent pas de moyens de locomotion, ce qui rend difficile les diverses démarches dont elles doivent s'acquitter, et contraint le service à accompagner les parents. 6 d'entre elles ont bénéficiés d'une aide financière et/ou alimentaire de l'ASE ou du service. 5 familles représentées par un parent seul, présentaient des problèmes de santé ou de handicap. 11 familles sur 16 étaient en situation de chômage, dont certains réalisaient des jobs non déclarés. **Hormis ces caractéristiques de la famille, les mineurs sont 8 sur 16 à avoir des troubles psychiques à des degrés différents. 9 d'entre eux étaient en décrochage scolaire. La question d'un remaniement de la prise en charge de ces familles se pose et reste ouverte d'une année à l'autre.**

## IV MISSIONS

Les missions du Service Educatif Renforcé à Domicile consistent à proposer une prise en charge en vue d'apporter un soutien éducatif aux familles qui sont confrontées à des difficultés compromettantes pour la sécurité, la socialisation et l'épanouissement des enfants. Il permet selon les situations d'accompagner le retour en famille des enfants qui sont passés par un placement en famille d'accueil ou en institution, ou encore d'éviter la séparation, en tant qu'alternative au placement. C'est une mesure qui vise à améliorer la relation entre les parents et leurs enfants.

## V) ORGANISATION DU SERVICE

Le service s'appuie sur un modèle de transversalité des interventions de l'équipe sur les trois dispositifs du pôle (SERAD, SEA, SAEA). Chacun des éducateurs est référent d'une dizaine de jeunes, et s'appuie sur la coréférence avec les personnels en CDD. En ce qui concerne le SERAD, les éducateurs se calquent sur le rythme de l'enfant et de la famille pour planifier les visites à domicile. Ces temps de travail sont parfois externalisés pour libérer la parole chez le mineur. En accord avec la famille, l'éducateur pourra devenir un référent pour les différents cercles de socialisation de l'enfant, en faisant attention à ne pas se substituer aux parents. En générale il s'agit des familles pour lesquelles la mobilisation est difficile. Dans notre organisation, lorsqu'il y a une session de SEA en cours, les éducateurs planifient quatre à cinq journées de bilan pour se rendre sur site et évaluer avec le jeune, l'évolution de sa réflexion et l'impact du séjour sur son futur. A la fin du séjour, ils se répartissent la responsabilité de la rédaction du compte rendu individualisé, avant sa transmission à au service placeur.

## VI Organisation et modalités de l'accompagnement éducatif du SERAD

L'Accompagnement éducatif du SERAD est réalisé sur la base d'un accompagnement à domicile et individualisé. Il peut concerner des fratries, avec les prérequis de notre habilitation.

### a) *La procédure d'admission et d'accueil*

Pour toute admission, le service demandeur formule la demande au Directeur de l'institution par écrit, et produit une fiche de liaison qui présente le profil et la problématique du jeune. Une convocation est envoyée au service demandeur dans des délais respectables, pour rencontrer le jeune, son représentant légal et son référent ASE. Ce premier entretien a pour finalité d'examiner la situation du jeune et de sa famille pour vérifier si le ou les parents présente (ent) les compétences requises pour un suivi à domicile, **et surtout pour recueillir leur adhésion à ce dispositif.**

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

A l'issu de cet entretien d'admissibilité, un compte rendu est fait au Directeur qui décide de donner par écrit, une suite favorable ou non à la demande. En cas de réponse positive, nous arrêtons une date afin que le référent ASE introduise le référent SERAD et la cheffe de service au domicile de la famille. A compter de cette date les visites à domicile démarre et constitue le démarrage de l'accompagnement. Lors de cette rencontre, la famille reçoit le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement ainsi que la charte des droits et des libertés.

## ***b) Zone d'intervention et Horaires***

Le service intervient sur la totalité du territoire de la Guadeloupe, hors des dépendances. Quoique les bureaux soient situés sur la commune de Morne-A-L'eau, cette zone étendue ne représente nullement un frein, puisque les interventions sont généralement programmées. Les horaires s'étendent de huit heures du matin à dix-neuf heures le soir, mais ne sont pas figés, car nous nous adaptons aux besoins des familles.

## ***c) Rôle des binômes éducatifs***

Le binôme éducatif ou encore la coréférence a pour rôle de permettre la continuité éducative, en cas d'empêchement de l'un ou de l'autre éducateur. Un seul professionnel du binôme a la référence principale. En général, ils se répartissent des temps d'intervention pour des actes spécifiques. Cette double intervention est très positive car elle permet la prise de recul et évite également l'enferment et la dépendance éducative. La présence d'un tiers dans la relation éducative favorise également un certain équilibre dans l'accompagnement. Pour autant, cette méthode d'intervention nécessite une bonne communication et un travail d'équipe de qualité.

## ***d) Durée des mesures***

Les mesures sont émises pour une durée de six mois à un an, avec possibilité de la renouveler, parfois jusqu'à la majorité du bénéficiaire. Ce dernier cas de figure arrive surtout lorsque la situation familiale présente une certaine fragilité, ou encore pour consolider les progrès du bénéficiaire jusqu'à ce qu'il gagne plus en autonomie. Certain suivi peut durer jusqu'à trois années.

## **e) Permanence et astreintes**

Les astreintes permettent la continuité du service en dehors des heures d'ouverture et d'accompagnement des bénéficiaires. Elles sont réalisées par les trois personnels permanents du service du lundi au lundi, sur la base d'un roulement préétabli par un calendrier semestriel. Cette planification est transmise aux familles, ainsi que les coordonnées des professionnels à contacter. Dans le cadre de l'astreinte, le service peut intervenir en cas de conflit intrafamilial, en cas d'urgence sur le séjour éducatif d'apaisement, et pour toutes les situations qui ne peuvent être différées.

Le personnel peut être libéré exceptionnellement certain jour férié, ce qui implique la veille de l'astreinte, ou encore la présence d'un personnel au sein du service pour en assurer une permanence. Cette permanence fait aussi l'objet d'un roulement du personnel.

## **f) Déroulé de la mesure**

Dès la première visite à domicile, nous établissons la relation avec la famille, en leur expliquant notre fonctionnement et en cherchant à atténuer le sentiment de méfiance qui s'installe souvent vis-à-vis des services sociaux. L'idée est qu'elle voit en nous des alliés sur qui elle pourra compter. C'est aussi l'occasion d'expliquer à la famille que nous n'intervenons pas dans le but de nous substituer à ses obligations et que le parent devra autant s'investir pour se repositionner auprès de son enfant.

Ce dispositif d'intervention éducative consiste à s'appuyer sur les compétences parentales, et d'en corriger les effets contraires pour le bon épanouissement du mineur au sein de sa famille. Les professionnels s'appliquent à être dans le « faire-avec » et non « le faire-pour », un choix éducatif qui peut mettre plus de temps pour voir évoluer la situation de l'enfant.

Il s'en suivra tout au long de la mesure des temps institutionnels qui permettront de garantir les droits des usagers, au moyen d'outils spécifiques (document individuel de prise en charge, projet personnalisé, réunion d'évaluation avec les référents ASE etc).

En fonction de l'évolution de la situation, le service fera des préconisations, qui impliqueront soit la poursuite de l'accompagnement par le SERAD, soit la fin du suivi, ou encore la réorientation de l'enfant pour une prise en charge par un autre dispositif.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## g) Scolarité et formation professionnelle

|          | Dispositif d'insertion  |
|----------|---|
| Sujet 1  | CFA agricole  |
| Sujet 2  | Tle Bac techno  |
| Sujet 3  | 3 <sup>ème</sup> , décrocheur, Mission locale, centre de formation                |
| Sujet 4  | 2 <sup>nde</sup> Mécanique (problème de comportement)                             |
| Sujet 5  | 3 <sup>ème</sup> au collège / 2 <sup>nd</sup> professionnelle                     |
| Sujet 6  | 2 <sup>nde</sup> CAP coiffure   |
| Sujet 7  | 2 <sup>nd</sup> , décrocheur, Bosco initiative jeunesse                           |
| Sujet 8  | 3 <sup>ème</sup> collège, décrocheur  |
| Sujet 9  | 4/3 ème au collège  |
| Sujet 10 | déscolarisé   |
| Sujet 11 | 1 <sup>ère</sup> année CAP CFA agricole + 2 <sup>nde</sup> BAC PRO (comportement) |
| Sujet 12 | 4 <sup>ème</sup> SEGPA, décrocheur  |
| Sujet 13 | 3 <sup>ème</sup> ULIS   |
| Sujet 14 | 4 <sup>ème</sup> , décrocheur   |
| Sujet 15 | 2 <sup>nd</sup> professionnelle, décrocheur                                       |
| Sujet 16 | Déscolarisé   |
| Sujet 17 | Déscolarisé   |

**La scolarité et l'insertion sont des facteurs déterminants de la socialisation de nos jeunes.**

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

2023 se révèle être à l'identique de l'année précédente en matière d'insertion scolaire. Sur les 17 jeunes, nous avons 3 déscolarisés, 6 décrocheurs et 3 autres avec des problèmes de comportement à l'école. Le maintien en scolarité des jeunes s'avère de plus en plus complexe. Les niveaux sont très bas et favorise le décrochage scolaire

Plus de la moitié des mineurs suivis par le SERAD, sont dans une situation scolaire fragile, ce qui demande beaucoup d'interventions des éducateurs auprès des établissements.

## h) Le repli

Le repli est la mise en retrait du bénéficiaire de manière temporaire, fractionnée ou encore pour répondre à une urgence, en le sortant de son milieu habituel pour le sécuriser. Au niveau du SERAD, cette mise à distance ne devrait pas dépasser cinq jours à une semaine. Ce temps favorise la prise de recul pour retravailler le lien parent/enfant afin d'envisager un retour au domicile. Toutefois, il est difficile d'avoir des tiers disponibles pour accueillir des mineurs en cas d'urgence ou de crise au domicile. En 2023, nous avons eu 2 jeunes pour lesquels le retrait était nécessaire, soit 1 de moins que l'année précédente. Nous avons pu les mettre en sécurité au sein de la MECS, qui avait de la place sur le moment.

Malheureusement, la solution de famille d'accueil d'urgence ou de TDC dédiés à ce type de retrait de très courte durée, n'est effective. La question de l'accueil d'urgence reste entière, en cas de nécessité de repli.

## VII L'ACTIVITE EN CHIFFRES

### a) Origine des mesures SERAD

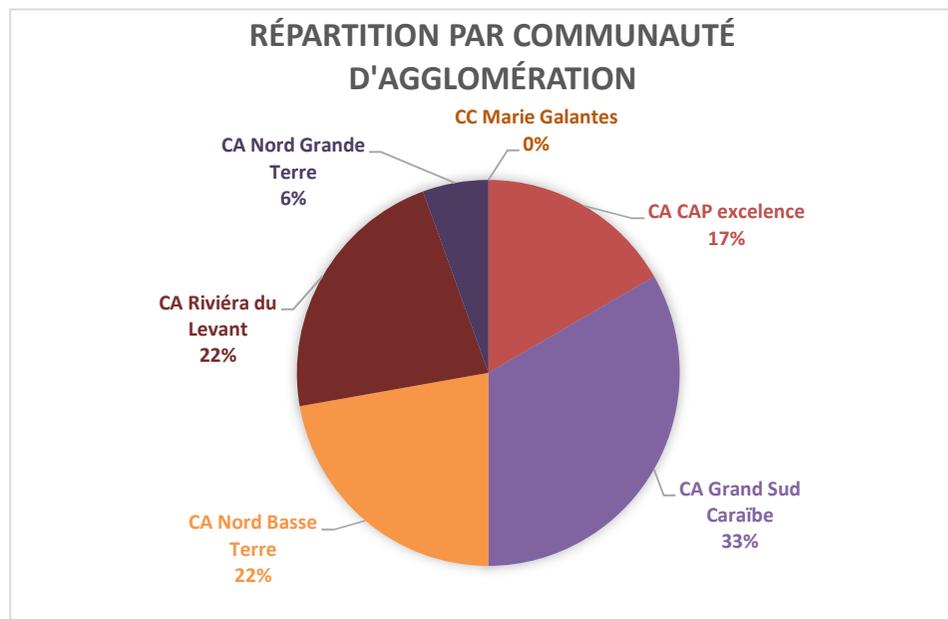
|                  |    |
|------------------|----|
| Groupement 1 ASE | 10 |
| Groupement 2 ASE | 7  |



Les familles accompagnées par le SERAD nous sont orientées par les deux groupements de l'aide sociale à l'enfance. Elles sont plus nombreuses pour le groupement 1, mais cela reste aléatoire. Toutefois, compte tenu de la situation géographique du service, nous gagnerions en temps et en qualité d'intervention si elles étaient principalement centrées sur la zone Grande-Terre.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

| Provenance                                      | Nombre |
|---|--------|
| Communauté d'agglomération CAP Excellence       | 3      |
| Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe    | 6      |
| Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre  | 4      |
| Communauté d'agglomération La Riviera du Levant | 3      |
| Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre | 1      |
| Communauté des communes de Marie Galante        | 0      |



La répartition des jeunes par communauté d'agglomération est la suivante : 33% CA grand sud caraïbe, 22% pour la CA Riviera du levant et la CA Nord Basse-Terre et 6% pour la CA Nord grande-Terre. 17% pour cap excellence. Une majorité de prise en charge étalée du Nord au Sud Basse-Terre, ce qui implique des déplacements plus longs, et un temps d'intervention plus long en cas d'urgence.

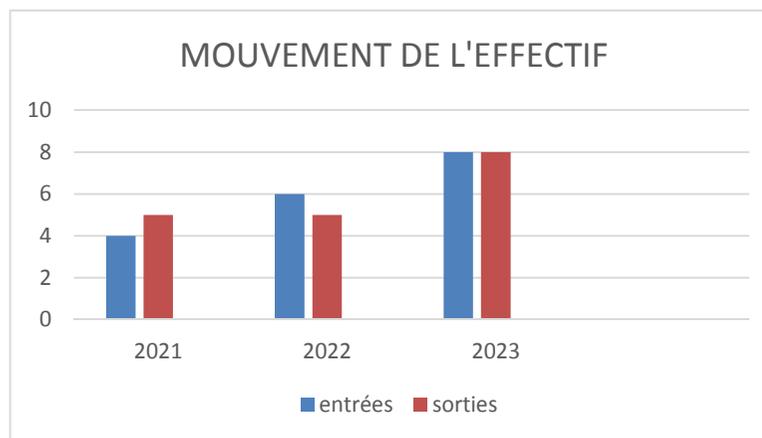
# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## b) Critères d'admission

Les critères d'admission restent inchangés et concernent les adolescents de 14 à 17 ans. Le principe d'un accompagnement par le SERAD réside dans le maintien du mineur au domicile de ses parents, et soutenu par des interventions au domicile. Cela requiert l'adhésion des parents à ce mode de prise en charge, qui souvent leur laisse un sentiment d'intrusion dans leur vie. Pour autant, le premier critère indispensable est l'aptitude du parent à prendre en charge son enfant. Ils ne doivent pas présenter de pathologie psychiatrique non stabilisée, ou encore relever d'un établissement spécialisé. Il ne doit pas y avoir de situation de danger permanent.

## c) Entrées et sorties en nombre de mineurs sur les trois dernières années

| Année | Entrées   | Sorties   |
|-------|-----------|-----------|
| 2021  | 4 mineurs | 5 mineurs |
| 2022  | 6 mineurs | 5 mineurs |
| 2023  | 8 mineurs | 8 sorties |

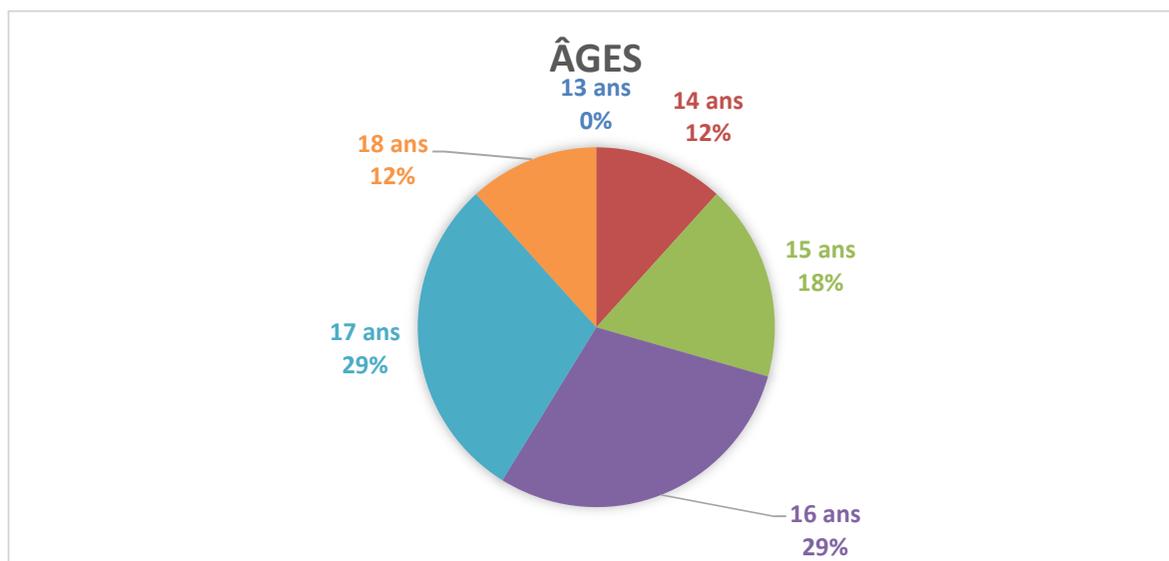


Le mouvement des jeunes est quasiment stable d'une année à l'autre. En 2022, nous notons une légère suractivité. Cette tendance se reproduit en 2023, quoiqu'il y ait une égalité entre les entrants et les sortants. 8/9 sont sortants en 2023, ce qui représente un renouvellement de la quasi-totalité de notre effectif.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## d) Age

L'âge d'entrée est une variable aléatoire. Nous avons 4 jeunes âgés de 16 ans à 18 ans dont la prise en charge a démarré depuis plus de 20 mois. Ce sont des situations pour lesquelles il y a une ordonnance de placement jusqu'à la majorité, ou encore parce que le contexte familiale est fragile.



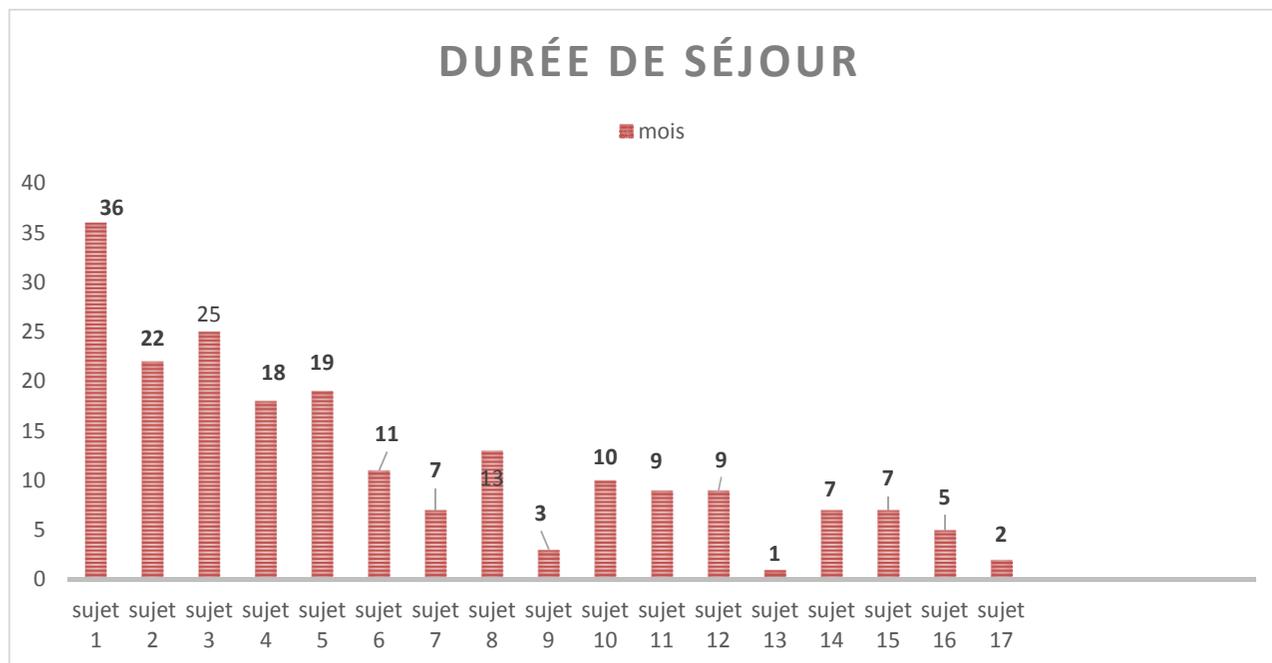
| Tranches d'âge | 13 ans | 14 ans | 15 ans | 16 ans | 17 ans | 18 ans | TOTAL |
|----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Garçons        | 0      | 2      | 3      | 5      | 5      | 2      | 17    |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## e) Durée des mesures sur les trois dernières années

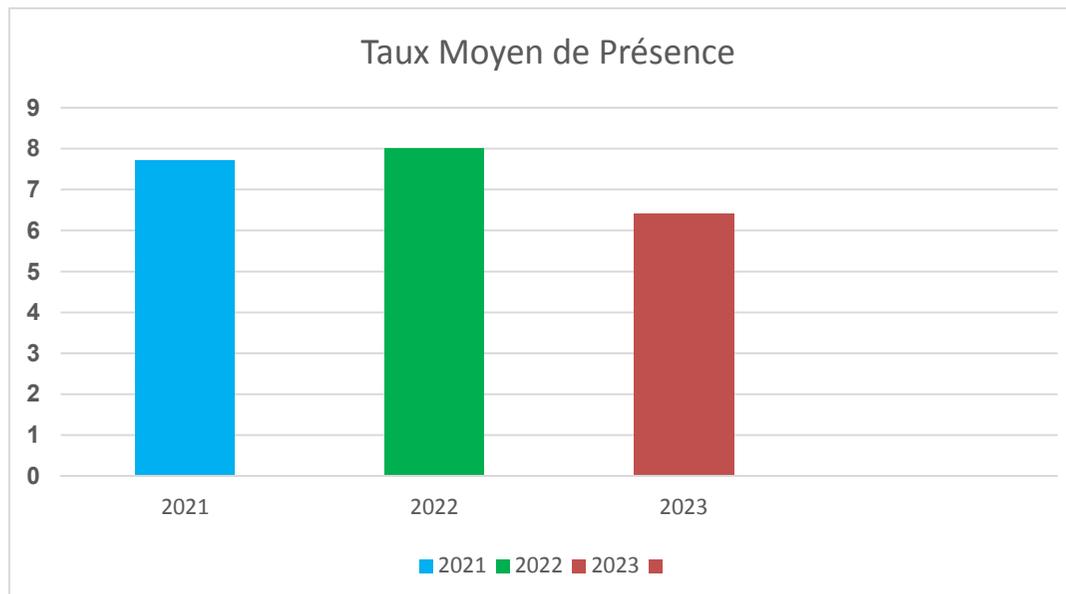
| Bénéficiaires  | Séjour en 2021  | Séjour en 2022 | Séjour en 2023 | Durée totale au 31 décembre 2023 |
|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------------------------|
| Sujet 1        | 12 mois         | 12 mois        | 12mois         | 36 mois (entre 2020 et 2023)     |
| Sujet 2        | 9 mois          | 12 mois        | 1 mois         | 22 mois (entre 2021 et 2023)     |
| Sujet 3        | 2 mois          | 12 mois        | 11 mois        | 25 mois (entre 2021 et 2023)     |
| Sujet 4        |                 | 12 mois        | 6 mois         | 18 mois (entre 2022 et 2023)     |
| Sujet 5        |                 | 7 mois         | 12 mois        | 19 mois (entre 2022 et 2023)     |
| Sujet 6        |                 | 6 mois         | 5 mois         | 11 mois (entre 2022 et 2023)     |
| Sujet 7        |                 | 5 mois         | 2mois          | 7 mois (entre 2022 et 2023)      |
| Sujet 8        |                 | 5 mois         | 8 mois         | 13 mois (entre 2022 et 2023)     |
| Sujet 9        |                 | 1 mois         | 2 mois         | 3 mois (entre 2022 et 2023)      |
| Sujet 10       |                 |                | 10 mois        |                                  |
| Sujet 11       |                 |                | 9 mois         |                                  |
| Sujet 12       |                 |                | 9 mois         |                                  |
| Sujet 13       |                 |                | 1 mois         |                                  |
| Sujet 14       |                 |                | 7 mois         |                                  |
| Sujet 15       |                 |                | 7 mois         |                                  |
| Sujet 16       |                 |                | 5 mois         |                                  |
| Sujet 17       |                 |                | 2 mois         |                                  |
| <b>Moyenne</b> | <b>7.7 mois</b> | <b>8 mois</b>  | <b>6.4mois</b> | <b>17.1 mois</b>                 |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



La durée moyenne de séjour est de **17.1** mois sur les trois dernières années, alors que la moyenne est de 6.4 mois en 2023. Cela s'explique du fait des 8/9 jeunes sortants et de 3 jeunes dont la PEC a duré moins de 3 mois.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



La durée de l'accompagnement est véritablement en relation avec l'évolution de la situation éducative. Nous notons que la durée moyenne est d'environ 17.1 mois, toutefois la plupart des situations, durent environ une vingtaine de mois. Les durées les plus courtes sont souvent en lien avec une réorientation du mineur vers un autre dispositif, ou encore parce que le jeune a soit atteint la majorité, soit l'évolution de l'enfant a été suffisamment positive.

## **IX LE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES ET LES FAMILLES**

Notre principal partenaire est le conseil départemental, au travers des différents services de l'aide aux familles (ASE, SAPPME) D'autres partenaires sont incontournables pour faciliter l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle des jeunes (rectorat, mission locale, CAVA, BIJ, etc) D'autres partenariats se mettent en place selon les besoins et les obligations des familles. Nous faisons appel à tout organisme ou entreprise susceptible d'apporter une réponse aux besoins du moment des bénéficiaires, et pour cela, nous nous appuyons sur des partenariats ponctuels.

En ce qui concerne la relation avec les familles, nous travaillons à renforcer les liens et donc la pertinence éducative. La flexibilité des interventions permet une meilleure prise en compte des besoins des familles, et de fait améliore la relation de confiance.

Toutefois, une problématique persiste chez certaine famille, souvent chez les plus carencées. Elles ont tendance à négliger des aspects de l'accompagnement et s'inscrivent dans une forme d'assistanat que nous avons du mal à déconstruire sans risquer de rompre cette relation de confiance. Les problématiques repérées sur les trois dernières années sont encore prégnantes En effet, depuis trois ans, nous notons un renforcement des difficultés et la vulnérabilité grandissante dans les foyers. D'ailleurs, c'est principalement chez ces familles que l'on retrouve le plus souvent ce type de problème puisqu'elles ont du mal à subvenir aux besoins élémentaires de leurs enfants. Ces difficultés se manifestent par une absence de moyen financier et matériel, des situations d'endettement, de chômage et surtout d'un intérêt moindre pour l'éducation des enfants. Les conséquences psychoaffectives se font ressentir d'abord sur les enfants. Ces enfants finissent eux-mêmes par désinvestir leurs projets, puisqu'il y a un impératif de ramener l'argent pour le foyer.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## X DIFFICULTES ET PERSPECTIVES POUR LE SERAD

En 2023, nous venons de faire le bilan de nos actions par rapport aux années précédentes. Force était de constater que le SERAD a le mérite d'exister. D'abord parce qu'il y a une vraie nécessité de varier les réponses éducatives au regard des situations familiales de plus en plus complexes, mais aussi parce que ce dispositif est de plus en plus demandé par les services placeurs. Cette réponse tend à limiter les traumatismes des placements en institution.

Dès janvier 2023, une éducatrice supplémentaire a été embauchée pour occuper la fonction de Coordinatrice de Parcours et de Projet Personnalisé (C3P) telle qu'elle existe sur la MECS. Avec un autre personnel en CDD, nous avons stabilisé l'équipe avec une nouvelle répartition des tâches qui rendait l'accompagnement plus fluide. Pour autant, en décembre 2023, trois personnels nous ont quittés pour des velléités de formation et raisons de santé que la structure ne pouvait prendre en compte. Il faut dire que la transversalité des interventions au niveau des trois dispositifs peut représenter un frein chez certains professionnels, et rend ce mode d'accompagnement peu attractif.

Pour autant nous faisons encore preuve de résilience éducative et continuons de nous réinventer pour nous adapter aux problématiques du terrain, et ainsi répondre aux besoins de nos bénéficiaires.

## VIII LE SEJOUR EDUCATIF D'APAISEMENT

### a) Missions et organisation du séjour d'apaisement

Pour ce qui est du Séjour Educatif d'Apaisement, la mission est de proposer un espace de mise en retrait à des adolescents, afin de favoriser la remobilisation autour de leur projet d'insertion sociale. C'est aussi une mise à distance temporaire du milieu pathogène dans lequel ils évoluent et ainsi mieux les aider au lâcher prise, à la verbalisation et au mieux-être. L'objectif étant de leur fournir un espace pour amorcer une réflexion sur tout ce qui peut troubler leurs projections et une évolution positive.

L'organisation du séjour ne permet pas l'embauche d'éducateur dédié à cette activité, car nous en avons fait l'expérience, et le rythme du séjour s'avère inadapté au temps de travail prévu par la CCN66, à laquelle nous dépendons. C'est pour cette raison que nous faisons appel à un partenaire qui fournit un service clé en main, avec l'ensemble des prestations, y compris les guides de montagne, l'hébergement, les transports etc, sous couvert d'une convention de partenariat et des assurances réglementaires. Pour autant, Karukéra Enfance reste le responsable de la sécurité des enfants confiés.

Tous les 4 à 5 jours les éducateurs du pôle de diversification se rendent sur place pour évaluer les objectifs de travail fixés en amont avec l'ASE, afin d'y apporter leur étayage et les réajustements si nécessaire. Ces bilans se déroulent sur la journée.

A la fin du séjour, un rapport est rédigé en direction de l'ASE pour rendre compte des observations et de l'évolution du mineur durant cette période.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

| SEA   |    |           |                     |   |          |
|-------|----|-----------|---------------------|---|----------|
| P-G.B | 17 | Française | MDE/ASE             | 1 | 21 jours |
| B. L  | 15 | Française | ASE                 | 1 | 15 jours |
| A.R   | 15 | Française | SAPP                |   | 21 jours |
| L.E   | 16 | Française | SAPP                |   | 21 jours |
| J-C.O | 17 | Française | ASE                 | 2 | 21 jours |
| G.L   | 14 | Française | Fam.<br>accueil/ASE | 1 | 21 jours |
| R.Y   | 16 | Française | ASE                 | 1 | 21 jours |
| C.T   | 16 | Française | ASE                 | 1 | 21 jours |
| P.D   | 17 | Française | SAPP                |   | 21 jours |
| J.M   | 16 | Française | ASE                 | 2 | 19 jours |

## b) Origine et profils des jeunes accueillis sur les trois dernières années

Le séjour s'adresse à des mineurs âgés de 14 à 17 ans, et qui sont suivis dans le cadre d'un placement par les services de l'aide sociale à l'enfance, qu'ils soient en institution, en famille d'accueil, ou à domicile. Ils sont orientés soit par les deux groupement de l'aide sociale à l'enfance, soit par le service d'aide à la parentalité. Ce principe reste le même que les années précédentes. Jusqu'ici les bénéficiaires sont uniquement de sexe masculin, alors qu'il y a une vraie demande pour les séjours d'apaisements pour les filles. Notre habilitation ne nous permet pas encore d'y répondre. Toutefois, la réflexion reste ouverte, tant les sollicitations sont fréquentes pour les filles.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## c) Nombre de séjours réalisés sur les trois dernières années

Compte tenu de nos difficultés à réaliser les 8 sessions initialement prévues pour l'année, en 2023, nous nous sommes fixés l'objectif de 6 sessions minimum. 5 sessions de 21 jours ont été effectives pour des jeunes provenant d'autres institutions et du SAPPME, et une autre session qui aura profité à deux jeunes de MECS. Ces derniers n'avaient pas de possibilité d'hébergement au sein de leur famille, ainsi le séjour d'apaisement a représenté un espace hors murs pour couper avec la vie au foyer. L'objectif des six sessions a été atteint, même si les 8 sessions théoriques n'ont pas été réalisés.

## d) Relation avec le partenaire

Le premier partenaire reste l'aide sociale à l'enfance et son équipe d'éducateurs référents qui profitent de cet outil pour proposer ces temps de retrait à des adolescents dont ils ont la charge.

Depuis 2022, nous avons mis en place un nouveau partenariat avec l'association « Zion Attitude », qui nous propose un programme sur mesure et qui répond à la mission du SEA. Il sélectionne avec l'aval de la Direction de Karukéra Enfance, des partenaires du territoire, avec lesquels l'association propose une diversité d'activités. Celles-ci visent à inciter au dépassement de soi à travers les randonnées en montagne, ainsi que l'éveil des potentiels chez les jeunes.

Tout au long du séjour, nous avons des temps de travail avec les partenaires et intervenants, afin de toujours cibler les mêmes objectifs éducatifs. Les résultats de l'évaluation et le retour des jeunes de leurs séjours témoignent de l'impact positif de ce séjour sur leur état d'esprit.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## e) Difficultés rencontrées et axes d'amélioration

Quoique nous parvenions à réaliser au moins la moitié du nombre théorique de session d'apaisement dans l'année, nous restons en deçà de nos objectifs. Depuis deux ans, le taux de réalisation semble se stabiliser. Il est vrai que le principal frein à cet objectif reste le manque de demande aux dates prévisionnelles des sessions. Nous devons alors solliciter les différents services dans des délais très courts, ce qui engendre un manque de préparation et de projection pour le candidat. C'est parfois un motif de désistement des jeunes.

En outre, nous n'arrivons pas toujours à constituer une liste d'attente, car souvent nous sommes sollicités pour répondre à des situations de crise imminente, alors que notre organisation nécessite la planification des programmes avec les partenaires qui interviennent.

Pour mieux envisager la mise en place de cette liste d'attente, nous continuerons de communiquer régulièrement les calendriers prévisionnels. En outre, compte tenu de la demande récurrente de séjour pour les filles, nous devrions porter en réflexion avec les services de l'ASE, la possibilité de leur dédier ces places restantes.

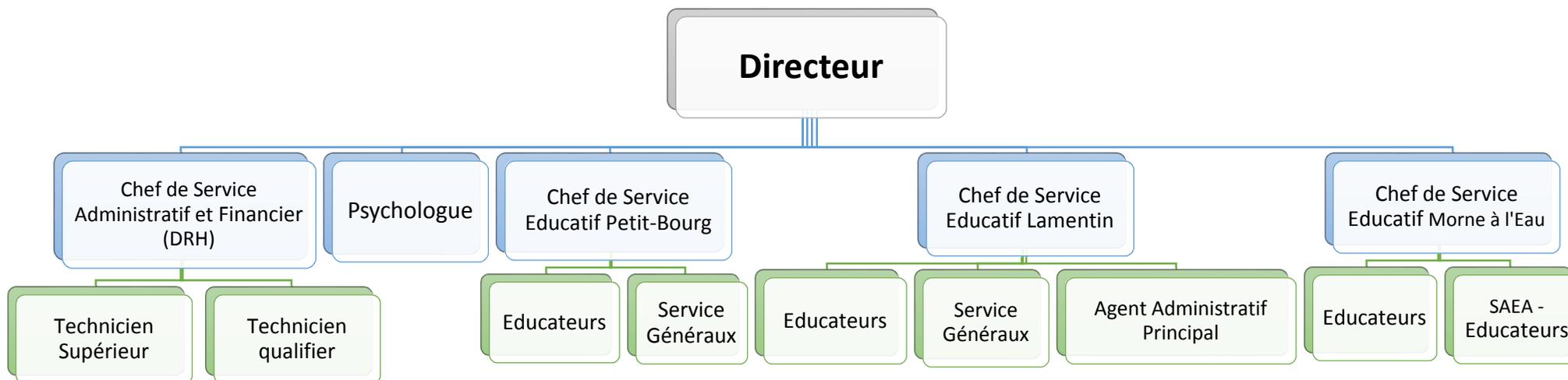
# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## TITRE : 3

## GESTION DES MOYENS HUMAINS

## 3.1 ORGANIGRAMME

### Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge (EEDEC)



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## PREAMBULE :

La paie connaît chaque année des bouleversements profonds, ou de subtiles évolutions, 2023 ne change pas cette tradition.

En 2023, les employeurs ont dû prendre en compte la loi Marché du travail, promulguée le 21 décembre 2022 et publiée au Journal officiel du 22 décembre 2022. *À savoir pour 2023 :*

1. La loi Marché du travail **supprime l'accès aux allocations chômage** en cas :
  - D'abandon de poste, sans motif légitime (raisons médicales, droit de retrait, droit de grève...). Une présomption simple de démission est instaurée en cas d'abandon de poste volontaire du salarié et de mise en demeure de l'employeur de reprendre le travail resté infructueuse.
  - De refus de contrats à durée indéterminée (CDI) pour les salariés en contrat court. Un salarié en fin de contrat à durée déterminée (CDD) ou de contrat d'intérim qui refuse un CDI deux fois en l'espace d'un an, sur un même emploi, le même lieu de travail et avec un salaire au moins équivalent, sera privé de son droit à indemnisation chômage. **L'employeur devra informer Pôle emploi des refus de CDI.**
2. **L'expérimentation des contrats de travail CDD multi-remplacements** (pour remplacer plusieurs salariés) est réintroduite dans la loi pour deux années, 2023 et 2024.
3. **L'intelligence artificielle AI**, a fortement bouleversé le monde du travail. Elle fait peur aux collaborateurs et le service RH se doit de les rassurer. Pour que la fonction RH se consacre à des missions à forte valeur ajoutée comme la qualité de vie au travail ou le développement professionnel qui sont essentiels pour fidéliser et engager les collaborateurs, **elle doit se libérer du temps**. Or, 73% des RH passent au moins la moitié de leur temps sur des tâches administratives. Heureusement, il est **désormais possible d'automatiser un grand nombre de tâches administratives et chronophages ! à l'aide de solutions digitalisées telles que le système d'information RH (SIRH) qui permet** : De la gestion des temps de travail à la paie en passant par les entretiens RH et managériaux, et les avantages ne manquent pas : Réduction/suppression des erreurs, Conformité à la loi, Gain de temps, Fluidité dans les échanges avec les autres services, les managers, le CSE et les salariés, Plus de sérénité, des données sécurisées, ces avantages cumulés participent directement à une bonne expérience collaborateur.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

4. Il y a aussi la GED « Gestion Électronique des Documents » : Qui permet à l'entreprise d'organiser, de stocker et de gérer des documents sur un système centralisé. Ainsi, l'ensemble des documents, comme les factures, les contrats, les courriers ou autres sont tous numérisés et stockés sur une base de données unique, ce qui simplifie à la fois leur gestion, leur recherche et leur archivage.
5. L'année 2023 a été marquée par des changements d'ampleur en droit social, parmi lesquels la loi de **réforme des retraites, mais aussi le renforcement des droits des salariés et une meilleure prise en considération des évènements familiaux**. Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite qui passe de 62 ans à 64 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023. La durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein est portée à 43 ans, soit 172 trimestres de cotisations. Les personnes partant à la retraite à 67 ans continueront à bénéficier automatiquement d'une retraite à taux plein même si elles n'ont pas travaillé 43 ans.
6. **Le Net Social** : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 dernier, doit apparaître sur toutes les fiches de paie le Montant Net Social. Le « montant net social » est une information de paie qui sert de base pour calculer et déclarer certaines prestations sociales, comme le RSA ou la prime d'activité. L'idée est de rendre plus facile pour ces salariés la déclaration de leurs revenus en mettant bien en évidence ce montant sur leur bulletin de salaire. Cette somme est également déclarée tous les mois aux organismes sociaux via la DSN.
7. **Le SMIC** : Depuis le 31/12/2020 jusqu'au 31/12/2023, le SMIC a augmenté de 14,8%. Après avoir augmenté de 0,90% en janvier 2022, de 2,65% en mai 2022, de 2,01% en août 2022, de **1,81% au 1<sup>er</sup> janvier 2023, puis de 2,22% au 1<sup>er</sup> mai 2023**, avec une valeur de 1747,20 € brut et 1383,09 € NET. Il augmente à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 1,13% pour tenir compte de l'inflation et passe à un NET de 1398,69 €.
8. **Les Recommandations patronales** votées au 23 novembre 2022 et portant sur le pouvoir d'achat, à entrainer en 2023 :
  - L'évolution de la valeur du point de 3.73 € à 3,93 €
  - La revalorisation de la grille indiciaire minimum garanti de 358 à 403 (sans internat) et 413 (avec internat) pour les annexes de 2 à 10 de la convention collective de travail du 15 mars 1966.

Voilà certains des points affectés par des changements au titre de l'année 2023.

## 3.2 L'EFFECTIF APPROUVE PAR SITE

### 3.2.1 Effectif des permanents au 31/12/2023:

L'effectif permanent est une notion spécifique au bilan social, puisque cet indicateur ne comprend **que les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein** inscrits à l'effectif **du 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre** de l'année considérée sans interruption.

En ce qui concerne le poste de technicien qualifié, nous n'avons pas encore trouvé le candidat avec le profil souhaité.

#### a. Personnels de Direction et d'Administration

| Qualifications                             | Effectif ETP | HOMMES   | FEMMES   |
|--|--------------|----------|----------|
| Directeur                                  | 1            | 1        |          |
| Chef de service administratif et financier | 1            |          | 1        |
| Technicien Supérieur                       | 1            |          | 1        |
| Technicien qualifié                        | 1            | 1        |          |
| Agent administratif principal              | 1            |          | 1        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>5</b>     | <b>2</b> | <b>3</b> |

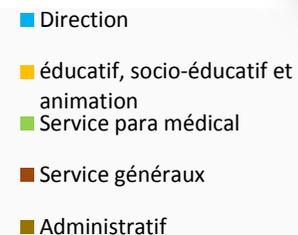
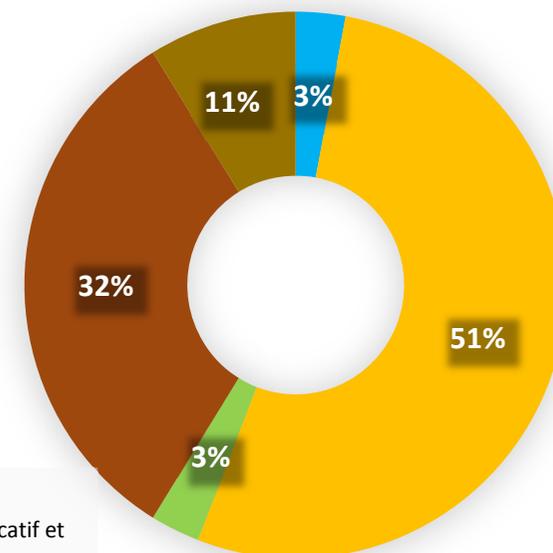
# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## b. Personnels d'encadrement éducatif

| Qualifications            | Effectif ETP | HOMMES    | FEMMES   |
|---------------------------|--------------|-----------|----------|
| Chef de service éducatifs | 3            | 1         | 2        |
| Psychologue               | 1            |           | 1        |
| Educateurs Spécialisés    | 8            | 3         | 5        |
| Moniteurs Educateurs      | 8            | 7         | 1        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>20</b>    | <b>11</b> | <b>9</b> |

## c. Personnels des Services Généraux

| Qualifications       | Effectif ETP | HOMMES   | FEMMES   |
|----------------------|--------------|----------|----------|
| Maîtresses de maison | 4            |          | 4        |
| Surveillants de nuit | 7            | 7        |          |
| Agent d'entretien    | 1            | 1        |          |
| <b>TOTAL</b>         | <b>12</b>    | <b>8</b> | <b>4</b> |



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

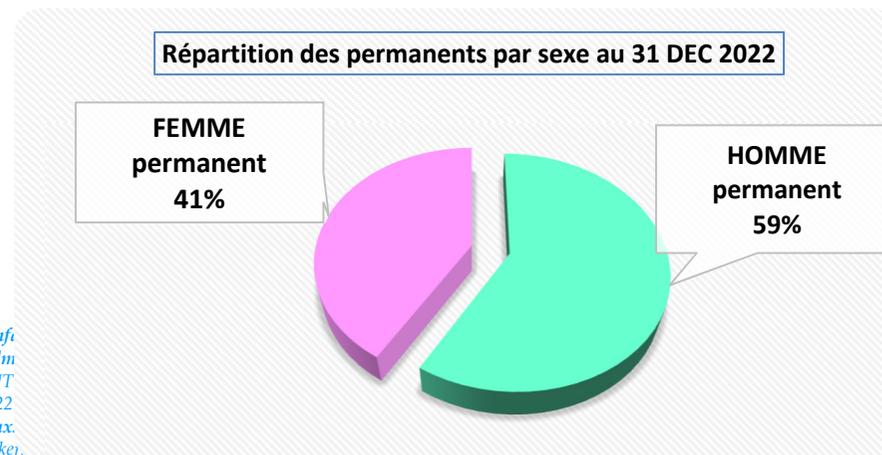
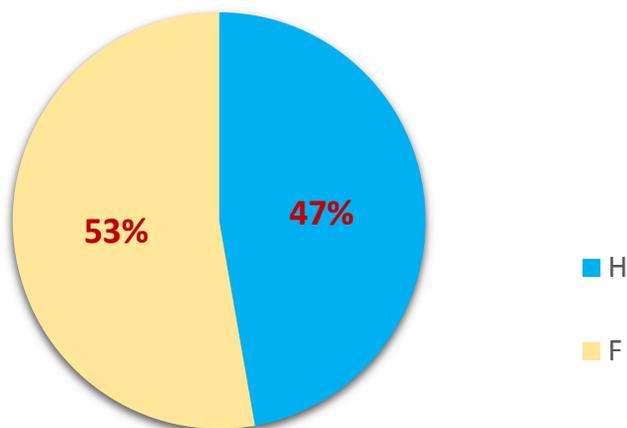
## Répartition de l'Effectif Permanent par sites au 31 décembre 2023:

| ETABLISSEMENTS SERVICES | EED unité de BOUILLANTE | EED unité de BAIE-MAHAULT | EED unité du LAMENTIN | EED unité de MORNE A L'EAU | TOTAL     |
|-------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------|
| <b>Direction</b>        |                         | 1                         |                       |                            | 1         |
| <b>Chef de service</b>  | 1                       | 1                         | 1                     | 1                          | 4         |
| <b>Psychologue</b>      |                         |                           | 1                     |                            | 1         |
| <b>Administratif</b>    |                         | 2                         | 1                     |                            | 3         |
| <b>Educatif</b>         | 7                       |                           | 6                     | 3                          | 17        |
| <b>Service Généraux</b> | 7                       |                           | 5                     |                            | 12        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>15</b>               | <b>4</b>                  | <b>14</b>             | <b>4</b>                   | <b>37</b> |

L'effectif approuvé par l'autorité de tarification est de **37 salariés** au 31 décembre 2023.

- A cette date, les femmes représentent 53 % de l'effectif global, contre 47% pour les hommes, comparativement à 2022. Nous observons une nette augmentation du pourcentage des femmes soit près de 12%, et un recule au niveau des hommes. Cela s'explique par le départ de plusieurs salariés hommes et par l'embauche de salariés féminins. Difficile d'assurer la parité !!!

Répartition des permanents par sexe au 31 DEC 2023



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

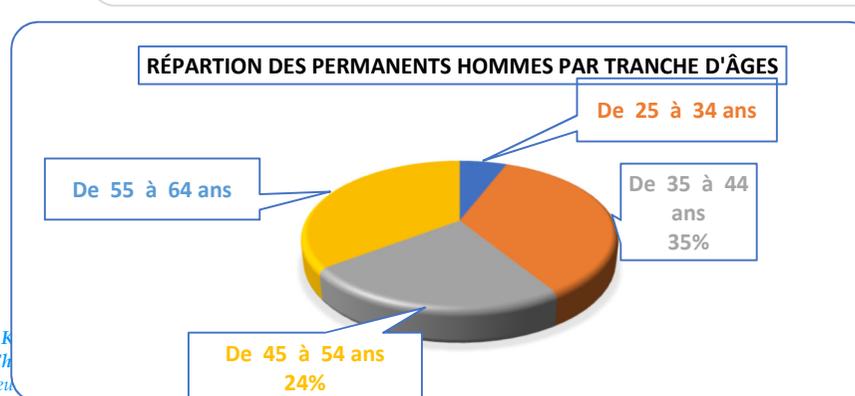
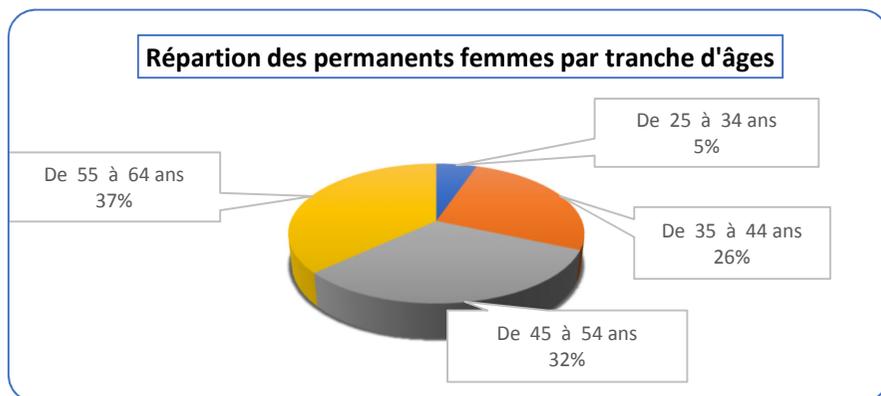
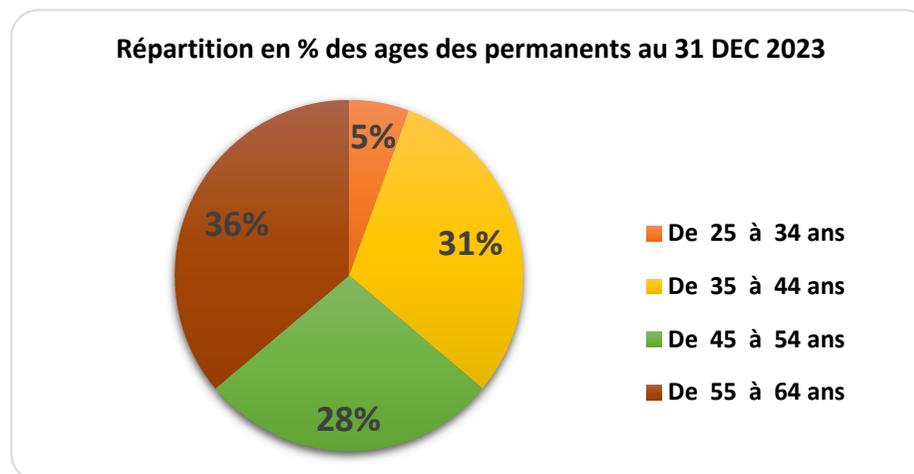
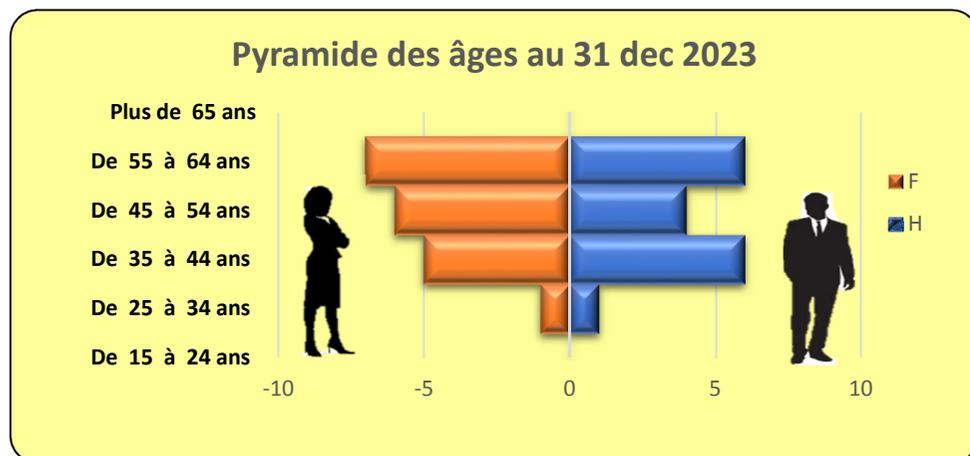
## 3.3 PYRAMIDE DES AGES

### Répartition de l'effectif permanent par tranche d'âge :

L'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge compte au 31 décembre 2023, **36 permanents sur 37 approuvés**. En effet, nous avons un poste de technicien qualifié à pourvoir.

#### ➤ Pyramide des âges 2023

Moyenne d'âge : **49 ans**



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

**La moyenne d'âge globale des permanents au 31 décembre 2023** est de **49 ans** (49 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes). Cela s'explique par une diminution de la tranche d'âge des 25 à 34 ans qui passe de 15% en 2021 à 6% en 2022 et 5% en 2023, soit une baisse de 2% qui se répercute sur l'augmentation des tranches de 45 à 54 ans (28%) et 55 à 64 ans et plus (36%).

- ✚ **64 %** de l'effectif permanent est âgés **de plus de 45 ans** (28% sont âgés de 45 à 54 ans et 36 % sont âgés de 55 ans à 65 ans).
- ✚ 36 % du personnel permanent est âgés **de moins de 45 ans**.
- ✚ **36 %** du personnel est âgés de plus de 54 ans

De même, la moyenne d'âge par catégorie socio professionnelle est de **50 ans pour les cadres** (47 ans pour les hommes et 51 pour les femmes) **et de 49 ans pour les non-cadres** ( 49 pour les hommes et 49 ans pour les femmes).

Par conséquent, nous avons toujours une pyramide des âges en forme de **champignon**, avec la présence **de quinquagénaire et de sexagénaire** qui s'est renforcée et qui expose l'entreprise à de sérieux problèmes de compétitivité et de coût.

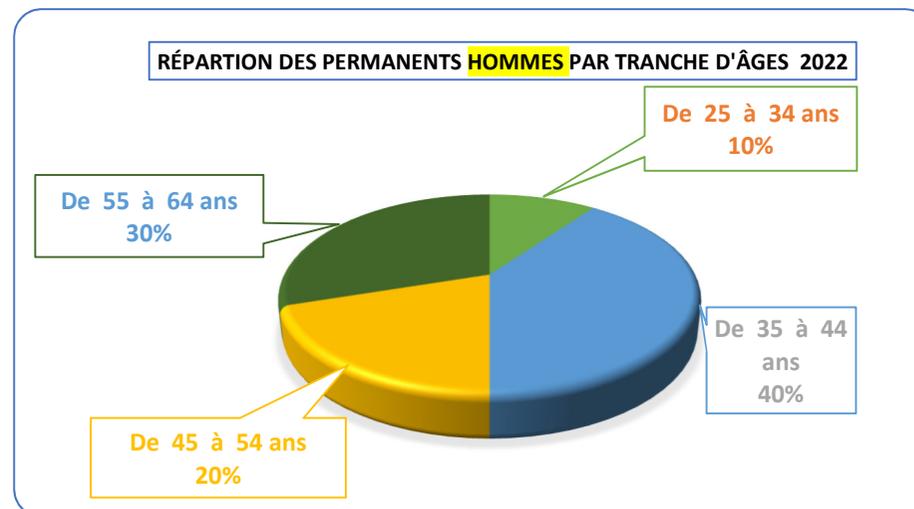
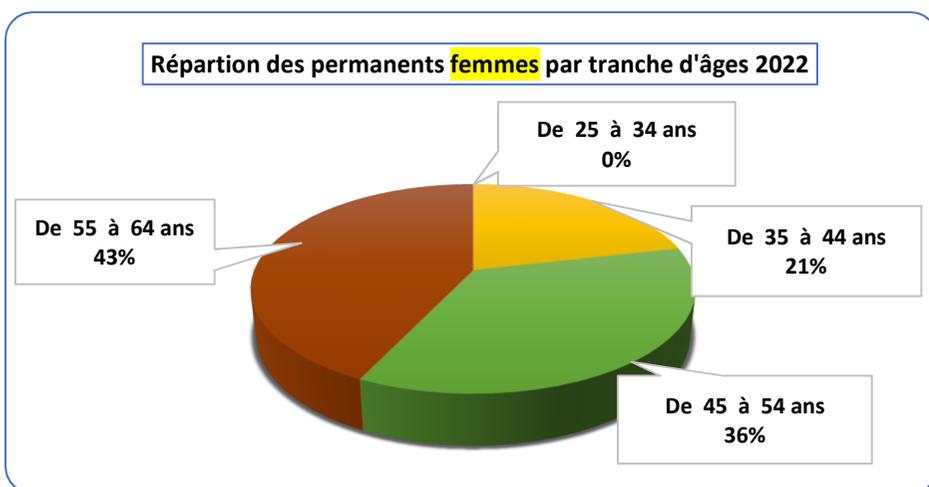
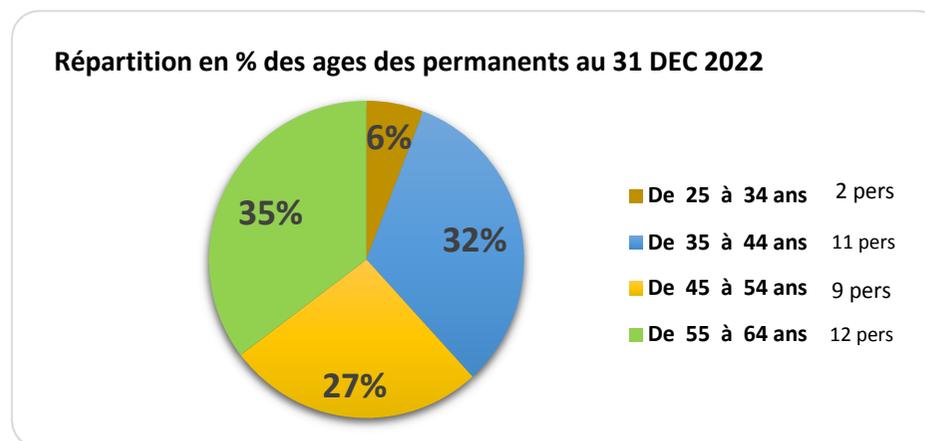
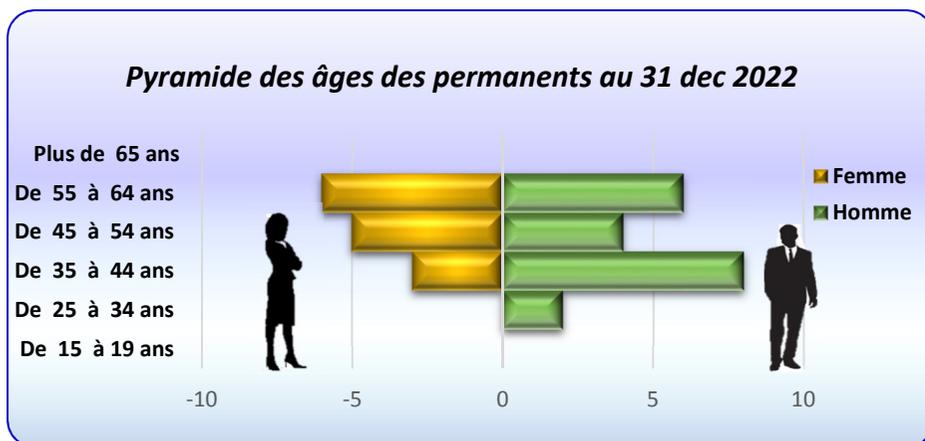
**Il s'agit d'un personnel vieillissant**, constitué majoritairement de personnes proches de la retraite ou qui voudront se reconverter. C'est un personnel doté d'une forte expérience, mais qui est en perte de compétence. Cela implique une augmentation des risques psychosociaux (ex. burn out, etc.) et par conséquent une augmentation du coût de la formation professionnelle, mais aussi de charges salariales.

Il est donc plus que nécessaire de commencer à mettre en place une politique de gestion des parcours professionnels pour nos seniors, afin de pouvoir transmettre les savoirs aux nouveaux venus.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

➤ Pyramide des âges 2022

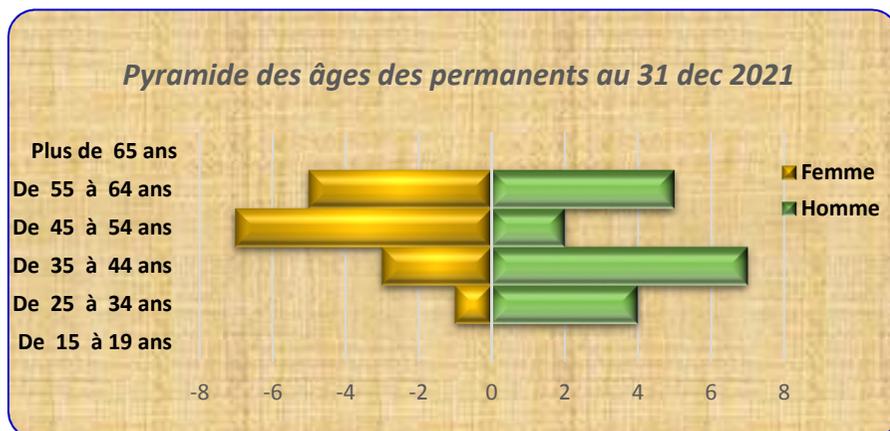
Moyenne d'âge : **49 ans**



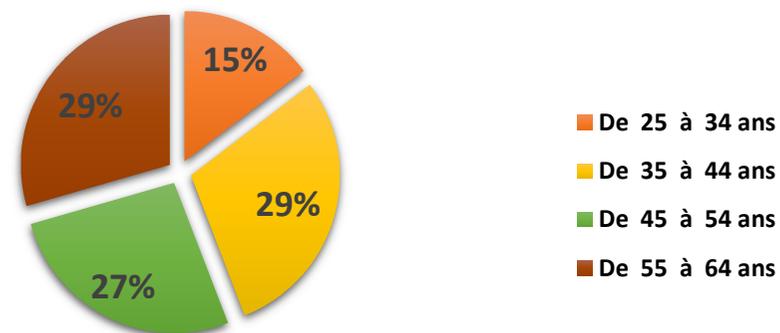
# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## ➤ Pyramide des âges 2021

Moyenne d'âge : **47 ans**

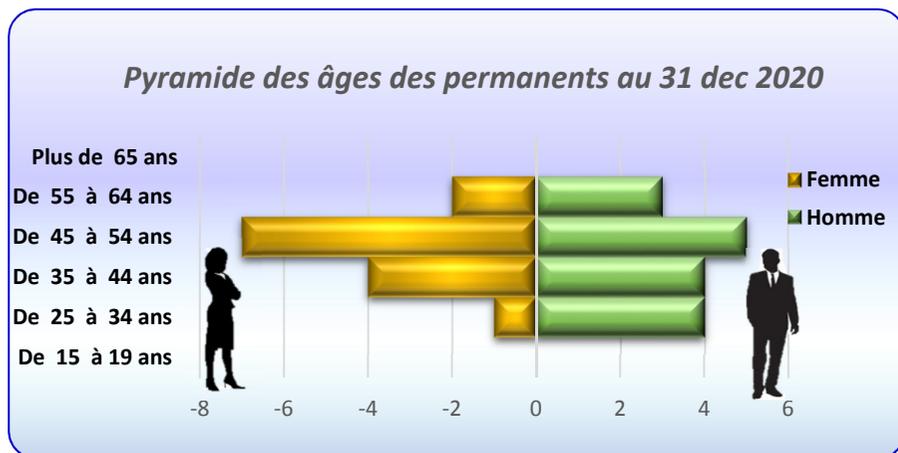


Répartition en % des ages des permanents au 31 DEC 2021

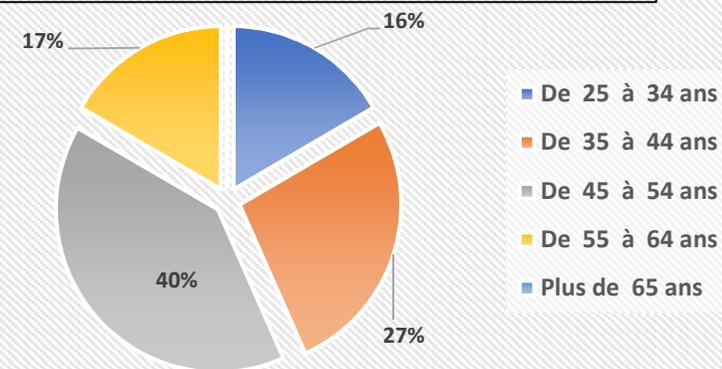


## ➤ Pyramide des âges 2020

Moyenne d'âge : **47 ans**



Répartition en % des âges des permanents au 31 DEC 2020



« Karukera »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

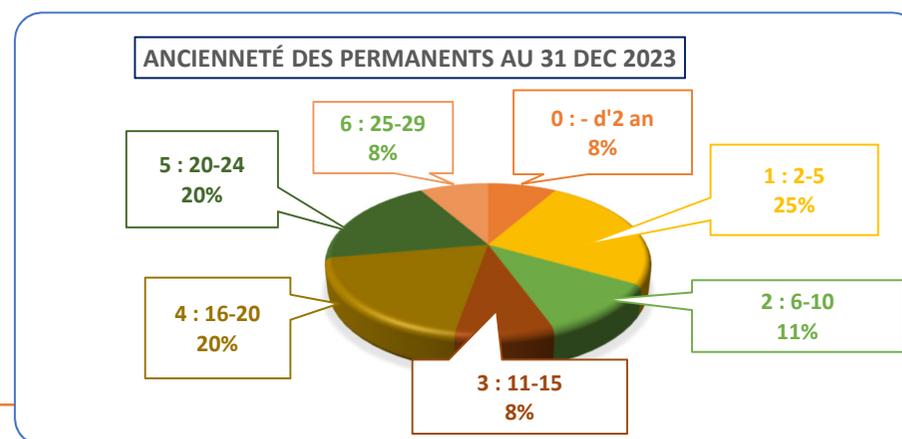
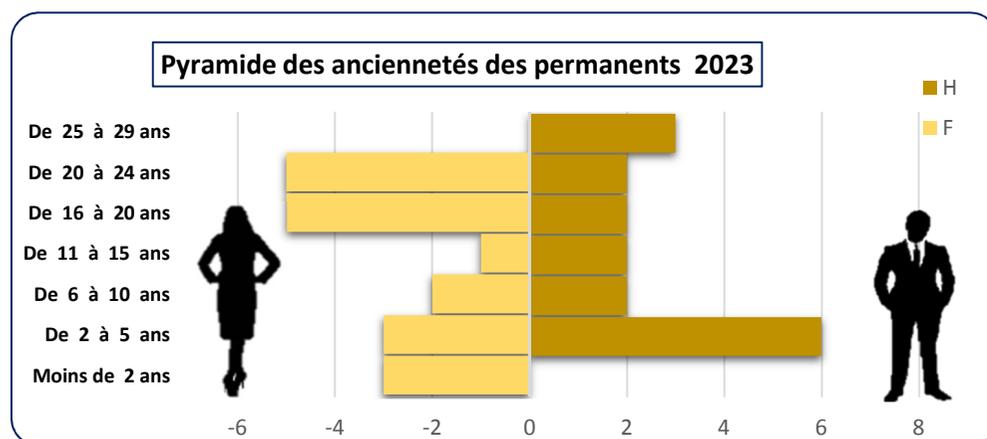
E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

## 1.1 ANCIENNETE

### Répartition de l'effectif permanent par tranche d'ancienneté :

#### ➤ Pyramide des anciennetés 2023

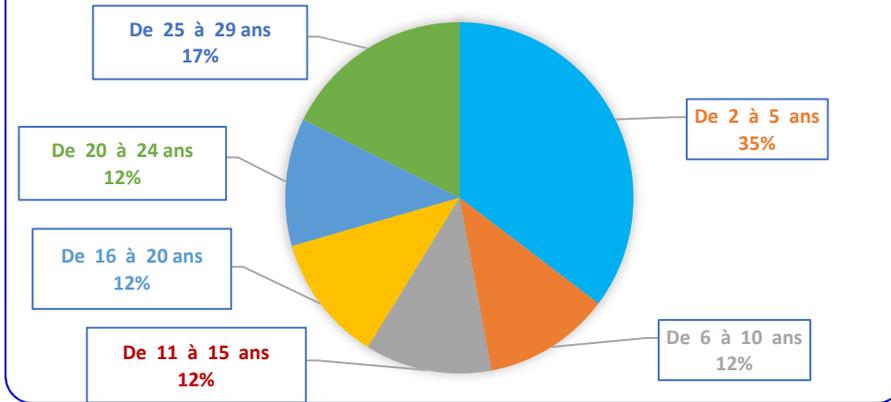
Moyenne d'ancienneté : **12 ans**



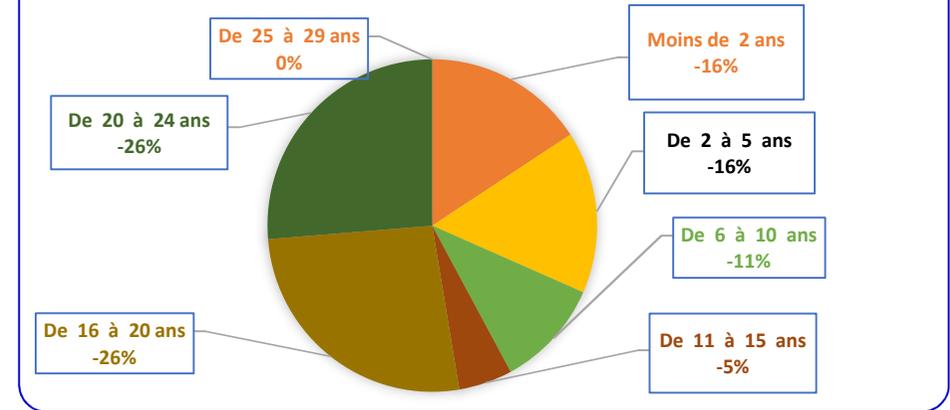
- Globalement l'ancienneté moyenne des permanents au 31 décembre 2023 est de **12 ans** (12 ans pour les hommes et 12 ans pour les femmes).
- Contrairement à 2022 (13 ans), nous observons une légère diminution de l'ancienneté moyenne. Cela s'explique par le départ de salariés ayant de forts taux d'ancienneté et l'embauche de salariés à faible taux d'ancienneté, ce qui a généré une augmentation par glissement des autres tranches de la pyramide. De même, pour les femmes nous voyons apparaître une forte augmentation de la tranche des -2 ans à +5 ans, qui est dus à l'embauche de jeunes salariés dont l'ancienneté est très faible.
- **56 %** de l'effectif permanent à une ancienneté moyenne de plus de **10 ans**, contre 59 % en 2022, soit une baisse de -3%, qui s'explique par les départs de salariés dont l'ancienneté concernait des tranches de plus de 10 ans.
- **44 %** de l'effectif permanent à une ancienneté moyenne de moins de **10 ans**, contre 41 % en 2022 soit une augmentation de 3 %.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

**ANCIENNETE DES PERMANENTS HOMME 2023**

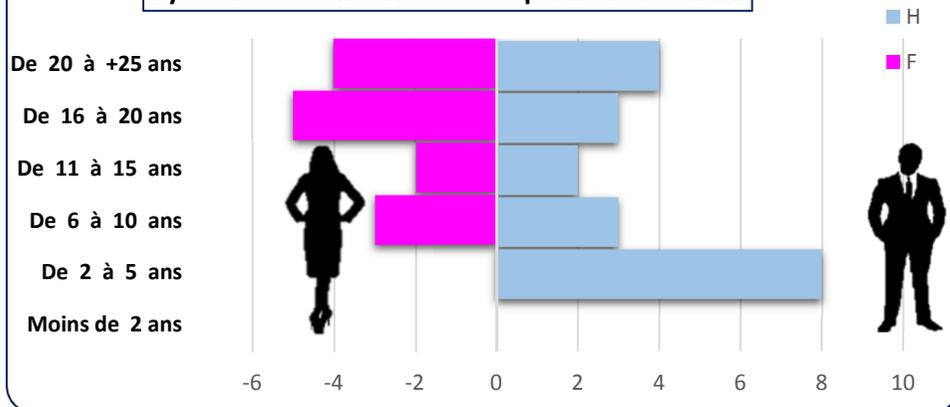


**ANCIENNETE DES PERMANENTS FEMME 2023**

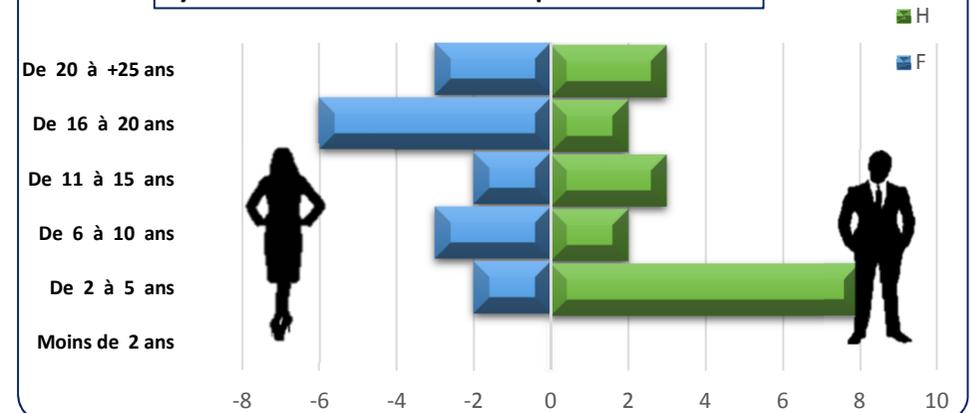


## Pyramide des anciennetés 2021-2022

**Pyramide des anciennetés des permanents 2022**



**Pyramide des anciennetés des permanents 2021**



« Karukera Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

## 2 MOUVEMENT DU PERSONNEL

| TYPE DE CONTRAT              | 2021      | 2022      | 2023      |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Contrat à durée déterminée   | 48        | 29        | 30        |
| Contrat aidés                | 1         | 1         |           |
| Contrat à durée indéterminée | 2         | 4         | 1         |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>51</b> | <b>34</b> | <b>31</b> |

### 1. Embauches annuelles

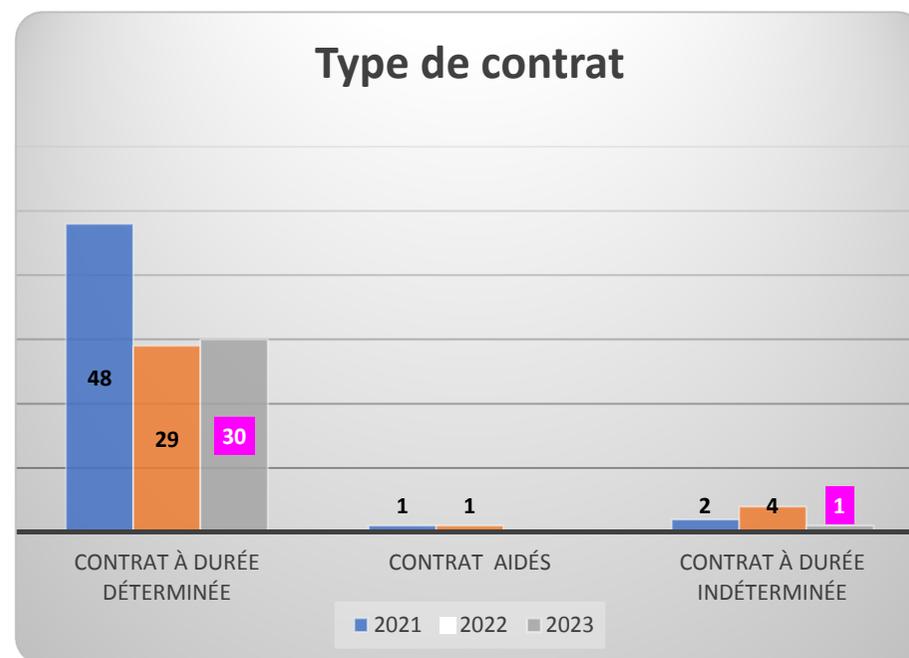
En 2023 nous avons embauché 1 salarié en CDI, pour pallier au départ de certains salariés permanents (1).

Nous avons aussi réalisé 30 CDD de remplacement et surcroit d'activité pour assurer la continuité des services.

Les établissements sont ouverts 365 jours et il faut assurer la continuité des services, car tous les jeunes ne peuvent pas rentrer en famille.

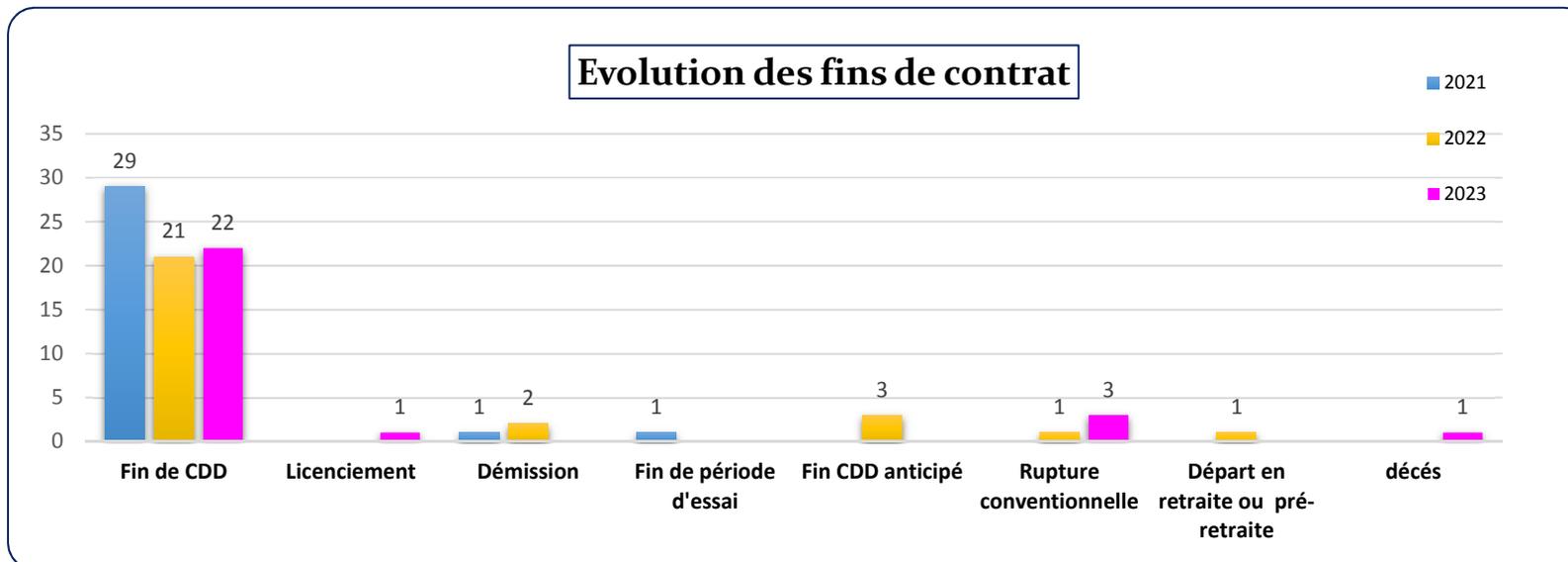
L'absentéisme, lié aux arrêts de maladie essentiellement, et aux congés (annuels, trimestriels, d'anciennetés et exceptionnels) implique toujours une utilisation importante de personnels remplaçant en CDD.

Par ailleurs, nous avons eu plusieurs démissions. Certains salariés se sont retrouvés en longue maladie, d'autres ont eu des accidents de travail, et un décès.



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

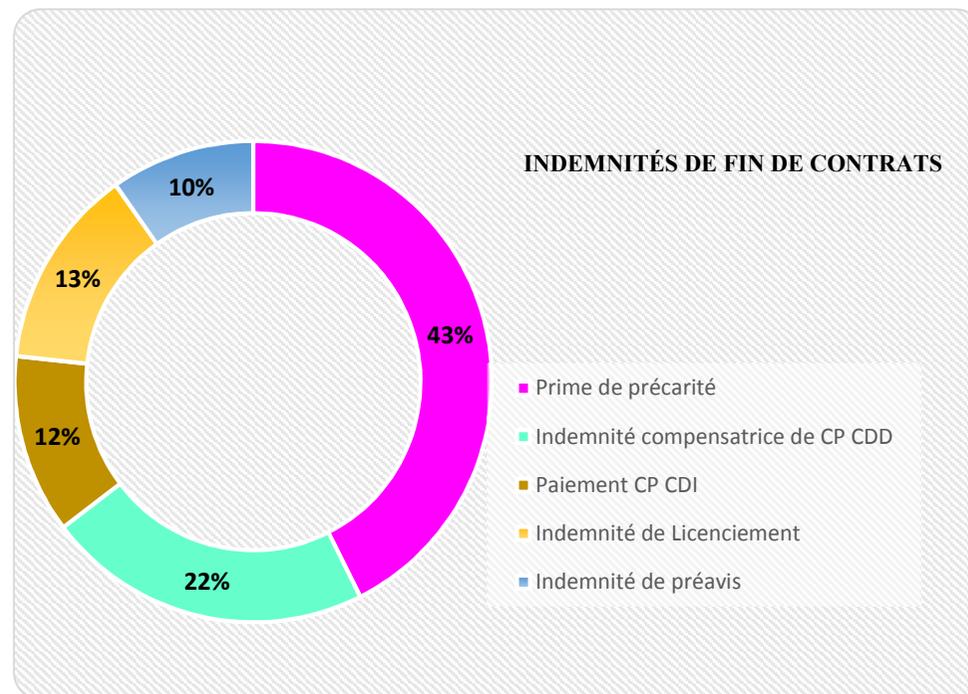
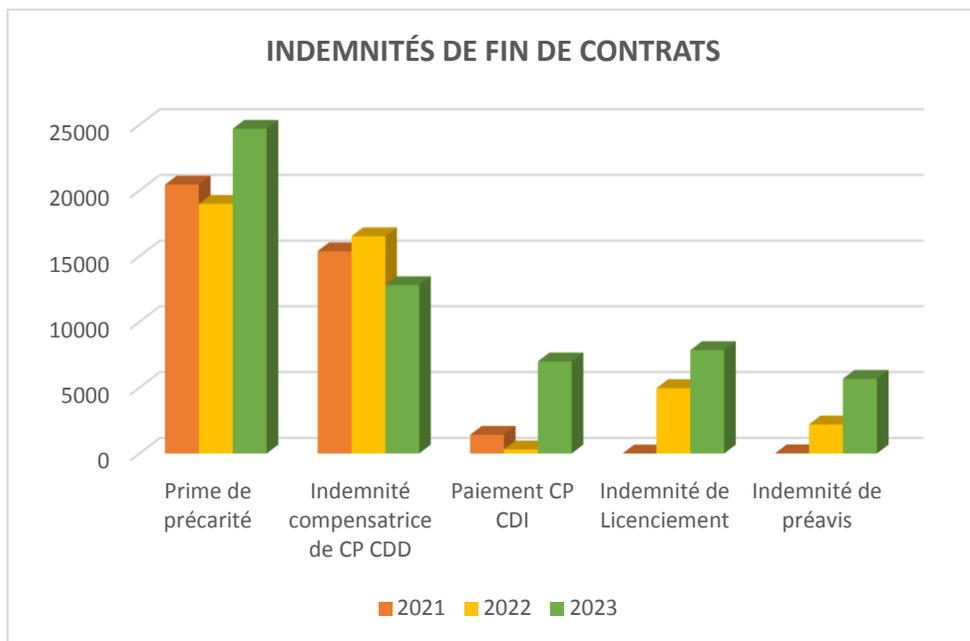
## 1. Sorties de l'effectif



En 2023 nous avons eu à déplorer :

- ✓ 3 Ruptures conventionnelles
- ✓ 1 Décès
- ✓ 1 Licenciement pour inaptitude physique

## VII.2.2.1 Les coûts Directs et Indirects



Il est à noter que le montant des indemnités de précarités en 2023 a augmenté, car nous avons été dans l'obligation d'embaucher des CDD afin d'assurer la continuité des services face aux départs de nombreux salariés (démission, licenciement, ruptures conventionnelles, aux congés, aux arrêts pour maladie/AT, etc).

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 3.4 L'ABSENTEISME ET ANALYSE DU PERSONNEL

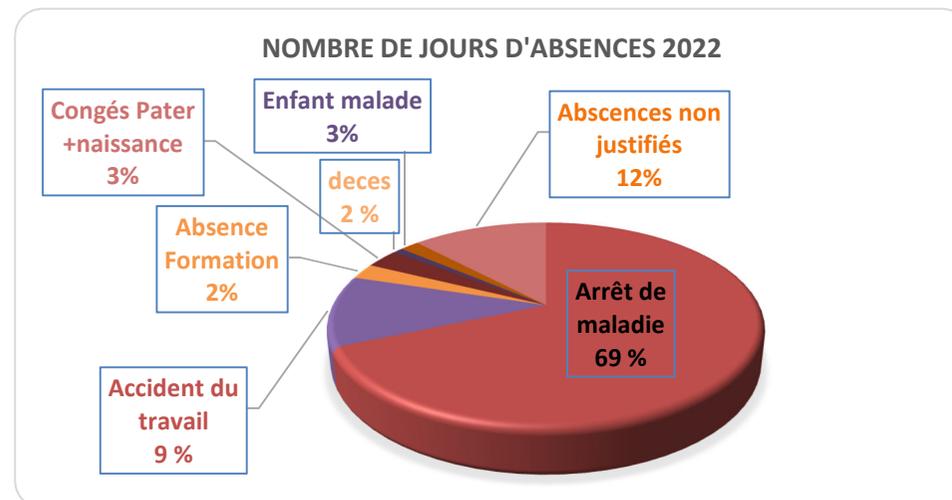
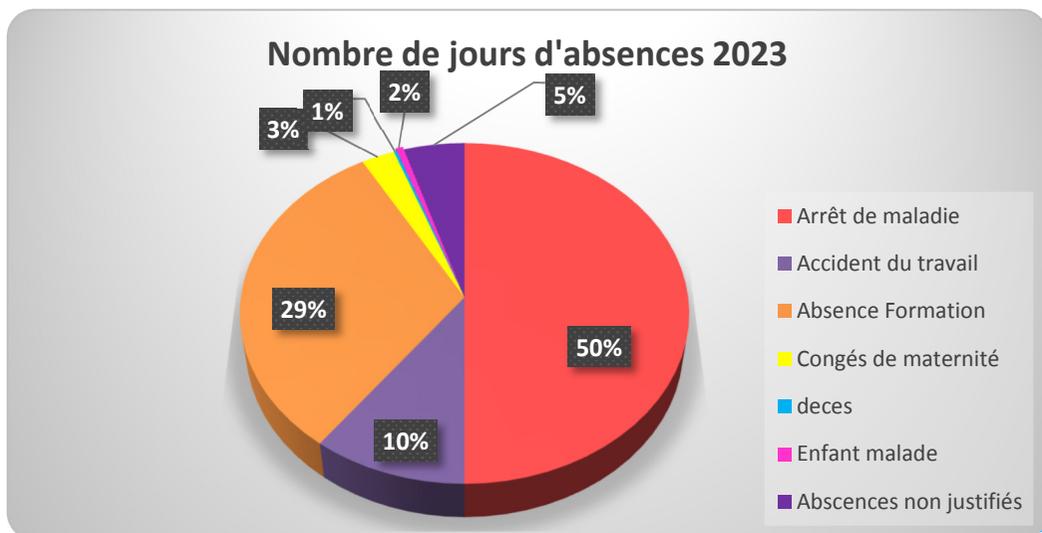
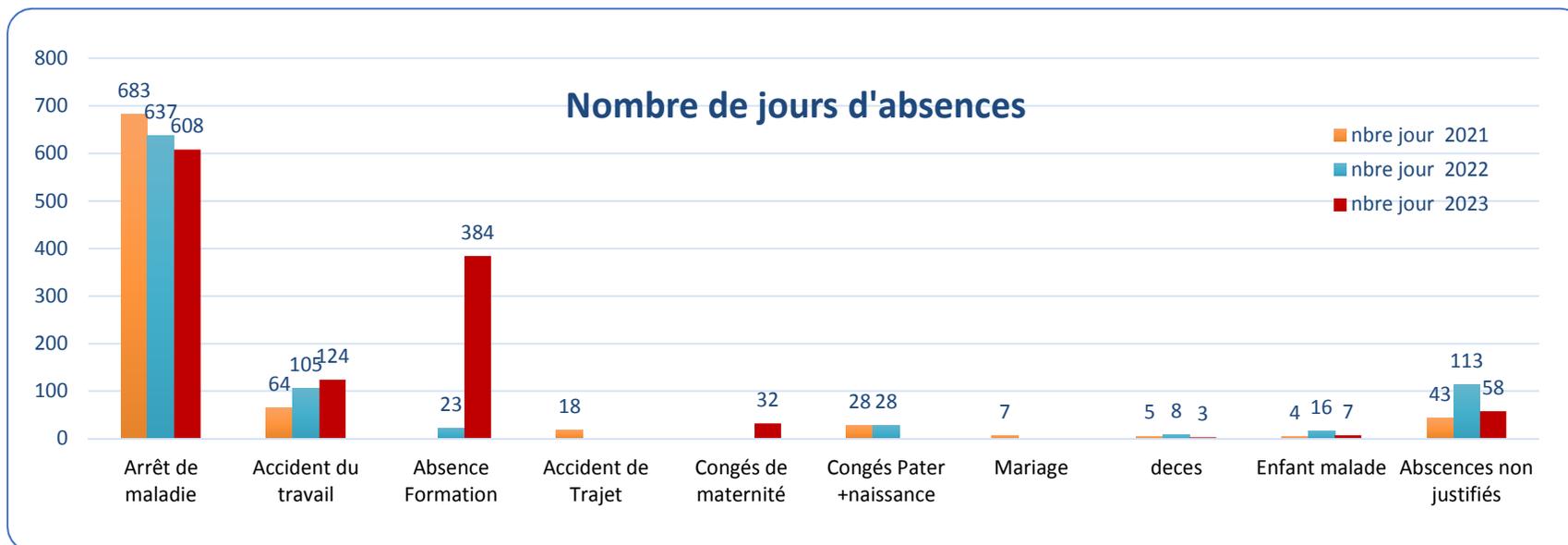
Une absence affecte l'organisation du travail et engendre des coûts de remplacement. Le surcoût lié aux heures supplémentaires, la désorganisation induite, sans compter les coûts indirects tels que la charge administrative liée à la gestion des arrêts de travail, le temps de formation des remplaçants, et même les coûts "cachés" impossibles à évaluer avec précision, comme la mauvaise image de l'entreprise, la moindre qualité de service, la lassitude et la démotivation des salariés les plus assidus.

L'absentéisme ici répertorié exclut les absences pour congés payés, trimestriels d'ancienneté et les congés parentaux partiels. En dehors de ces précisions, nous constatons qu'en 2023 comparativement à 2022, nous avons été moins impactées par les journées d'absences soit – 84 journées d'absences, avec moins d'arrêts pour maladie (-29j) et d'absences injustifiées (-55j).

**Globalement, en 2023 nous avons assisté à une diminution de l'absentéisme.**

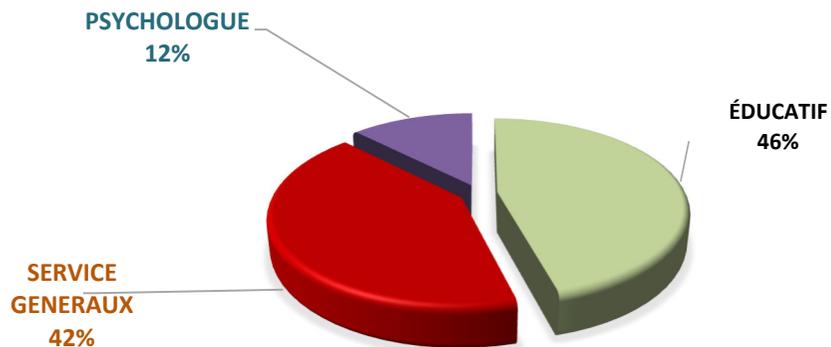
| MOTIFS                  | Nbre de jours  | Nombre d'arrêt | Nbre de salariés |
|-------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Arrêt de maladie        | 608            | 36             | 24               |
| Accident du travail     | 124            | 4              | 3                |
| Absence Formation       | 384            | 38             | 33               |
| Présence parentale      |                |                |                  |
| Accident de Trajet      |                |                |                  |
| Congés de maternité     | 32             | 1              | 1                |
| Congés Pater +naissance |                |                |                  |
| Mariage                 |                |                |                  |
| Décès                   | 3              | 1              | 1                |
| Absences justifiées     |                |                |                  |
| Enfant malade           | 7              | 2              | 2                |
| Absences non justifiées | 58             | 48             | 21               |
| <b>TOTAL</b>            | <b>1216,00</b> | <b>130</b>     | <b>85</b>        |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

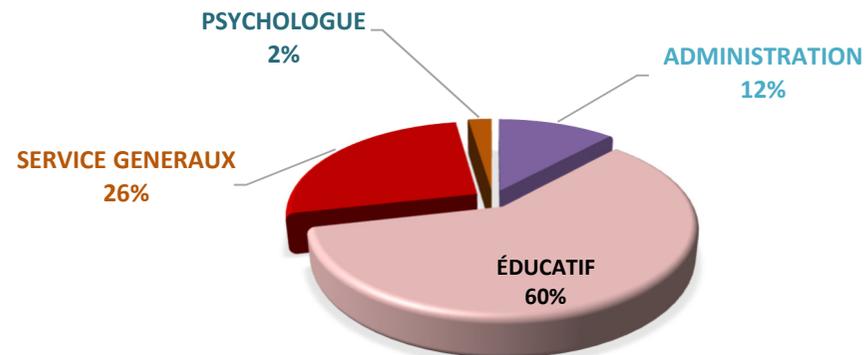


# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

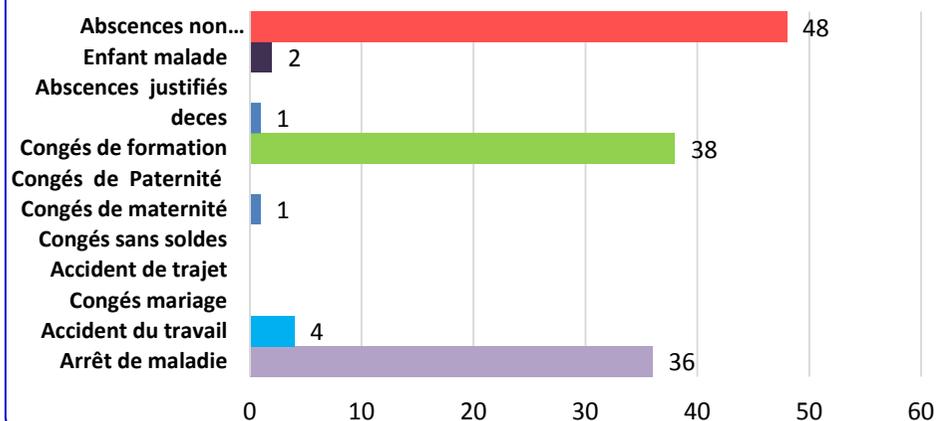
RÉPARTITION EN % DES ABSENCES PAR SERVICE 2023  
NOMBRES D'ARRÊTS



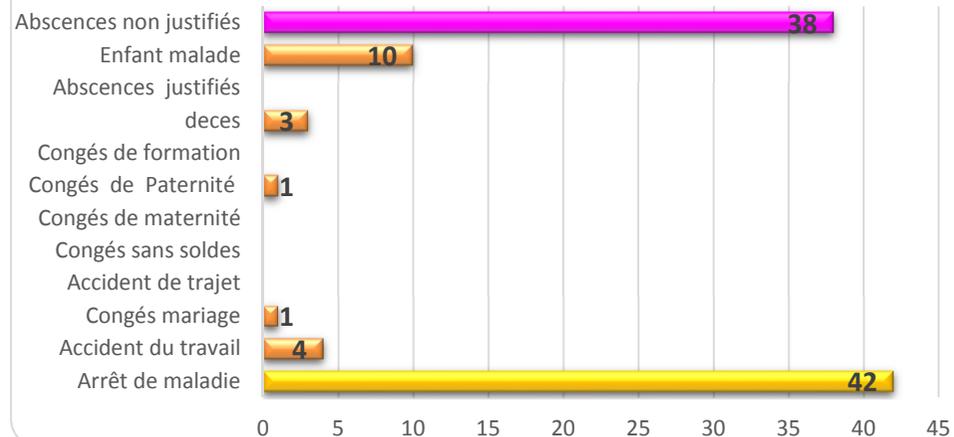
RÉPARTITION EN % DES ABSENCES PAR SERVICE 2022  
NOMBRES D'ARRÊTS



nombre d'arrêts 2023



nombre d'arrêts 2022



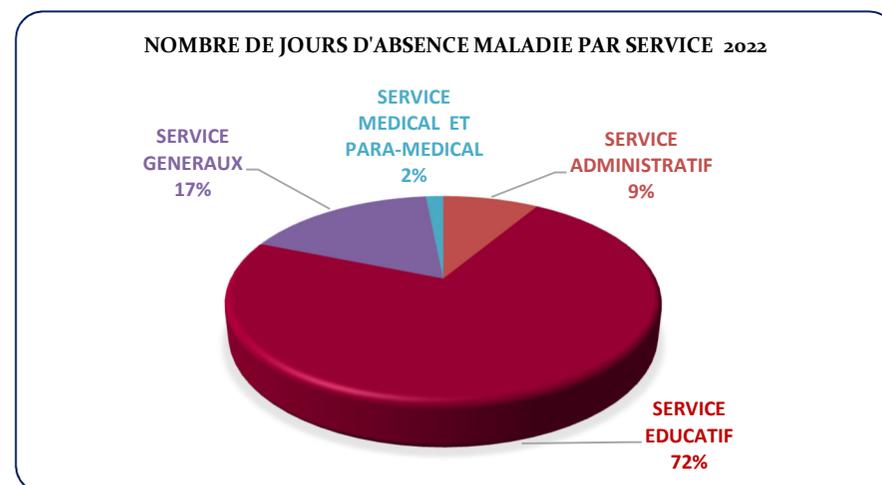
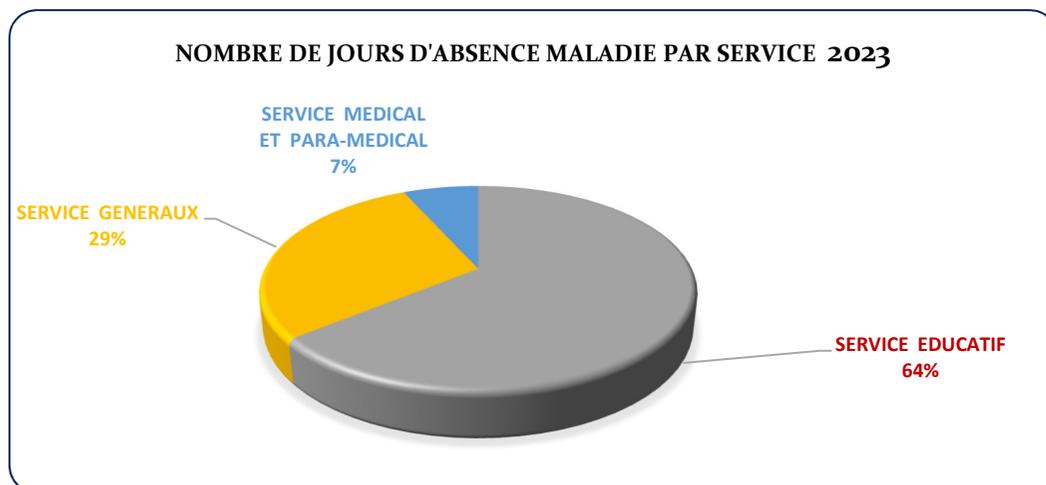
# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## a. La répartition annuelle de l'absentéisme par service en fonction de la durée et du type d'absences

| REPARTITION ANNUELLE PAR SERVICE | EFFECTIF ANNUEL | Maladie (j) | Accidents du travail et trajet (j) | Absences Injustifiées (j) | Absences Justifiées (j) | Formation (j) | Enfants malades (j) | Maternité, Paternité & Naiss | Mariage  | Décès (j) | Total jours d'absences annuels |
|----------------------------------|-----------------|-------------|------------------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------|---------------------|------------------------------|----------|-----------|--------------------------------|
| DIRECTION                        | 1               |             |                                    |                           | 0                       |               |                     |                              |          |           | 0                              |
| SERVICE ADMINISTRATIF            | 4               |             |                                    |                           | 0                       |               |                     |                              |          |           | 0                              |
| SERVICE EDUCATIF                 | 35              | 390         | 123                                | 20                        | 0                       | 192           | 7                   | 32                           |          | 3         | 767                            |
| SERVICE GENERAUX                 | 24              | 177         | 1                                  | 38                        | 0                       | 192           |                     |                              |          |           | 408                            |
| SERVICE MEDICAL ET PARA-MEDICAL  | 1               | 41          |                                    |                           | 0                       |               |                     |                              |          |           | 41                             |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>65</b>       | <b>608</b>  | <b>124</b>                         | <b>58</b>                 | <b>0</b>                | <b>384</b>    | <b>7</b>            | <b>32</b>                    | <b>0</b> | <b>3</b>  | <b>1216</b>                    |

## b. Les absences pour Maladie

L'absentéisme est marqué par les arrêts pour maladie et les longues maladies. Par ailleurs, nous constatons une nette diminution du nombre d'arrêts pour maladie (-29j) comparé à 2022.



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## c. Les Accidents de travail et de Trajet

Le nombre d'AT et accident de trajet avec arrêt par service en 2021

| REPARTITION PAR SERVICE        | AT & trajet (h) | AT & trajet (j) | AT & trajet (nbr) |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| DIRECTION                      |                 |                 |                   |
| SERVICE ADMINISTRATIF          |                 |                 |                   |
| SERVICE EDUCATIF               | 738             | 123             | 2                 |
| SERVICE GENERAUX               | 6               | 1               | 1                 |
| SERVICE MEDICAL ET PARAMEDICAL |                 |                 |                   |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>744</b>      | <b>124</b>      | <b>3</b>          |

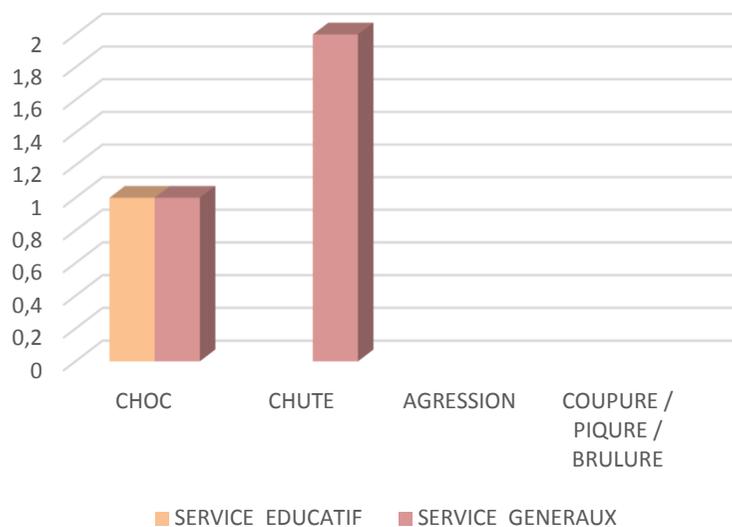
Pour les AT et les trajets, il est à noter une diminution du nombre d'arrêts de travail par rapport à 2022, mais une augmentation de la durée des arrêts, avec 124 jours en 2023 contre 105 en 2022, soit 19 jours de plus.

Ces arrêts se retrouvent surtout au sein du service éducatif, qui a été confronté à de nombreux problèmes avec les usagers.

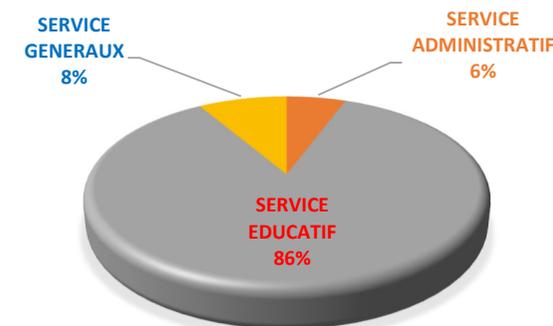
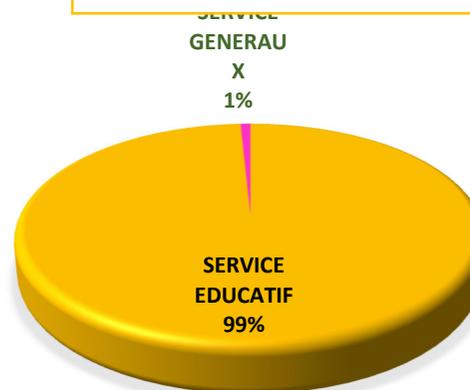
**Globalement, il y a eu moins d'accidents, mais les arrêts de travail ont été de plus longues durées.**

Les causes de ces accidents sont principalement des chutes ou des chocs.

### CAUSES DES ACCIDENTS PAR SERVICE



ACCI



« Karukera Enfance »

«EED Challenge-Administration

Immeuble REGENT - BP 173

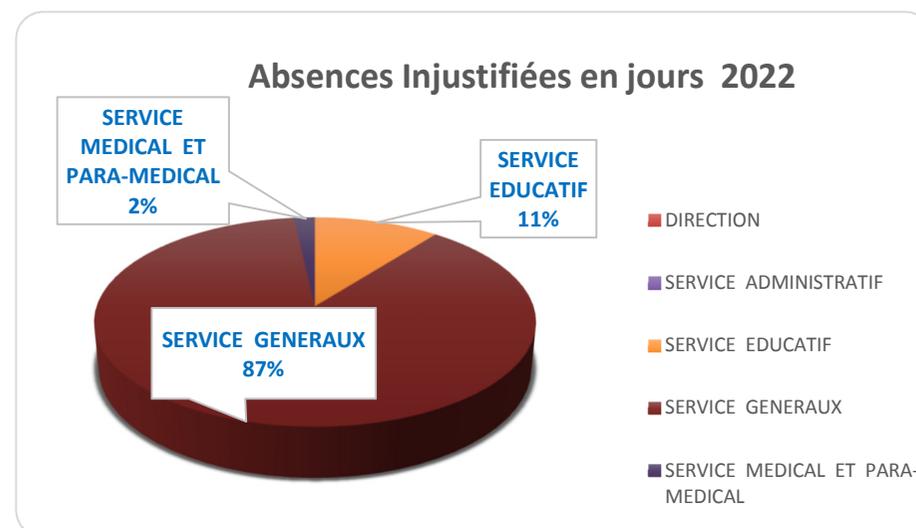
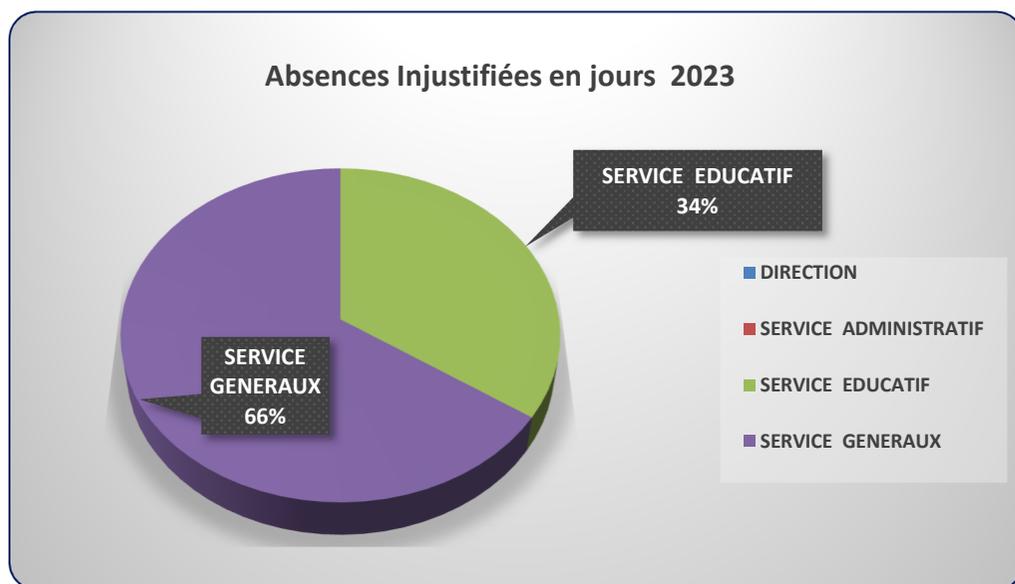
36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

## d. Les absences injustifiées

En ce qui concerne les **absences injustifiées**, elles ont littéralement diminué de moitié, **58 jours** en 2023 contre 113 jours en 2022, soit près de 55 jours de moins. Ces absences correspondent principalement à des absences en réunion institutionnelle ou pédagogique, et sont localisées au sein des services généraux.



## 3.5 FORMATION DU PERSONNEL

Le Plan de Développement des Compétences de 2023 a été partiellement exécuté pour respecter l'obligation de formation qui incombe à l'employeur.

Nous avons réalisé en 2023, quatre formations en lien avec le développement des compétences et l'adaptation au poste de travail :

- ☞ Bienveillance et communication non violente (Présentiel)
- ☞ Titre Professionnel ARH
- ☞ BTS comptabilité 2<sup>ème</sup> année
- ☞ Les écrits professionnels



### 1. LE BUDGET

Pour rappel, le budget consacré à la formation continue se décompose comme suit :

☞ **L'Enveloppe budgétaire versée par l'autorité de tarification (Conseil Départemental) à l'association sert à payer :**

- Les cotisations OPCO SANTE, qui ouvre droit au financement du plan de développement des compétences de l'association (25.214,85 €) ;
- Les cotisations à l'URSSAF aux titres de la formation continue, du plan de formation et des 1% CDD (37.748,61 €)
- Les formations impulsées en dehors du plan de développements des compétences.
- Les formations obligatoires

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Le budget accordé par l'autorité de tarification pour l'année 2023 s'élevait à **35.601,89 €**. Contre **38.058,37 €** en 2022.

## **1. Les cotisations à l'OPCO SANTE permettent de déterminer :**

- *Le budget alloué au financement de la mise en œuvre du plan de développement des compétences (CIFA- compte investissement formation adhérent) ;*
- *Le budget auquel on peut prétendre au niveau des fonds mutualisés en cas d'insuffisance du CIFA ;*

La cotisation annuelle versée à l'OPCO SANTE en 2023 s'élevait à **25.214,85 €** contre **23.802,00 €** en 2022, soit une augmentation de 1.412,85 € qui s'explique par l'augmentation de la masse salariale brute.

## **2. Les cotisations à l'URSSAF:**

- *Aux titres de la formation continue, du plan de formation et des 1% CDD s'élèvent à 37.748,61 € en 2023*

## **L'ENVELOPPE BUDGETAIRE POUR LES FORMATIONS HORS PLAN :**

- 1. L'enveloppe Hors Plan de Développement des Compétences, représente la somme restante sur le budget alloué par l'autorité de tarification après avoir payé les cotisations à l'OPCO SANTE, à L'URSSAF et les formations obligatoires, additionner parfois avec le reliquat non utilisé de l'année n-1.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il n'y a pas d'enveloppe hors plan de formation, puis que les cotisations versées, à l'URSSAF aux titres de la formation continue, du plan de formation et des 1% CDD, à l'OPCO SANTE aux titres des contributions conventionnelles (15 mars 1966), alors que le budget alloué par l'autorité de tarification s'élève à **35.601,89 €**, soit **un déficit de 27.361,57 €**. Il va falloir réajuster ce budget en 2024.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## DETERMINATION DU CIFA 2023

| ETABLISSEMENT    | N° SIRET   | Tx d'engagement Convention Service Simplifié | MSB 2023 CDD inclus | Cotisation due pour 2023 2%<br>Montant du CIFA (0,65%-6%) | Montant de la Contribution Volontaire 0,40%-6% | Montant de la Contribution Mutualisée 0,003465%-6% | MSB CDD 2023 | Cotisation dialogue social 0,0096% | BUDGET FORMATION 2023 -7% |
|------------------|--|--|---------------------|---|--|--|--------------|------------------------------------|---------------------------|
| KARUKERA ENFANCE | 831 522 560 000<br>N° ADHERENT 30<br>0151 U 0006 N | 2%   | 1 793 248,16        | 35 864,96   | 6 742,61                                       | 5 840,79   | 3 689,56     | 172,15                             | 18 844,91                 |
|                  |  |  | 1 793 248,16        | 35 864,96   | 6 742,61                                       | 5 840,79   | 3 689,56     | 172,15                             | 18 844,91                 |

Le CIFA pour le plan de formation de l'année 2023 représentait de 18.844,91 € contre 16.708,02 € en 2022 soit une augmentation de 2.136,89 €. Nous avons cotisé pour la formation à hauteur de **2,40 %**.

## ENVELOPPE BUDGETAIRE PRISE EN CHARGE PAR L'OPCO SANTE EN 2023

- La part du CIFA 2022 non utilisé au 31 décembre 2022 est de 27.535,36 €, et a été reporter sur le CIFA 2023, pour compléter le financement des actions de formations engagées au cours de l'année 2023. Par conséquent, le CIFA 2023 s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à **46.380,27 €**.

| ETABLISSEMENT    | Enveloppe CIFA 2023 | Dont Enveloppe de professionnalisation | Dont Enveloppe CONTRIBUTION VOLONTAIRE | Enveloppe CIF-CDD | SOLDE CIFA 2022 | Formations engagées n-1 |
|------------------|---------------------|--|--|-------------------|-----------------|-------------------------|
| KARUKERA ENFANCE | 46 380,27           | 6 243,48                               | 6 742,61                               | 3 721,90          | 27 535,36       |                         |
| TOTAL            | 46 380,27           | 6 243,48                               | 6 742,61                               | 3 721,90          | 27 535,36       | 0,00                    |

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

**BUDGET PREVISIONNEL DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2023 : 37 383,93 €**

|                | Budget prévisionnel pour le plan de formation |
|----------------|---|
| MECS           | 33 883,93                                     |
| F. OBLIGATOIRE | 3 500,00                                      |
|                | <b>37 383,93</b>                              |

## 1.1 Coût global des formations réalisées en 2023

### Actions collectives :

#### Bientraitance, Communication bienveillante et la gestion positive des conflits

L'objectif est de permettre aux participants d'atteindre les objectifs suivants : Eviter le risque de comportements déviants dans un contexte d'accompagnement à domicile où en établissement, Mise en place de procédure de signalement, Promotion de la bientraitance chez les professionnels, identifier les situations potentiellement conflictuelles, S'éduquer au repérage et l'identification des types de conflits, Mettre en place des stratégies efficaces de gestion des conflits.

#### Les écrits professionnels

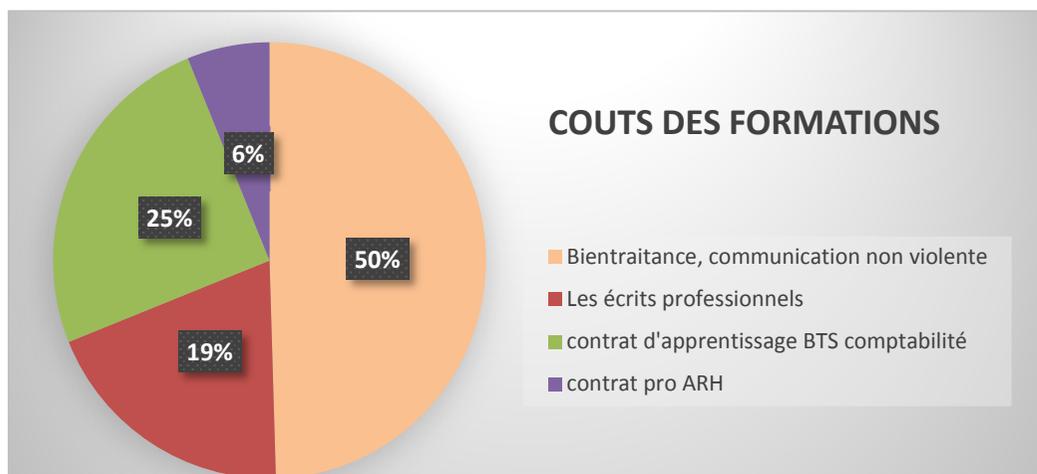
Tous les écrits relatifs aux institutions sociales et médico-sociales ont un objectif précis : transmettre une information, que ce soit sous la forme de notes de synthèse, dossiers des usagers, comptes rendus, évaluations, etc. Depuis la loi du 2 janvier 2002 sur l'action sociale et médico-sociale, les travailleurs sociaux doivent de plus en plus recourir aux écrits professionnels, et ce, dans tous les domaines d'activité : dossiers des usagers, projets d'établissements, bilans de comportement, etc. Toutefois, les professionnels rencontrent bien souvent des difficultés face à l'écriture, car ils n'ont pas toujours pu bénéficier de formations initiales sur le sujet. C'est pourquoi se former en continu permet de lever les appréhensions et d'acquérir de nouveaux savoir-faire.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## 1.2 Actions de formations et Coût global par catégorie d'action et type d'action

| INTITULE DES FORMATIONS RÉALISÉES POUR L'ANNEE   | Actions d'adaptation au poste de travail | Actions de Développement des Compétences | Frais annexe    | TOTAUX  |
|--|--|--|-----------------|---|
| <p><b>Actions obligatoire :</b><br/>Sauveteur secouriste du travail<br/>EPI<br/>Actualisation SST</p> <p><b>Actions collectives :</b><br/>Bienveillance, communication non violente<br/>Les écrits professionnels</p> <p><b>Actions individuelles :</b><br/>contrat d'apprentissage BTS comptabilité<br/>contrat pro ARH</p> | <p>11 250,00<br/>4 860,00</p>            | <p>6 250,00<br/>1 550,93</p>             | <p>1 181,00</p> | <p>12 431,00<br/>4 860,00<br/>6 250,00<br/>1 550,93</p> |
|  | <b>16 110,00</b>                         | <b>7 800,93</b>                          | <b>1 181,00</b> | <b>25 091,93</b>  |

**Nous avons réalisé 25.091,93 € de formation en 2023 contre 35.250,00 € en 2022, soit près de – 10.158,07 € de formation en moins.**



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

L'effort a été mis sur les actions de développements des compétences et l'adaptation aux postes de travail des salariés avec le financement de :

- ✎ Un contrat de professionnalisation en ressource humaine ;
- ✎ Un contrat d'apprentissage en BTS comptabilité
- ✎ Deux Formations collectives ;

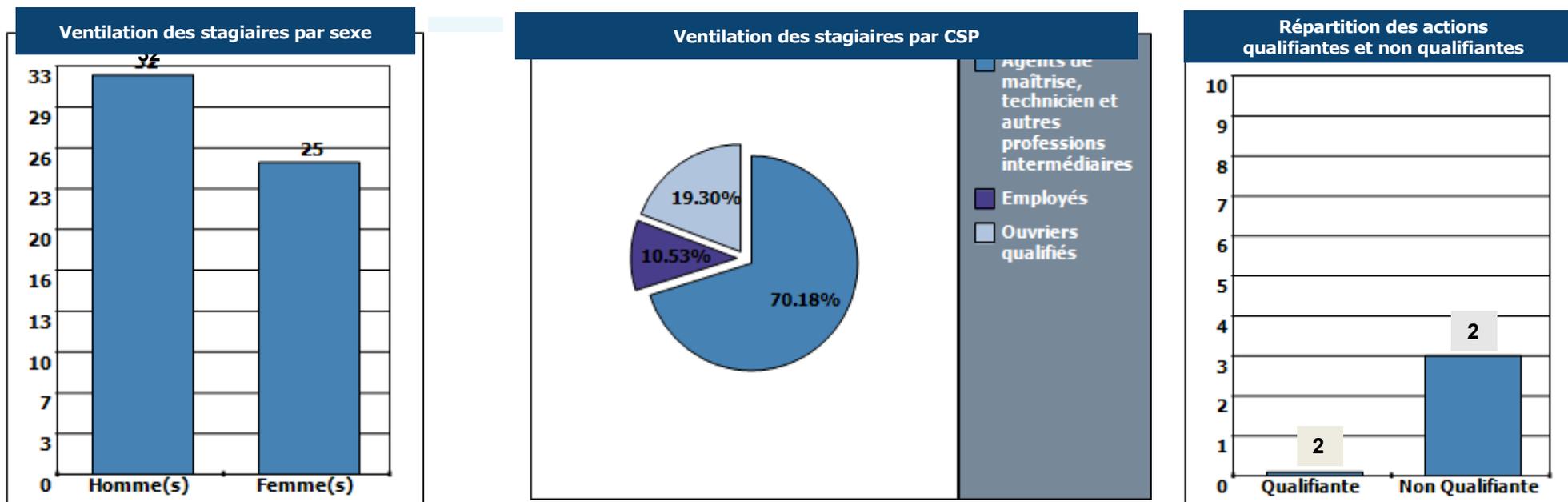
- Le plan de formation réalisé en 2023 représentait 25.091,93 €, contre 35.250,00 € en 2022.
- Les formations hors plan réalisées en 2023 représentent **0,00 €** pour **0 heure** de formation.
- Les formations obligatoires réalisées en 2023 représentent **0,00 €** pour **0 heure** de formation.

| ETABLISSEMENT    | CIFA 2023 | Formations plan réalisées | Solde CIFA 2023 | Formations hors plan 2023 | Solde enveloppe hors plan | DEFICITE AU 31/12/2023 | Budget global non utilisé au 31/12/2023 |
|------------------|-----------|---------------------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---|
| KARUKERA ENFANCE | 46 380,27 | 25 091,93                 | 21 288,34       |                           | 0,00                      | 0,00                   | 21 288,34                               |
| <b>TOTAL</b>     | 46 380,27 | 25 091,93                 | 21 288,34       | 0,00                      | 0,00                      | 0,00                   | <b>21 288,34</b>                        |

- Nous avons réalisé en 2023, **25.091,93 €** de formation,
- Au 31 décembre 2023, il nous reste **21.288,34 €** de CIFA non utilisé, qui seront reporté sur le CIFA 2024

## 1.3 REPARTITION DES EFFECTIFS FORMES EN 2023

### A. Personnels formés par sexe et catégorie sociaux professionnelle



### B. Répartition par sexe, par nombre d'heures de formation et par métier

**57 personnes ont suivi une formation en 2023**, contre 85 en 2022, soit 28 en moins (le nombre de stagiaires étant défini par rapport aux formations réalisées).

## 3.6 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES A L'EEDEC

Ils sont accueillis et suivis par un membre du personnel éducatif ou administratif. Les chefs de service ou le Directeur sont les tuteurs de l'ensemble des stagiaires au niveau éducatif.

En 2023, nous avons accueillis dans nos établissements **Huit stagiaires**, qui ont pu bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de leur cursus de formation professionnelle.

- Deux éducateurs spécialisés (première année),
- Un éducateur spécialisé (deuxième année),
- Un éducateur spécialisé (troisième année),
- Un Moniteur Educateur
- Un surveillant de nuits
- Un apprenti en BTS comptabilité (2<sup>ème</sup> année),
- Un contrat de professionnalisons en ressource humaine

Ces stagiaires procurent aux équipes une aide par leur présence sur le terrain d'une part, et un regard neuf sur la pratique d'autre part.

## 3.7 LE DIALOGUE SOCIAL

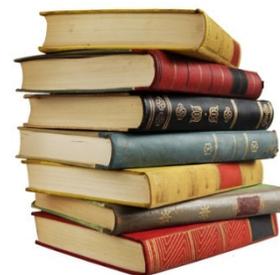
Le climat social est apaisé à « Karukera Enfance ». Les réunions se tiennent en principe tous les troisièmes vendredis de chaque mois. L'employeur est représenté par le Directeur et la cheffe de service administratif et financier (DRH), tandis que le CSE lui est représenté par deux membres titulaires.

Un compte rendu est systématiquement transmis aux représentants du personnel, qui sont chargés de l'afficher sur les sites. Le nombre d'heures de délégation pris en 2023 s'élève à **73 heures** contre 70 heures en 2022.

Le bilan de l'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge en 2023 a été le suivant :

- Nous avons réalisé 04 réunions avec le CSE,
- Abordés 11 thèmes, allant de l'organisation interne de l'association, aux œuvres sociales, en passant par la santé et la sécurité au travail, l'organisation du temps travail, etc.

N'ayant pas 50 salariés, notre CSE ne détient pas la personnalité morale et ne peut être détenteur d'un budget. Nous n'avons pas encore pu mettre à la disposition du CSE un local aménagé, ce qui reste problématique.



« La liberté  
commence où  
l'ignorance  
finit. »  
Victor HUGO

## 3.8 PERSPECTIVES 2024

### ➤ SERVICE RH :

#### MISE EN PLACE DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES EN RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Mise en place du système d'information RH, pour faciliter le traitement des données RH tel que la dématérialisation EURECIA :
  - Des bulletins de paie,
  - Des contrats de travail
  - Des plannings
  - Des congés et des absences
  - Des enquêtes de satisfaction (formation, mutuelles, etc)
- ✓ Renforcement de la GPEC : Mise à jour des fiches de postes, cartographie des compétences grâce à la réalisation de bilan de compétences, Anticipation des départs à la retraite, Favoriser la mobilité interne....
- ✓ Mise en place de la démarche qualité (GEPI ou AGEVAL)
- ✓ Mise en place de la GED (Gestion Electronique des Documents)
- ✓ Actualisation du Document Unique d'évaluation des risques psychosociaux

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## ➤ ENTRETIEN ANNUEL :

- ✓ **Mise en place de l'entretien annuel d'évaluation en complémentarité de l'entretien professionnel.** Ce dernier ne se substitue pas à l'entretien professionnel, mais ces deux entretiens peuvent se compléter. L'entretien annuel vise à évaluer le salarié dans son occupation du poste.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2024 :

En 2023, avons réalisé un nombre de journées de **14537**, tous dispositifs confondus contre **15671** prévisionnelles soient **1134** journées supplémentaires par rapport à nos prévisions. L'activité internat est stable à **87%** et le SERAD en suractivité depuis plusieurs années. L'exercice budgétaire s'est déroulé dans la continuité du précédent, c'est-à-dire dans un contexte de raréfaction avec la baisse significative des moyens alloués à l'établissement. Malgré une augmentation des produits, ils n'atteignent pas le niveau de l'exercice 2021 pour couvrir les charges incompressibles. La conséquence immédiate ne s'est pas faite attendre. Comme nous l'énoncions dans nos courriers de 2020 et 2021 sur les comptes administratifs, les dépenses rejetées, la réduction des charges et la baisse des tarifs ont fragilisé la structure comptable et financière de l'établissement. Nous clôturons l'exercice avec un déficit important et malheureusement, nous n'avons même pas pu mettre en place des actions correctives car nous avons reçu le budget approuvé pour l'exercice trop tardivement (12 mars 2024).

Même si nos relations avec la mission de tarification ont été plus fluides cette année, la réalité de l'internat ne semble pas toujours bien appréhendée par le tarificateur notamment au regard du manque d'attractivité de l'internat, du Turn-over important du personnel éducatif, de la pénurie de personnels qualifiés et par conséquent la nécessité d'avoir recours à des personnels en contrat précaire pour assurer la continuité du service. Ce type de contrat est relativement coûteux d'autant que le nombre a augmenté avec la gestion des appartements diffus que nous devons renouveler dans la limite de 18 mois maximum. Les indemnités de fin de contrat (précarité/indemnité compensatrice de congés payés) sont très élevées. Dans le même temps, comme nous le disions dans nos conclusions du précédent rapport, nous pouvons mettre en perspectives la gestion en appartements diffus et l'internat collectif. Du point de vue éducatif, la gestion en petit groupe est sans commune mesure plus efficace et permet aux jeunes de progresser de manière plus rapide et de façon significative. Plusieurs exemples pourraient illustrer nos propos mais nous espérons avoir l'occasion d'en discuter avec l'autorité de tarification et l'ASE pour faire le bilan de ce dispositif qui est à ce jour probatoire. Nous avons d'ailleurs sollicité un délai supplémentaire pour nous permettre de poursuivre les discussions et de construire un modèle adapté aux besoins du territoire. C'est déjà la tendance au niveau national pour plutôt créer des structures de petites tailles, plus humaines, comme le préconise la CNAPE. Globalement l'ensemble des missions menées par les professionnels au cours de cet exercice l'ont été avec le même engagement et la même détermination. Aucun incident majeur en lien avec l'accompagnement éducatif ne s'est produit au cours de cette année.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Tout un panel d'activités a été mené avec succès par les professionnels aussi bien en interne qu'à l'extérieur. Aucun incident significatif n'a été relevé au cours de l'exercice. Le Partenariat avec les référents est bien en place et nous travaillons en étroite collaboration pour le suivi des jeunes. Petit à petit, les espaces d'échanges se remettent en place, les réunions de projet personnalisées, les réunions institutionnelles, de direction, le tout dans le but de renforcer notre partenariat avec l'ASE et de faire circuler l'information dans la recherche d'une meilleure harmonisation de nos pratiques.

Par ailleurs, qu'il s'agisse de l'enquête administrative diligentée par la Directrice Générale Adjointe des Solidarités au mois de juin ou encore des deux contrôles inopinés des mois de novembre et décembre, nous les avons abordés sereinement, car nous avons toujours affiché notre volonté de travailler en toute transparence. A ce jour, nous n'avons pas reçu les rapports de ces contrôles impromptus, ni les conclusions de l'enquête administrative diligentée sur les jeunes majeurs. Si la première visite nous a semblé s'inscrire dans une démarche de courtoisie en visitant l'ensemble des sites, y compris les appartements de semi autonomie de Morne à l'eau la seconde a plutôt ressemblé à une inspection. Dans tous les cas, nous espérons que les explications apportées auront permis à la délégation de mieux appréhender l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, de sortir des amalgames et de la confusion qui semblait régner jusque-là au niveau de l'autorité de contrôle. Deux difficultés majeures persistent à la clôture de l'exercice. D'une part, l'absence de réponse par rapport à nos différents courriers pour l'activité de placement à domicile (SERAD), dont nous souhaitons l'augmentation de la capacité d'accueil pour mieux répondre aux besoins du territoire. D'autre part la situation des jeunes majeurs qui a légèrement évolué avec quatre places tarifées sur dix effectivement installées. Nous espérons le dénouement heureux de ces deux dispositifs pionniers et « avant-gardiste » sur le territoire depuis 2013. Nous notons aussi d'autres moments plus réjouissants et conviviaux comme la fête de Noël réalisée en partenariat avec l'association UPENDOKA qui a été d'un grand succès et très appréciée par les jeunes et le personnel. C'est suite à l'émission qui a été diffusée sur Guadeloupe première dans le cadre de la 34ème journée des droits de l'enfant que nous avons été contacté par la Présidente de cette association dont la mission est de réaliser des actes de bienfaisance et qui voulait offrir des cadeaux à l'ensemble des jeunes. C'est le même constat pour la journée du lien social du jeudi de l'Ascension qui s'est déroulée à Petit-Bourg avec l'ensemble des jeunes et le personnel de tous les sites autour d'une thématique spécifique de jeux traditionnels.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

C'était une journée mémorable où les jeunes ont eu un excellent comportement mis à part une légère altercation au début des festivités, mais tout est rentré vite dans l'ordre. La manifestation était de haute facture, chaleureuse et conviviale et restera marquée dans les annales de la MECS Challenge.

Au cours du prochain exercice, nous nous fixons comme objectif les priorités ci-dessous :

- Lancer l'appel d'offre pour la réécriture du projet d'établissement
- Solliciter la modification de l'arrêté d'autorisation pour modifier la nature des publics accueillis pour aller vers la mixité pour le placement à domicile et le séjour d'apaisement
- Solliciter l'extension de l'activité pour régulariser l'activité jeune majeur et obtenir l'extension de l'activité de placement à domicile (SERAD)
- Lancer les démarches pour mettre l'établissement en conformité avec le RGPD
- Actualiser le DUERP.

*La Réussite appartient à tout le monde. C'est au travail d'équipe que revient le mérite ! **Frank PICCARD***

**Baie-Mahault le 29 avril 2024**

**Le Directeur Christian CURIER**

**Validé à l'AGO du 26 avril 2024**

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## ANNEXES

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## ① L'APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE (atelier culinaire et citoyenneté, appartement diffus, unité de Petit-Bourg)



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (unité du Lamentin)



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS

(Appartement diffus, unité de Petit-Bourg)

Réunion  
institutionnelle



Réunion d'expression  
jeunes



Partage à l'issue de la  
Réunion des jeunes



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

**LES ACTIVITES DE MEMOIRE ET DE LOISIRS** (Appartement diffus, unité de Petit-Bourg)

Visite au mémorial Acte



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## LES ACTIVITES CULTURELLES (MECS unité du Lamentin)



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

(Deux jeunes de l'unité de Petit-Bourg (des appartements diffus), une jeune de l'unité de Morne à l'Eau)

Cérémonie  
remise des  
Diplômes



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## LES ACTIVITES CREATRICE

Création cadeau fête des mères (jeunes de l'unité de Petit-Bourg des appartement diffus)

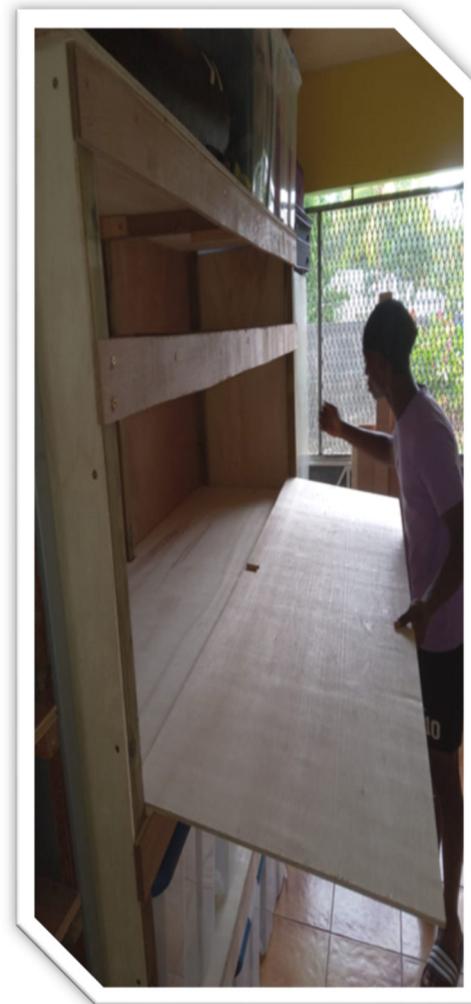


# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



Visite « moderne Bois » (jeunes de l'unité du Lamentin)

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



**Réfection buanderie (jeunes de l'unité du Lamentin)**

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Les journées de lien social (Le 18 mai 2023)



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Les journées de lien social (Le 18 mai 2023)



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## La fête de Noël de L'EED Challenge (Tous sites confondus)



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

La fête de Noël de L'EED Challenge



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Photos rapport d'activité 2023 LE POLE DE DIVERSIFICATION DE MORNE A L'EAU



### Camp à Marie-Galante



# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



**Fabrication chocolat**



**Activité Kayak**



**activité Pêche**

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



**Confection panier cadeau fête des mères**



**Remise cadeaux de Noël**

« Karukera Enfance »  
« EED Challenge-Administration »  
Immeuble REGENT - BP 173  
36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT  
Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89  
E-mail : [direction@karukera-chrysalide.fr](mailto:direction@karukera-chrysalide.fr)

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023



**Découverte Métiers Bois**



**Activité Jardinage**



**Confection colliers artisanaux**



**Activité autour de la calabasse**